4,00€ jeudi 16 juillet 2026 LE FIGARO – N° 25 468 – www.lefigaro.fr – France métropolitaine uniquement

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

L'ÉTÉ DU FIGARO

LA MARINE NATIONALE, 400 ANS D'HISTOIRE
L'« AMIRAL RONARC'H », UNE FRÉGATE FACE AUX NOUVELLES MENACES
PAGE 20

FOOTBALL
DIDIER DESCHAMPS, UNE FIN DE RÈGNE AU GOÛT D'INACHEVÉ PAGES 12 ET 13

LES DOSSIERS NOIRS DE L'ÉDITION
« LES VERSETS SATANIQUES » : FATWA SUR SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS PAGE 22

JEUX D'ÉTÉ PAGE 17

JUSTICE
Pédocriminalité : 675 personnes incarcérées après le réexamen des 70 000 plaintes
PAGE 7

ROYAUME-UNI
Le pays sous le choc de la violence politique
PAGE 8

DÉFENSE
L'armée de l'air va se doter d'une unité de drones
PAGE 9

AVIGNON
Au Festival In, le pire est presque toujours sûr PAGE 14

IA
Les géants de l'édition multiplient les actions en justice pour défendre leurs droits PAGE 28

CHAMPS LIBRES

- La chronique de Luc Ferry
- La tribune d'Agnès Verdier-Molinié

PAGE 21

FIGARO **OUI**
FIGARO **NON**

Réponses à la question de mercredi :
Euthanasie, suicide assisté : la loi fin de vie est-elle une loi d'« équilibre », comme l'a promis Emmanuel Macron ?

OUI 21%	NON 79%

VOTANTS : 86 109

Zinédine Zidane doit-il succéder à Didier Deschamps comme sélectionneur à la tête de l'équipe de France ?

Téléchargez l'appli du Figaro pour voter

MARINE NATIONALE, LARS BARON/GETTY IMAGES VIA AFP

M 00108 - 716 - F: 4,00 €

Feux, sécheresse, canicules : l'été de tous les dangers

Le gouvernement s'est réuni ce mercredi pour prendre des mesures, alors que le nombre d'hectares partis en fumée a déjà dépassé celui de l'an dernier. Sur tous les fronts, les pompiers s'inquiètent.

Une situation *« très préoccupante »* sur le front de la sécheresse et des feux de forêt, avec des indicateurs qui ont *« un mois d'avance »* sur le calendrier. Ce mercredi matin, le gouvernement a réuni une cellule de crise pour adopter les mesures de restriction d'eau prises dans 99 départements, alors que le pays sort à peine de sa troisième vague de chaleur depuis le mois de mai. Sur le terrain, les pompiers combattent des feux précoces, attisés par la chaleur et la végétation asséchée. Leurs conditions de travail sont éprouvantes et la durée de cette « saison des feux » leur fait craindre une *« rupture opérationnelle »*. Côté judiciaire, le parquet a requis la détention provisoire pour deux suspects de l'incendie de la forêt de Fontainebleau.

→ À FONTAINEBLEAU, DES « FEUX ZOMBIES » COMPLIQUENT LA SITUATION → RÉUNIONS DE CRISE À CAUSE DE LA SÉCHERESSE « EXCEPTIONNELLE » DANS L'HEXAGONE
→ EN JUIN 2026, LA CHALEUR A TUÉ PLUS DE 14 500 PERSONNES EN EUROPE → « UN FLÉAU MEURTRIER » : EN ALLEMAGNE, UNE MORTALITÉ EN HAUSSE DE 32 % PAGES 2 À 5

ABDUL SABOOR/REUTERS

À l'Assemblée, une majorité resserrée adopte définitivement la loi sur l'euthanasie et le suicide assisté

Alors que le Conseil constitutionnel est saisi, le professeur émérite Emmanuel Hirsch et l'enseignant Laurent Frémont ont décidé de créer un observatoire de la fin de vie pour surveiller l'application du texte. PAGES 6, 7, 21 ET L'ÉDITORIAL

La France va limiter l'implantation des éoliennes dans certaines régions

La prolifération illimitée des éoliennes et des panneaux solaires partout en France, c'est terminé. Enedis et RTE, les deux gestionnaires des réseaux de distribution et de transport d'électricité, posent des bornes au développement des parcs solaires et éoliens. Ils ont publié mercredi une carte des zones où le raccordement de tout nouveau projet au réseau sera impossible pendant cinq ans. Ces zones représentent 10 % du territoire. PAGE 24

ÉDITORIAL **par Vincent Trémolet de Villers**

L'arrogance et la conscience

L'Histoire retiendra qu'un pouvoir épuisé, une Assemblée de fortune, un président plus impopulaire que jamais, le premier ministre « le plus faible » de la Ve République ont conjugué cynisme, lâcheté et idéologie pour, au milieu de l'été 2026, permettre à l'État d'administrer la mort. Progressisme ? On cherche en vain le progrès moral dans cet oxymore assassin : « Tuer, c'est soigner. » Pas plus de progrès médical dans cette méthode irrémédiable d'abréviation des souffrances. Encore moins de progrès social dans cet abandon de l'État-providence au profit de ce que Dominique Reynié appelle un État « validiste ». Vieillards, grands malades, nerveux, désespérés savent désormais qu'ils sont « éligibles » au « droit à mourir ». On a beau tourner la chose dans tous les sens, on se cogne comme une mouche dans un bocal : comment faire cohabiter à l'hôpital des unités de suicidologie qui luttent héroïquement pour que des personnes ne mettent pas fin à leurs jours et des structures chargées d'assister le suicide ? Devant une telle contradiction, l'esprit est pris de vertige, et ce qui fait en l'homme l'humain s'insurge. Il fallait, nous dit-on, un trophée « sociétal » pour la « legacy » du président sortant. Preuve supplémentaire que l'impuissance publique peut s'accompagner d'une immense arrogance anthropologique. Le tout dans un mélange de lyrisme, de kitsch et de légèreté. C'est Créon, mais au pays des selfies…

Incapable en dix ans d'améliorer la vie quotidienne des Français, Emmanuel Macron se félicitera certainement d'avoir, quarante-cinq ans après l'abolition de la peine de mort, rendu à l'État le pouvoir d'abréger l'existence. Où est la victoire ? Depuis la convention citoyenne pipée jusqu'à la « célébration » ministérielle annoncée avant même le vote, ce parcours législatif aura été un simulacre de délibération, une singerie démocratique. Il projette sur la fin de ce quinquennat un nihilisme d'État. Cela ne suffira pas, pourtant, à décourager ceux qui, dans la prévenance des soins, l'apaisement des souffrances, la protection des plus faibles, le mystère intime du dernier souffle, savent que la politique a le pouvoir de changer la loi, mais pas celui de profaner le sanctuaire de la conscience. ■

Simulacre démocratique

BDL
CAPITAL MANAGEMENT

CERTAINS TABLEAUX ONT DE LA VALEUR

D'AUTRES EN CRÉENT.

BDL REMPART
3 ANS : +21,5%
5 ANS : +62%
DEPUIS LA CRÉATION DU FONDS : +149,6%
ISIN : FR0010174144

ANNÉE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BDL REMPART	+0,8%	+2,9%	-9,1%	+6,9%	-6,4%	+16,1%	+14,9%	+6,0%	-2,8%	+18%
INDICE DE RÉF.*	-0,3%	-0,4%	-0,4%	-0,4%	-0,5%	-0,5%	+0,0%	+3,3%	+3,8%	-2,2%

› Parlez de BDL Rempart à votre conseiller financier.
› Ou bénéficiez du meilleur de notre gestion sur clubinvest.com dès 5000 €.

SRI 3/7 Le SRI part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée. 7 étant le plus risqué

* Indice de référence : ESTER. Ceci est une COMMUNICATION PUBLICITAIRE. RISQUES DU FONDS : RISQUE ACTIONS, LIQUIDITÉ, CRÉDIT, CONTREPARTIE, DE CHANGE ET DE PERTE EN CAPITAL. Pour plus d'informations sur les risques et les caractéristiques du fonds, veuillez vous référer au prospectus de BDL Rempart et au document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) disponibles sur www.bdlcm.com/rempart. L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds. La décision d'investir dans BDL Rempart doit tenir compte de toutes les caractéristiques, de tous les objectifs et de tous les risques du fonds promu, tels que décrits dans son prospectus ou dans le DICI. Avant tout investissement, contactez votre intermédiaire financier habituel. BDL Capital Management :
24, rue du Rocher - 75008 Paris - Numéro de Siret : 48109448000029 | N° d'agrément AMF : GP-05000003 - www.bdlcm.com

AND : 4,60 € – BEL : 4,10 € – CH : 5,00 CHF – D : 4,60 € – ESP : 4,60 € – GR : 4,10 € – LUX : 4,10 € – MAR : 37 DH – DOM : 5,10 € – TUN : 11,00 TND ISSN 0182.5852

Engagés sur tous les fronts, les pompiers inquiets

Angélique Négroni

Depuis la première vague de chaleur, en mai dernier, les soldats du feu ne quittent plus le terrain des incendies, mais aussi du secours

Avec la première canicule, en mai dernier, qui a brutalement fait grimper les températures en France, les pompiers redoutaient un été compliqué. Ils ne pensaient pas qu'ils auraient à ce point raison. Tous les voyants sont aujourd'hui au rouge. Avec des vagues de chaleur qui se succèdent et touchent l'ensemble du territoire, les incendies ont démarré plus tôt que les années précédentes et se multiplient.

Ce dôme de chaleur a donné le top départ des feux qui, en général, font leurs premières apparitions en juillet. *« Cette fois, on a dû affronter des flammes dans les champs dès le printemps »*, rappelle Anthony Chauveau, vice-président du syndicat Unsa-SDIS. Et depuis, le combat des soldats du feu se poursuit sans discontinuer. En se nourrissant de forêts et de végétations littéralement asséchées, les incendies, d'une rare violence, font rage à travers tout le pays.

« Avec le dérèglement climatique, on avait prédit ce scénario depuis plusieurs années. Désormais, on doit y faire face », soupire Éric Brocardi, porte-parole de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Le sud du pays tout comme le Nord sont dorénavant touchés par ce fléau. Triste symbole de cette réalité : ce ballet de bombardiers d'eau qui a tout d'abord survolé les Pyrénées-Orientales, dévorées par les flammes, autour de Trévillach, et qui s'est ensuite porté au-dessus de la Seine-et-Marne, en proie à un terrible incendie ravageant la forêt de Fontainebleau. Bilan : 5000 hectares de végétation détruits dans le premier cas, et plus de 2000 hectares de forêt dans le second.

Avec d'autres feux importants qui ont touché l'Aude, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, la Drôme ou encore l'Allier, les dégâts sont vertigineux. La saison des feux 2025 a déjà été battue par celle de 2026 en termes d'hectares brûlés, *« alors que nous ne sommes que le 13 juillet »*, comme s'en est effrayé le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, alors qu'il était sur les lieux de l'incendie de la forêt de Fontainebleau, à Noisy-sur-École. En effet, à ce jour, plus de 32000 hectares ont été détruits en France, contre un total de 30000 pour l'année 2025.

Encore deux mois sous tension

Autant dire que, déjà, une énorme fatigue pèse sur les épaules des soldats du feu. Non seulement ils multiplient les missions sur leur propre territoire mais aussi auprès d'autres casernes, parfois à des centaines de kilomètres de chez eux, où ils sont appelés en renfort. Des heures de terrain qui s'additionnent avec des

Fontainebleau : les deux suspects qui ont avoué avoir intentionnellement mis le feu présentés à un juge

Rozenn Morgat

Trois jours après le début du vaste incendie qui a ravagé plus de 2000 hectares dans la forêt de Fontainebleau, en Seine-et-Marne, l'enquête pour en déterminer l'origine et les auteurs avance. Ce mercredi, alors que les pompiers sur place tentaient de contenir des reprises de feux, la procureur de la République de Fontainebleau, Diane Ngomsik, a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire pour des faits de *« destruction par incendie de bois, forêt, lande, maquis ou plantation, pouvant causer un dommage aux personnes »*, qui se sont produits lundi à Arbonne-la-Forêt et Fontainebleau.

Deux des suspects, qui avaient été placés en garde à vue lundi en fin de journée et pour lesquels cette mesure avait été prolongée mardi, ont reconnu devant les enquêteurs avoir volontairement mis le feu à la forêt. Ils avaient été aperçus juste après, de façon distincte, à proximité immédiate de ces départs d'incendie, lundi à Arbonne-la-Forêt et à Fontainebleau. Le premier est un pompier volontaire, le second un étudiant. Tous deux, âgés de 18 ans, vont être présentés à un juge en vue de leur mise en examen, a précisé la représentante du ministère public, mercredi. Des mesures de placement en détention provisoire seront requises par le parquet dans les deux cas.

« Si les faits venaient à être définitivement établis, ils constitueraient une trahison »

Isoline Garreau Présidente du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours 77

Concernant le jeune pompier volontaire, la nouvelle suscite un vif émoi dans les rangs des soldats du feu. Mardi soir, la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 77, Isoline Garreau, avait exprimé sa *« consternation »*. *« Si les faits venaient à être définitivement établis, ils constitueraient une trahison »*, avait-elle déclaré dans un communiqué, ajoutant avoir *« suspendu »* le pompier sitôt après avoir été informée de son interpellation.

En parallèle, l'enquête a permis mardi d'interpeller deux autres hommes, âgés de 51 ans et de 20 ans. Le premier est inconnu de la justice. Le second, lui, est connu pour des délits routiers et a été interpellé par la police, à la différence des autres mis en cause. Il est suspecté d'être en lien avec le départ de feu situé dans le secteur de la Faisanderie. Pour l'heure, l'enquête n'a pas permis de déterminer si ces deux individus ont volontairement participé ou non aux incendies. Mercredi soir, la procureur de Fontainebleau n'a pas précisé si ces gardes à vue avaient été levées ou prolongées.

Par ailleurs, un homme de 46 ans, suspecté d'avoir voulu provoquer un incendie, a été interpellé mardi soir à Fontainebleau et placé en garde à vue, selon une source policière. L'homme est soupçonné d'avoir forcé le ruban qui interdisait l'accès à un parking, situé près de la forêt, pour y stationner. De nombreux papiers journaux froissés et un briquet ont été retrouvés dans son véhicule, a-t-on précisé de même source.

Deux autres gardes à vue se prolongeaient mercredi dans la soirée, selon la procureur Diane Ngomsik. Elles concernent l'autre volet de cette enquête, à savoir le départ de feu originel, déclenché dimanche dernier. Les gendarmes de la section de recherches (SR) de la gendarmerie nationale de Paris et de la brigade de recherches (BR) concentrent leurs investigations sur des travaux situés à proximité de l'A6, qui pourraient en être la cause. Pour autant, l'acte volontaire n'est pas écarté, indique la procureur en précisant que *« des présentations en justice pourraient intervenir ce jeudi »*.

Le parquet de Fontainebleau rappelle *« que l'action des services d'enquête et celle des pompiers doivent pouvoir se dérouler dans les meilleures conditions possibles »*. Il est donc *« demandé à chacun de respecter les consignes de sécurité et de s'abstenir de se rendre, sauf impérieuse nécessité, sur les lieux de l'incendie »*, conclut la procureur. Mardi soir, le préfet de Seine-et-Marne indiquait que les feux avaient cessé de progresser dans la forêt de Fontainebleau, mais quelque 800 pompiers étaient encore à pied d'œuvre mercredi pour contenir les reprises de feu. ■

Le gouvernement veut lancer un plan d'investissement pour la forêt

Face aux conséquences des multiples incendies de forêt ces derniers jours, le gouvernement entend lancer *« un grand plan d'investissement pour la forêt française »*, a annoncé mercredi la ministre de la Transition écologique, Monique Barbut. *« Ces derniers jours ont mis en lumière leur grande vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique. Je pense notamment aux feux spectaculaires qui ont touché nos forêts, en particulier celles de Fontainebleau ou du Diois »*, a souligné la ministre à l'occasion de la présentation de la troisième stratégie nationale bas carbone (SNBC-3), visant à une France neutre en carbone en 2050.

Plus de 30 000 hectares ravagés par les flammes

Principaux incendies depuis la mi-juin 2026

Sources : EFFIS, AFP

Dans la tête des pyromanes, des impulsions incon

Christine Lamiable

Un pompier volontaire de Fontainebleau et un étudiant ont avoué avoir *« mis le feu à la forêt »*. Une expertise psychiatrique devra déterminer si les jeunes hommes sont des pyromanes ou sont victimes d'une autre pathologie, comme un *« début de démence, des manifestations hallucinatoires ou un état délirant »*, précise Laurent Layet, psychiatre et expert agréé près la Cour de cassation.

La France a dénombré 234702 incendies en 2024, et le ministère de l'Intérieur estime que chaque année, 10 % sont allumés de manière délibérée. Au nombre des incendiaires, *« un tout petit sous-groupe, de l'ordre de 3 % à 5 %, est atteint de pyromanie »*, explique Laurent Layet. Les autres agissent pour des motifs criminels, quand la personne atteinte de pyromanie allume des incendies sans motif apparent. Elle n'en attend *« ni gain matériel, ni vengeance, ni idéologie, ni camouflage d'un crime »*, précise le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5) dans son édition de 2022.

Julie Palix, docteur en psychologie au Centre hospitalier universitaire vaudois, à Lausanne, et auteur d'une étude publiée en 2015 dans la *Revue médicale suisse*, rappelle que le terme de pyromanie *« est introduit pour la première fois en 1833 par le psychiatre français Henri Marc, qui décrit ce mal comme une forme de monomanie instinctive et impulsive »*. L'impulsion irrépressible est effectivement au cœur de la pyromanie. *« Comme le jeu pathologique, elle est classée dans les troubles du contrôle des impulsions »*, ajoute Laurent Layet. La fascination pour le feu, au centre de ce trouble, se manifeste par un intérêt pour les incendies, les outils liés au feu (briquets, allumettes…) ou les situations d'urgence liées aux flammes. *« En général, cela commence à l'adolescence*, constate Laurent Layet. *La personne va par exemple assister à un incendie et percevoir qu'une excitation ou un apaisement se joue à l'intérieur d'elle. »*

La prévalence de la pyromanie chez l'adulte est estimée à 1 %, *« 1,7 % chez l'homme et 0,4 % chez la femme »*, écrit Julie Palix. Rien de très étonnant à cela, selon le psychiatre Laurent Layet. *« L'impulsivité dans l'agir violent est beaucoup moins développée chez les femmes. Or vouloir que le feu prenne et s'étende est un agir violent. »*

Il n'est pas aisé de tirer le portrait type d'un pyromane, car *« lorsque l'on mène des études, elles portent sur des pyromanes déjà arrêtés à la suite d'un incendie, pas sur la population générale »*, rappelle le psychiatre. Cependant, Julie Palix décrit volontiers un homme habitant à proximité des incendies allumés, *« socialement bien intégré et souvent marié, âgé de 18 à 35 ans »*. Laurent Layet fait remarquer que les personnes pyromanes, même si elles ne sont pas en marge de la société, peuvent avoir la sensation d'être socialement isolées. Le premier comportement incendiaire pourra être déclenché par un sentiment d'insatisfaction grandissant lié à des tensions professionnelles, une déception amoureuse… et l'incapacité à dénouer les difficultés rencontrées.

Aucune thérapie ciblée

Première étape : une sensation de tension ou d'urgence qui atteint son acmé. *« Puis la mise à feu crée de manière très fugace une excitation, mais pas au sens sexuel du terme »*, précise Laurent Layet. Vient ensuite le soulagement, parfois la satisfaction de contempler le feu (dans 57 % des cas selon l'étude de Julie Palix) ou celle de participer aux secours. Le corps des pompiers comporte son lot de pyromanes. *« Ils vont se rapprocher des métiers concernés par les incendies*, constate Laurent Layet : *pompier volontaire, agent de surveillance des forêts… »* Deux échelles permettent de dépister les comportements incendiaires, indique Julie Palix : le Fire Setting et le Fire Proclivity Scales. Pourraient-elles être utilisées, au moins chez les pompiers, pour détecter en amont les candidats pyromanes ? Laurent Layet se montre sceptique sur la fiabilité de ces tests. *« Je les connais, mais je ne les utilise pas. Pour les valider vraiment, il faudrait les faire passer à des cohortes de 5000 personnes et les suivre afin de déterminer qui est devenu ou non pyromane. »*

de ne pas pouvoir faire face

aux personnes. Les conditions de travail éprouvantes et la durée de ces canicules leur font craindre « la rupture opérationnelle ».

conditions de travail naturellement difficiles. « *Au contact du feu et dans leur combinaison où ils étouffent, ils affrontent des chaleurs éprouvantes. Or, dans les chambres de garde de leur caserne, dépourvues de climatisation, ils ne peuvent même pas se rafraîchir. Ces derniers jours, les températures y ont avoisiné les 35 °C. Elles ont même atteint les 42 °C à Tours* », rapporte Anthony Chauveau. « *Et quand des colonnes de renfort sont appelées à rejoindre d'autres départements, les pompiers roulent la nuit dans des camions-citernes feux de forêt très inconfortables, qui ne sont pas faits pour de longs trajets. Ils arrivent sur place encore plus éreintés* », fait remarquer Sébastien Delavoux, responsable CGT du collectif des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Pourtant, ces 258 000 soldats professionnels et volontaires ne sont pas arrivés au bout de leurs peines : « la saison des feux » s'achève d'ordinaire mi-septembre. « *Ils vont devoir tenir car il leur reste près de deux mois sous tension* », souligne Éric Brocardi. Seul espoir : une météo plus favorable. Une accalmie sur le front des températures ferait aussi baisser d'un cran le secours aux personnes. « *Car, en plus de la hausse des incendies qu'elles provoquent, ces canicules multiplient les malaises. Ce qui génère une explosion inquiétante des interventions de pompiers. Ils sont aujourd'hui débordés* », s'alarme Anthony Chauveau.

Dans ce contexte, les pompiers redoutent un autre scénario : « *La pire situation serait l'embrasement général, de voir des incendies géants se propager simultanément dans plusieurs régions éloignées les unes des autres. Et ce que l'on appréhende, c'est la rupture opérationnelle : être dans l'incapacité de faire face à tous ces foyers* », décrit Éric Brocardi.

Pour tenter de l'éviter, tous réclament plus de moyens humains et matériels. « *Avec des camions-citernes en nombre insuffisant, une flotte aérienne sous-dimensionnée, la Sécurité civile a le pantalon sur les chevilles* », dénonce Sébastien Delavoux. D'importants investissements sont d'autant plus nécessaires, selon eux, que la solidarité entre casernes – ressort essentiel de l'organisation des secours – n'est plus ce qu'elle était. Situés dans le nord du pays, des services départementaux d'incendie et de secours, qui envoyaient volontiers leurs hommes et leurs camions en renfort sur des zones en tension, ne le font désormais plus aussi aveuglément. Eux aussi, désormais, sont exposés au risque incendie et il n'est donc plus question de vider les casernes de leur territoire. ■

» Lire aussi PAGE 25

Un pompier intervient le 14 juillet dans la forêt de Fontainebleau, près de Noisy-sur-École.
DIMITAR DILKOFF/AFP

trôlables

Est-il possible de soigner, voire de guérir un pyromane ? « *On peut lui donner des outils dans le but de diminuer son niveau d'impulsivité, grâce notamment aux thérapies cognitivo-comportementales (TCC)*, explique Laurent Layet. *Cela peut diminuer significativement le risque. Mais il n'existe aucune thérapie ciblée sur les comportements incendiaires et aucune garantie que cela ne se reproduise pas.* » La récidive est cependant loin d'être certaine : elle était de l'ordre de 6 % seulement dans une étude ayant suivi pendant dix ans 1250 condamnés pour incendie criminel en Nouvelle-Zélande entre 1985 et 1994. « *Dans la trajectoire d'une personne pyromane, le fait d'être arrêtée et confrontée à la loi peut mettre une limite*, souligne Laurent Layet. *Mais la prise en charge doit être pluridisciplinaire, et concerner aussi celle des addictions éventuellement associées.* »

Julie Lapix relève dans son étude que les trois quarts des pyromanes sont alcoolisés au moment des faits, et que la consommation de marijuana et la dépendance à la nicotine font partie des comorbidités associées à la pyromanie. Laurent Layet insiste également sur une démarche préventive : « *Lorsqu'un adolescent ou un préadolescent manifeste un intérêt particulier pour le feu et qu'il présente en parallèle des difficultés à gérer son impulsivité, il faudrait lui proposer une prise en charge.* » « *Chez l'adolescent*, écrit Julie Lapix, *la prévalence (de la pyromanie) est de 2 % à 4 %.* » Soit deux à quatre fois plus que chez l'adulte. ■

« L'incendie pourrait couver plusieurs mois » : à Fontainebleau, des « feux zombies » compliquent la situation

Propos recueillis par Anne-Laure Frémont

Les pompiers étaient encore à pied d'œuvre mercredi pour contenir les reprises de feu dans la forêt de Fontainebleau. « Fixés » mardi soir selon le préfet de Seine-et-Marne, les incendies avaient parcouru plus de 2000 hectares. Mais parmi les craintes des pompiers demeure « *le sous-sol de la forêt, qui regorge de tourbe, une matière organique qui propage le feu* », expliquait l'un d'entre eux lundi au *Figaro*. Des « feux zombies » capables de couver très longtemps. Quel est ce phénomène, et comment l'endiguer ? Les explications de Sophie David, chef du service environnement et accueil du public de l'Office national des forêts (ONF) d'Île-de-France Est.

LE FIGARO – Qu'appelle-t-on un « feu zombie » ?

SOPHIE DAVID. – Dans un « feu zombie », le sol continue de brûler, même si ce n'est pas visible. Le feu peut réapparaître plusieurs dizaines de mètres plus loin, soit parce qu'il brûle les racines d'un arbre qu'il rencontre, soit en ressortant sous forme de fumerolles. Ce sont les seuls indicateurs à l'œil nu qu'un feu est en train de reprendre. Sinon, il faut une caméra thermique pour mesurer la température du sol.

À Fontainebleau, les pompiers parlent aussi de feux de tourbe. Démarrent-ils pour autant dans les tourbières ?

Dans la forêt de Fontainebleau, il existe des tourbières inondées situées dans des zones de mares, très humides, donc. Mais les feux de tourbe ne partent pas de là. Fontainebleau possède des sols sableux dans lesquels de la matière organique s'est décomposée. On parle de « tourbe sèche » pour désigner cet humus qui s'est mélangé au sable au cours des derniers millénaires. Et cette matière organique constitue du combustible dans le sol. C'est un peu comme si on avait plein de petits charbons de bois enfouis, qui peuvent brûler.

« On parle de "tourbe sèche" pour désigner cet humus qui s'est mélangé au sable au cours des derniers millénaires. Et cette matière organique constitue du combustible dans le sol. C'est un peu comme si on avait plein de petits charbons de bois enfouis, qui peuvent brûler »

Sophie David Chef du service environnement et accueil du public de l'Office national des forêts d'Île-de-France Est

Le phénomène est-il propre à la forêt de Fontainebleau ?

Non, il s'est d'ailleurs produit après les incendies des Landes *(les gigantesques feux de Landiras et La Teste-de-Buch qui ont dévasté environ 30 000 hectares en 2022, NDLR)*. Le sous-sol avait continué de brûler pendant des mois. Et, à Fontainebleau, le terrain est plus escarpé et il y a des rochers : parfois, le feu va passer dessous sans que l'on sache quelle direction il va prendre. On le perd de vue et on peut les retrouver des dizaines de mètres plus loin. D'où le terme de « feu zombie ».

Ces feux zombies sont-ils fréquents dans cette forêt de Seine-et-Marne ?

Il y a 30 départs de feu par an dans la forêt de Fontainebleau, mais souvent ils se limitent à quelques centaines de mètres carrés et sont vite circonscrits. Beaucoup sont causés par des gens qui font des feux de bivouac : ils pensent les éteindre en vidant une bouteille d'eau dessus, mais cela ne suffit pas, le sol continue de brûler en profondeur. Il faut une quantité d'eau importante pour éteindre une petite zone en train de brûler. Vu la surface de l'incendie actuel, il faudrait envoyer, de manière homogène sur l'ensemble de la zone de l'incendie, des quantités d'eau très importantes. C'est aussi pour cela que les pompiers se concentrent sur les pourtours de l'incendie.

Combien de temps peuvent couver ces feux ?

Cela dépend du taux d'humidité. Comme dans les Landes, cela pourrait couver plusieurs jours, plusieurs semaines, plusieurs mois si le feu est vraiment ancré en profondeur et s'il ne pleut pas. On peut essayer de les ralentir avec tous les moyens mis en place par les pompiers, comme installer des pare-feu, limiter la matière organique au sol, creuser des fossés pour casser la chaîne de transmission… Mais pour arrêter les feux de tourbe, c'est l'eau qui fait toute la différence, il faut vraiment beaucoup de pluie pour les endiguer. On ne dispose pas dans les archives de feu de cette ampleur, mais les pompiers parlent déjà de plusieurs semaines et s'il ne pleut pas suffisamment, c'est très probable. D'autant qu'il n'a pas plu depuis très longtemps et que les sols et la végétation sont particulièrement secs. ■

Réunions de crise à cause de la sécheresse « exceptionnelle » dans l'Hexagone

Marc Cherki

Tous les départements font déjà l'objet de mesures de restrictions d'eau, une situation suivie de près par le gouvernement.

Neuf heures, ce 15 juillet, au ministère de la Transition écologique à l'Hôtel de Roquelaure, boulevard Saint-Germain à Paris. Une salle climatisée accueille une douzaine de responsables des services de l'État, du haut fonctionnaire de la Défense nationale à la patronne de Météo-France en passant par les représentants de VigiEau et de la Direction de la prévention des risques. Ils attendent les deux ministres qui gèrent les aléas climatiques, Monique Barbut et Mathieu Lefevre.

Après avoir salué les participants, Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat, brosse un tableau inquiétant de la sécheresse *« exceptionnelle »* et *« très préoccupante »*, et de l'ampleur des feux de forêts qui sévissent sur le territoire. Deux indicateurs qui ont environ *« un mois d'avance »* sur le calendrier par rapport aux années précédentes. Mathieu Lefevre, ministre délégué à la Transition écologique, ne prend pas la parole. Mais il coordonne avec elle ces points très réguliers du « Centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte » ou auprès du premier ministre, en raison de la situation préoccupante pour la disponibilité en eau.

La question est d'autant plus délicate que le pays sort à peine de son troisième coup de chaleur exceptionnel depuis mai. Même si le niveau de « canicule rouge », le seuil d'alerte le plus élevé de Météo-France, a été levé pour tous les départements ce 15 juillet au matin, les températures restaient très élevées notamment dans la vallée du Rhône et le Massif central. Elles devraient baisser progressivement sur l'ensemble du territoire, à l'exception de l'Occitanie et de la Corse en fin de semaine. Mais si les orages attendus vont contribuer à faire baisser les températures, *« ils n'apporteront pas de grandes quantités de précipitations »*, a prévenu Virginie Schwarz, présidente de Météo-France. Les averses seront violentes, mais pas assez intenses pour recharger efficacement les rivières et les fleuves.

Or la sécheresse des sols et le niveau des cours d'eau sont particulièrement inquiétants. Déjà 99 départements, soit l'ensemble du territoire de la métropole, font l'objet *« de mesures de restrictions d'eau, dont 43 sont considérés en situation de crise et 27 sont en alerte renforcée »*, selon les données de VigiEau, a indiqué Monique Barbut. La situation s'est dégradée lors de la dernière canicule qui conduit à présent à ce que *« 100 000 personnes »* doivent bénéficier d'un approvisionnement spécial en eau potable. 206 arrêtés préfectoraux ont été pris pour l'eau, *« soit le niveau le plus élevé jamais observé au moins depuis 2013 »*, a précisé la ministre.

206 arrêtés préfectoraux ont été pris pour économiser l'eau, *« soit le niveau le plus élevé jamais observé au moins depuis 2013 »*, a déclaré Monique Barbut, la ministre de la Transition écologique, lors d'une réunion à Paris, mercredi. CARINE SCHMITT/HANS LUCAS VIA AFP

Les restrictions pour l'irrigation font craindre des conséquences dramatiques pour l'agriculture, en particulier pour la culture du maïs, très consommatrice d'eau

Le niveau des cours d'eau est particulièrement bas pour cette période de l'année. *« Près d'un tiers des points de mesure se situe à des niveaux inférieurs à ceux observés ces vingt dernières années »*, a précisé Monique Barbut. Et *« un quart des petits cours d'eau sont à sec »*, ce qui crée *« une situation inédite »* et un point de vigilance pour le gouvernement. Heureusement, le niveau des nappes phréatiques est rassurant grâce à une recharge satisfaisante jusqu'à la fin du printemps. Mais *« les nappes les plus réactives, dans le Massif central, le Limousin et le Grand Est »*, pourraient rapidement diminuer et *« tout indique que la situation va s'aggraver dans les prochaines semaines »*, a pronostiqué la ministre de la Transition écologique.

À cause de la sécheresse actuelle, il faut s'attendre à des *« conséquences très concrètes, pour les rendements de l'agriculture, l'industrie et l'économie dans son ensemble »*, a prévenu la ministre. En raison de la canicule, trois réacteurs nucléaires d'EDF étaient toujours à l'arrêt ce 15 juillet et six autres pourraient encore *« adapter leur puissance »*. Par ailleurs, les restrictions pour l'irrigation font craindre des conséquences dramatiques pour l'agriculture, en particulier pour la culture du maïs, très consommatrice d'eau. Selon la chambre d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, interrogée par l'AFP, *« jusqu'à 100 % de pertes »* sont redoutées pour les champs non irrigués dans la région.

Des problématiques qui risquent de relancer les débats lors de la commission mixte paritaire, ce jeudi, consacrée au projet de loi d'urgence agricole, en faveur de ceux qui réclament des autorisations pour créer de nouvelles réserves d'eau. Le projet de loi, profondément remanié par le Sénat, prévoit notamment de modifier la tutelle des agences de l'eau, de doubler d'ici à 2035 la capacité de stockage destinée à l'agriculture et de nombreux assouplissements aux contraintes environnementales. ■

Entre désertification et modification des vents, la concentration de poussières du désert a bondi dans le ciel d'Europe

Anne-Laure Frémont

Il y a dans l'atmosphère un nombre incommensurable de particules et la poussière venue des déserts en représente une grande part. Des travaux estimaient à 26 millions de tonnes la quantité de ces poussières minérales en suspension à travers le monde, *« soit l'équivalent du poids de 5 millions d'éléphants d'Afrique flottant dans le ciel »*, illustrait alors l'auteur principal de l'étude, Jasper Kok. L'effet de ces microparticules sur le réchauffement de la planète est complexe et contrasté ; on sait en revanche qu'elles peuvent sérieusement altérer la qualité de l'air au point d'avoir des effets néfastes sur la santé. Or une étude parue mercredi dans la revue scientifique *Nature* montre que la concentration de ces poussières a augmenté de manière constante sur une grande partie de l'Europe ces dernières années.

L'équipe internationale de chercheurs a en effet étudié la pollution quotidienne due aux particules fines sur le continent. Elle a pour cela constitué une base de données des concentrations quotidiennes de métaux présents dans la poussière sur une centaine de sites ruraux et urbains à travers l'Europe, ce qui a permis de déduire d'où venait cette poussière. À partir de ces données, les chercheurs ont développé un modèle d'apprentissage automatique afin d'estimer les concentrations quotidiennes de poussière PM10 (particules d'un diamètre inférieur ou égal à 10 micromètres) de 2012 à 2021. Leur méthode permet de distinguer le bruit de fond de cette pollution quotidienne des épisodes de poussières plus intenses. Ils ont ensuite comparé leurs résultats aux données issues d'échantillons de glaciers des Alpes, qui recèlent la mémoire de l'atmosphère passée, en l'occurrence de 1750 à 2020.

« La fréquence de ces épisodes n'augmente pas de manière significative, mais c'est plutôt leur intensité qui s'accentue »

Petros Vasilakos
Chercheur à l'Institut Paul Scherrer

Toutes ces données en main, les chercheurs constatent *« une augmentation de 110 % des concentrations de poussière depuis l'époque préindustrielle »*. Pour l'expliquer, ils citent la désertification de l'Afrique du Nord, mais aussi les changements dans la circulation atmosphérique. Mais laquelle de ces causes prédomine ? *« Tout dépend de l'échelle de temps considérée,* indique Petros Vasilakos, chercheur à l'Institut Paul Scherrer de Villigen (Suisse) et auteur principal de l'étude. *Si l'on se réfère aux données issues des carottes de glace, la désertification semble déterminer la tendance à long terme, tandis que la circulation atmosphérique détermine celle à court terme. »* Quant à savoir d'où viennent ces modifications des courants de l'atmosphère, difficile à dire, selon le chercheur, qui indique toutefois que *« le réchauffement climatique joue un rôle majeur en modifiant la température des océans et de l'air ambiant, ce qui a pour conséquence de renforcer certains schémas de circulation et d'en affaiblir d'autres »*.

« Cette étude n'a porté que sur dix ans de données, ce qui est généralement une période trop courte pour permettre de dégager une tendance durable et évaluer de manière fiable l'influence du changement climatique, dont les effets ont tendance à se manifester plus lentement », souligne Jasper Kok, chercheur à l'université de Californie (Ucla), qui n'a pas participé aux travaux. Cela dit, il est possible que le changement climatique et les activités humaines en général aient contribué à l'augmentation de la poussière en Europe, ajoute-t-il, citant lui aussi *« une aridité accrue et la dégradation des sols dans les régions d'Afrique du Nord d'où provient la poussière, qui peut augmenter la quantité de sol sec et nu susceptible d'être érodé par le vent »*.

Les auteurs de l'étude observent en outre des différences marquées entre les régions d'Europe : dans le Sud, les concentrations quotidiennes de poussière de désert sont environ 2,5 fois plus élevées que dans le reste du continent, les plus forts taux ayant été observés au-dessus de l'Italie, de la mer Adriatique et de la mer Égée. Dans cette partie de l'Europe, en 2021, la poussière en suspension représentait à elle seule un tiers des seuils fixés par l'Organisation mondiale de la santé pour les PM10, *« ce qui empêchait considérablement ces régions de se conformer à la réglementation »* en matière la qualité de l'air.

Les chercheurs se sont également penchés sur les épisodes ponctuels de pollution par la poussière. *« Ils ne sont pas définis par une concentration fixe mais dépendent plutôt des conditions de fond propres à chaque lieu : par exemple, alors qu'une concentration de poussière de 4 microgrammes par mètre cube pourrait ne pas avoir grande importance à Athènes, elle serait considérée comme un épisode de poussière à Stockholm,* explique Petros Vasilakos. *Nous constatons que la fréquence de ces épisodes n'augmente pas de manière significative, mais que c'est plutôt leur intensité qui augmente. »* Là encore, l'Europe du Sud est davantage touchée : au cours de la période étudiée, les habitants y ont connu en moyenne *46 épisodes de poussière par an. Une exposition qui, même à court terme, « serait associée à une contribution de 0,67 % à la mortalité quotidienne »*, ajoutent les auteurs de l'étude. Ils rappellent que l'exposition chronique à ces particules augmente notamment le risque de mortalité lié aux maladies cardio-vasculaires et aux maladies respiratoires. ■

En Espagne, près d'un tiers des décès sont survenus pendant la première vague de chaleur du mois de juin *(ici, à Bilbao).* VINCENT WEST / REUTERS

En juin 2026, la canicule a tué plus de 14 500 personnes en Europe

Apolline Navarro Requena

La vague de chaleur qui a traversé l'Europe du 17 juin au 1er juillet 2026 a été meurtrière. « Le Figaro » en dresse un premier bilan.

Juin 2026 a été marqué par une vague de chaleur inédite et des températures exceptionnelles à l'échelle mondiale. Il s'agissait du deuxième mois de juin le plus chaud jamais enregistré. Et si l'ensemble du globe a été touché, en Europe, certains pays ont été plus affectés que d'autres. *Le Figaro* propose un premier bilan de la surmortalité liée à la canicule qui, rappelons-le, reste très provisoire : il faut parfois des mois pour avoir des données consolidées. À ce stade, plus de 14 000 décès supplémentaires liés à la chaleur sont comptabilisés dans les six pays européens les plus touchés par la canicule. L'Allemagne apparaît comme le pays le plus meurtri, avec environ 7100 décès supplémentaires estimés, devant la France, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Angleterre et le pays de Galles.

2025 morts en France

En France, il s'agit de la 52e canicule recensée depuis 1947 et de l'une des plus intenses jamais enregistrées, avec des records de chaleur battus les 24 et 25 juin, malgré une durée légèrement inférieure à celle de 2003 (quatorze jours contre seize), rapporte Météo-France. La chaleur s'est accompagnée d'une nette hausse de mortalité. Selon les données provisoires de Santé publique France, 2 025 décès supplémentaires ont été enregistrés entre le 22 et le 28 juin, soit une augmentation de 29,1 % par rapport à la semaine précédente. Cette hausse concerne principalement les personnes de 45 ans et plus. Elle a été particulièrement marquée à domicile (+ 91 %), devant les Ehpad (+ 37 %) et les établissements de santé (+ 19,7 %). L'Île-de-France est la région la plus affectée, avec 619 décès supplémentaires (+ 62,8 %), devant les Pays de la Loire, la Normandie et le Centre-Val de Loire.

7100 morts en Allemagne

En Allemagne, environ 23 900 personnes sont décédées entre le 22 et le 28 juin, un chiffre en hausse de 32 % par rapport aux niveaux habituels des quatre années précédentes. Selon l'Office fédéral des statistiques (Destatis), le nombre de décès liés aux fortes chaleurs serait de l'ordre de 7100. Les personnes âgées ont été les plus touchées. Sur l'ensemble du mois de juin, le taux de mortalité était supérieur de 9 % à la moyenne des années précédentes.

280 décès chez les moins de 65 ans en Belgique

La Belgique a compté sept jours où les températures ont dépassé les 30 °C. 1747 décès supplémentaires ont été enregistrés par rapport à la mortalité attendue, soit une surmortalité de 47,8 %, selon l'institut de santé public Sciensano. Si les personnes âgées restent les principales victimes des fortes chaleurs, la mortalité a aussi fortement augmenté chez les moins de 65 ans, avec 280 décès supplémentaires, soit une hausse de 61,3 %. C'est l'épisode le plus meurtrier enregistré en Belgique depuis le début du suivi, en 2000. Le jour le plus meurtrier a été le 27 juin 2026, avec 572 décès enregistrés.

Des jours à plus de 37 °C en Angleterre

Selon le Met Office (service météorologique national du Royaume-Uni), environ 2200 décès supplémentaires ont été comptabilisés entre le 18 et le 28 juin 2026 en Angleterre et au pays de Galles. Un bilan quatre fois supérieur à celui de mai 2026, lors duquel l'épisode caniculaire avait provoqué 550 décès supplémentaires. Les autorités britanniques ne publient pas de chiffres distincts pour chacun des deux territoires. Cette période a été marquée par des records de chaleur, avec des températures dépassant 37 °C dans certaines régions, comme en Est-Anglie, faisant de juin 2026 l'un des mois de juin les plus chauds jamais enregistrés.

1029 morts en Espagne

Si l'Espagne est habituée aux fortes chaleurs, 1029 morts sont recensés en lien avec la canicule en juin 2026, rapporte l'agence de presse espagnole EFE. Ces décès, pour près d'un tiers, sont survenus pendant la première vague de chaleur du mois, qui a touché le pays pendant cinq jours. Juin 2026 a également été marqué par des températures exceptionnelles, avec une moyenne de 3,2 °C supérieure aux normales saisonnières, faisant de ce mois le deuxième le plus chaud jamais enregistré en Espagne, d'après le Système quotidien de surveillance de la mortalité (MoMo).

480 décès aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, environ 480 décès supplémentaires ont été enregistrés entre le 22 et le 28 juin 2026 par rapport au nombre habituel, d'après les premières estimations du RIVM (Institut national de santé publique et de l'environnement). Ici encore, les 80 ans et plus ont été les plus touchées. Ce sont les régions de l'est et du sud du pays, où les températures ont été les plus élevées, qui ont été les plus affectées. ■

« Un fléau meurtrier » : en Allemagne, une mortalité en hausse de 32 %

Aude Bariéty de Lagarde
Correspondante à Berlin

Le nouveau record absolu de température outre-Rhin, atteint le 27 juin dernier à Möckern-Drewitz, en Saxe-Anhalt, dans le nord-est du pays, s'est établi à 41,8 °C. Le reste de l'Allemagne n'a pas été épargné par l'épisode caniculaire qui a durement frappé une grande partie de l'Europe en ce début d'été 2026 : 41,7 °C dans le Brandebourg ; 41,5 °C en Saxe ; 41,4 °C en Bade-Wurtemberg et en Sarre ; 41,3 °C dans la Hesse ; 41,2 °C en Rhénanie-du-Nord-Westphalie… *« Des températures aussi élevées n'avaient jusqu'à présent jamais été observées en Allemagne avec une telle intensité »*, souligne l'Institut Robert Koch (RKI). *« Les thermomètres allemands n'ont pas été conçus pour de telles températures »*, glisse un habitant du sud du pays, effaré.

Le Deutscher Wetterdienst (DWD), service météorologique allemand, a répertorié une période d'« alerte canicule » pendant douze jours. *« Le DWD n'avait encore jamais enregistré, depuis sa création, une période d'alerte canicule d'une telle durée aussi tôt dans l'année »*, soulignait-il fin juin. Dans un rapport publié lundi, le DWD ajoute : *« Non seulement les températures maximales ont été extrêmement élevées, mais les températures moyennes journalières – bien plus pertinentes pour caractériser une vague de chaleur – se sont également situées bien au-dessus de la moyenne du mois de juin, ce qui a encore amplifié l'impact sur la population en raison de l'absence de rafraîchissement nocturne. »*

Premier de ces effets : une inquiétante hausse de la mortalité. Selon un communiqué de l'Office fédéral des statistiques Destatis rendu public ce mardi, le nombre de décès a dépassé de 32 % la moyenne des quatre années précédentes. Au cours de la semaine du 22 au 28 juin, environ 23 900 personnes ont perdu la vie, soit 7100 de plus que deux semaines auparavant. En France, c'est une augmentation de 29 % des décès par rapport à la semaine précédente qui a été constatée, selon Santé publique France.

De son côté, le RKI a utilisé un modèle statistique pour estimer à 4 310 le nombre de décès liés à la chaleur pendant la 26e semaine de cette année 2026. 810 décès de ce type avaient été comptabilisés sur les 25 premières semaines de l'année. Sur la seule première moitié de l'année, le nombre de décès liés à la chaleur est donc chiffré par le RKI à 5120, contre 2600 pour toute l'année 2025 ! Sur ces 5120 personnes décédées au premier semestre, 4 820 étaient âgées de plus de 65 ans, dont 2950 de plus de 85 ans. 53 % étaient des femmes, 47 % des hommes. Un constat qui s'explique *« par la forte proportion de femmes dans les tranches d'âge les plus élevées »*, explique le RKI.

Dans un communiqué diffusé dimanche, la Société allemande de sauvetage (DLRG) a de son côté déploré la noyade d'au moins 99 personnes au mois de juin. *« La dernière fois que la DLRG a enregistré davantage de décès »* à cette période de l'année, *« c'était lors de la canicule de 2003, avec 107 victimes »*, souligne l'organisation. 55 de ces 99 accidents mortels ont eu lieu dans des lacs, très nombreux en Allemagne, 21 en rivière, 6 en piscine, 6 en mer et 6 dans des canaux.

« Il est grand temps d'appeler les vagues de chaleur par leur nom : des fléaux meurtriers et des freins à la croissance »

Susanne Götze
Journaliste scientifique

« Les lacs et les rivières invitent certes à se rafraîchir lors des journées chaudes, mais ils n'offrent pas la même sécurité que les piscines. Une seule mauvaise décision peut avoir des conséquences graves en l'espace de quelques secondes », met en garde la présidente du DLRG, Ute Vogt, qui ajoute que *« ce sont surtout les hommes qui prennent trop de risques et sous-estiment les dangers »*, ces derniers *« se baignant également plus souvent sous l'emprise de l'alcool ou de drogues »*. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 90 % des victimes du mois de juin étaient des hommes.

Au-delà de la hausse de la mortalité, la canicule a provoqué de nombreuses perturbations outre-Rhin. À Hambourg, le semi-marathon prévu le 28 juin a été annulé. En Thuringe, plusieurs incendies ont dû être combattus. À Leipzig (Saxe), le réseau de tramway a été paralysé pendant plusieurs jours par le ramollissement du bitume ; des bénévoles sont venus prêter main-forte aux employés des services de transport et de la ville. Dans plusieurs Länder, des portions de routes ont subi des déformations et des trains ont été retardés ou supprimés.

Plusieurs experts et médias ont publiquement dénoncé le *« manque de préparation »* du pays face aux conséquences de la crise climatique. *« En Allemagne, les dangers de la chaleur sont souvent sous-estimés. (…) Nombreux sont ceux qui associent la chaleur à des baignades et à leurs dernières vacances en Italie. Une erreur fatale, qui explique en partie le manque de préparation de l'Allemagne jusqu'à présent. Il est grand temps d'appeler les vagues de chaleur par leur nom : des fléaux meurtriers et des freins à la croissance »*, a notamment souligné dans un éditorial du *Spiegel* la journaliste scientifique et auteur Susanne Götze, qui a au passage cité la France comme un bon exemple en matière de gestion des vagues de chaleur.

Le chancelier, Friedrich Merz (CDU), a par ailleurs été critiqué par l'opposition, notamment par les Verts, pour ne pas s'être exprimé publiquement sur le sujet. Interrogé en conférence de presse régulière, un porte-parole du gouvernement a assuré que l'exécutif, son chef en premier lieu, accordait depuis longtemps *« une grande attention »* au phénomène de chaleur extrême et à ses conséquences. Il en a profité pour rappeler que le développement de plans d'action *« adaptés aux spécificités régionales »* incombait aux Länder et aux communes, et pour assurer que le gouvernement fédéral *« soutenait les efforts »* de ces derniers.

De son côté, le représentant du ministère de l'Environnement, de la Protection du climat, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire a ajouté que des discussions étaient en cours avec les Länder quant à l'éventualité de créer une nouvelle « mission commune » *(Gemeinschaftsaufgabe)* État-régions sur le sujet. Comme ses voisins, l'Allemagne sait pertinemment que *« les vagues de chaleur extrêmes se produiront à l'avenir avec une fréquence, une intensité et une durée accrues »*, résume le DWD. Et Susanne Götze d'asséner : *« Si ce n'est pas cet été, ce sera l'été prochain ! »* ■

La loi légalisant l'euthanasie et le suicide assisté

Wally Bordas et **Agnès Leclair**

Au terme d'un parcours parlementaire contrarié, entamé avant la dissolution et repris il y a un an et demi, les députés ont voté le texte par 291 voix contre 241 mercredi après-midi. Nouvelle liberté ou rupture anthropologique, ce scrutin historique signe un tournant majeur.

Les rangs de l'Assemblée nationale lors des derniers débats avant le vote du texte,

Un tournant majeur. La promesse d'Emmanuel Macron d'un nouveau *« modèle français »* de la fin de vie, légalisant l'euthanasie et le suicide assisté, aboutit finalement. Lors d'un vote historique, mercredi après-midi, les députés ont adopté la proposition de loi sur l'aide à mourir, par 291 voix contre 241, et 29 abstentions. Un vote conforme aux précédents scrutins à l'Assemblée nationale, puisque c'est la quatrième fois au total que cette réforme est validée par les parlementaires de la Chambre basse, majoritairement favorables à cette évolution sociétale. *« En 2022, j'avais pris l'engagement d'ouvrir ce chemin avec les Français. Avec gravité, avec humilité, et dans le plein respect de notre démocratie, cet engagement est tenu »*, a salué Emmanuel Macron à l'issue du scrutin.

S'il a tenu à avoir un mot pour *« tous ceux qui ont pris part à cette réflexion collective »*, le président de la République a aussi eu *« une pensée »* pour ceux qui l'ont *« personnellement interpellé »* et lui ont *« partagé leurs histoires, leurs doutes, leurs convictions et leurs espérances »*. *« Leurs témoignages ont profondément nourri ce texte »*, a-t-il conclu, en remerciant enfin *« tous les parlementaires qui ont permis un débat constructif et respectueux »*. Il faut dire que le parcours législatif du texte, en rupture avec l'interdit de donner la mort, n'aura pas été sans difficulté. D'abord soumis au Parlement sous forme de projet de loi gouvernemental, il est balayé par la dissolution de 2024. Il revient ensuite par le biais de deux propositions de loi, une sur les soins palliatifs très largement adoptée, et une sur l'aide à mourir, bien plus contestée, qui suscite des débats très agités. Fait rarissime, le texte est rejeté à trois reprises au Sénat. En commission mixte paritaire, députés et sénateurs ne parviennent pas à trouver d'accord.

Après avoir été prudent et exprimé son *« vertige »* face à cette bascule, Emmanuel Macron décide d'aller au bout du processus. Et si son premier ministre Sébastien Lecornu plaide, en coulisse, pour temporiser, le chef de l'État préfère arbitrer en faveur de son ministre des Relations avec le Parlement, Laurent Panifous, pour un vote avant l'été. Le dernier mot est donné à l'Assemblée nationale, comme le permet la Constitution. *« Le président a indiqué qu'il avait pris un engagement devant les Français, qu'il y avait eu un processus de concertation totalement inédit et que, désormais, il fallait que cela aboutisse »*, décrypte un interlocuteur régulier du président de la République.

Le débat n'est pas tranché entre ceux qui y voient une loi d'exception et ceux qui s'inquiètent d'une future norme de la fin de vie amenée à s'élargir

Mais même au Palais Bourbon, au fil des examens successifs du texte, nombre de députés au départ convaincus de la nécessité d'ouvrir ce nouveau droit ont évolué, considérant que le texte allait trop loin. *« Au fur et à mesure des débats, j'ai observé les personnes favorables au texte et leur volonté de l'ouvrir aux mineurs par exemple. Cela a commencé à me faire douter… »*, témoignait par exemple récemment le député RN Théo Bernhardt dans *Le Figaro*.

Un nombre important d'élus ont fait le même constat. Il n'y a d'ailleurs qu'à comparer les votes des différentes lectures pour constater que les discussions n'ont pas su convaincre : de 106 voix d'écart en mai 2025, à 63 seulement la semaine dernière lors de la troisième lecture du texte. Puis 50 mercredi après-midi, où plusieurs députés ont fait part de leurs doutes lors des prises de parole dans l'Hémicycle. *« Pourquoi précipiter la mort, arracher la vie plus tôt ? »*, a interrogé le député RN Christophe Bentz, estimant que la société *« n'a pas le droit de renoncer à protéger les plus vulnérables qui seront les premières victimes »* de cette loi. Ce, quelques minutes après que son collègue ciottiste de l'UDR, Olivier Fayssat, compare l'aide à mourir à une *« mise à mort »*.

Pour marquer ce moment solennel, ce n'est pas la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, qui a pris la parole, mais sa collègue Camille-Galliard-Minier, en charge de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Elle a notamment salué le respect de la *« pluralité des convictions »* après quatre années de débats, et repris les mots d'Emmanuel Macron pour défendre *« une loi de solidarité »*. Un discours à plat, loin du lyrisme qui a souvent accompagné les lois sociétales par le passé. *« À l'évidence, le gouvernement n'est pas ultra à l'aise sur le texte »*, admettait, au moment de cette prise de parole, un membre de l'exécutif.

Sous les yeux du maire de La Rochelle Olivier Falorni, inspirateur de la loi lorsqu'il était député, le rapporteur du texte, Philippe Vigier (MoDem), a défendu *« un droit en plus »*. *« Pour tous les textes sociaux, les passions se déchaînent, des questions philosophiques se posent »*, a-t-il relevé, louant un débat qui n'a selon lui *« pas été bâclé »*. L'ancienne ministre de la Santé, Agnès Firmin-Le Bodo, auteur du texte gouvernemental sur le sujet, a conclu sa prise de parole par ces mots : *« Je voterai ce texte sans esprit de victoire car il n'y a pas d'esprit de victoire face à la mort »*.

Et pour cause, la loi a beau avoir été définitivement adoptée, le débat n'est pas tranché entre ceux qui y voient une loi d'exception et ceux qui s'inquiètent d'une future norme de la fin de vie amenée à s'élargir. Les partisans de l'aide à mourir vantent ainsi les *« critères stricts »* du texte. Ce dernier crée un droit à l'aide à mourir accessible sous conditions à des malades atteints d'une affection grave et incurable, qui engage *« le pronostic vital, en phase avancée ou en phase terminale »*. Ils devront aussi présenter *« une souffrance physique ou psychologique »* réfractaire aux traitements ou insupportable liée à cette affection, et être aptes à *« manifester (leur) volonté de façon libre et éclairée »*.

Les opposants, eux, redoutent de voir *« des milliers de malades »* devenir éligibles à l'aide à mourir. Sans compter d'autres irritants, qui ont également marqué la construction du texte. Comme le temps de rétraction des malades qui ont vu leur demande acceptée, fixé à deux jours, ou l'obligation pour tous les établissements d'accueillir des euthanasies ou des suicides assistés.

Emmanuel Hirsch et Laurent Frémont annoncent la création d'un observatoire

Emmanuel Hirsch est professeur émérite d'éthique médicale à l'université Paris-Saclay. Laurent Frémont est enseignant en droit constitutionnel à Sciences Po. S'appuyant sur un collectif pluridisciplinaire, ils vont mettre en place une structure qui permettra de suivre l'application de la loi sur l'aide à mourir.

LE FIGARO. – La contestation concernant l'aide à mourir a grandi et s'est structurée au cours de ces trois dernières années. Que va devenir cet élan après l'adoption de la loi ?

EMMANUEL HIRSCH. – Nous entrons dans une nouvelle ère. Malgré tout ce que nous avons mis en œuvre, le législateur a choisi de légaliser l'euthanasie et le suicide assisté en votant un des textes les plus permissifs au monde. Alors que l'interdit de tuer se délite, nous ne pouvons pas déserter l'espace public. Nous avons donc décidé de créer un observatoire de la fin de vie afin de donner une perspective aux personnes que la loi va fragiliser et aux soignants qui vont être confrontés à l'application de cette loi. Ce dont il est question, ce sont de nouvelles normes qui affectent l'éthique du soin. Un contrôle d'experts et de citoyens sur le sujet de la fin de vie apparaît plus que jamais nécessaire au moment de l'application de la loi. C'est un devoir. Si, dans les mois et les années qui viennent, il n'y a pas de production de recherche scientifique pertinente, une indifférence progressive et une banalisation de ce qui doit rester exceptionnel risquent de s'installer au cœur même du soin et du débat public sur la fin de vie.

LAURENT FRÉMONT. – Au fil des débats, nous avons constitué un collectif pluridisciplinaire qui a développé une expertise unique dans les domaines de la santé, du droit, des solidarités et de l'éthique. Nous ne sommes pas opposés à une meilleure prise en compte de la souffrance, contrairement à ce que certains prétendent. Nous plaidons pour que la société pense les droits des personnes malades au-delà du seul recours à la mort provoquée. Notre travail pourra aussi être utile le jour où, qui sait, il serait envisagé de réviser la loi : ce qu'une loi a fait, une loi pourra le défaire.

Ce nouvel observatoire sera-t-il en concurrence avec la commission de contrôle qui suivra les procédures d'aide à mourir, placée auprès du ministre de la Santé ? De plus, il existe déjà un Centre national de la fin de vie…

E. H. – Depuis l'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) sur la fin de vie, la concertation publique a été biaisée et accaparée par les partisans de l'euthanasie. Dans les pays qui ont légiféré sur l'euthanasie et le suicide assisté, les instances de contrôle produisent des rapports qui ne soulèvent pas la problématique des excès de la loi. Il y a peu de remises en question. Un regard critique mais constructif doit être posé sur ce qui va se mettre en œuvre, d'autant que l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) s'impose comme acteur pour favoriser l'application la plus large possible du texte et en faire une norme du « bien mourir ». Avec le risque que la prévention et l'accès aux soins passent en second. Il faut un suivi démocratique et transparent, et s'assurer que la loi n'est pas détournée par des excès. Notre démarche a du sens pour la démocratie en santé.

L. F. – Nous ne remplaçons personne, nous occupons une place vide. La future commission va exercer un contrôle a posteriori et donner son propre bilan. L'approche statistique ne suffit pas. Il s'agit de donner une figure humaine à ce qui, pour certains, se résume à des chiffres. Les impacts sur les proches et les équipes soignantes doivent être documentés et trouver un lieu d'expression. Nous voulons proposer un regard extérieur et scientifique qui puisse prendre en compte l'intégralité des parcours que nous allons essayer de reconstituer, avec des indicateurs sur le gradient social et territorial des demandes et l'accès aux soins palliatifs des personnes jugées éligibles à l'aide à mourir. Nous voulons établir un recueil de témoignages anonymisés et travailler avec des sociétés savantes partenaires pour obtenir des données. Nous voulons aussi soutenir, par le droit et la formation, les soignants et les établissements qui seraient menacés dans leur liberté de conscience. Cette loi oblige à un devoir de transparence et de loyauté. Le texte a cherché à tromper sur les mots. Il ne faut pas à présent se tromper sur les actes. Aucune instance officielle n'a alerté sur les risques de dérives. Nous assistons à un effondrement de la conscience éthique.

STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

« Des médecins pourraient se trouver en difficulté sur le critère du pronostic vital engagé, en phase avancée de la maladie, d'un patient qui demande à en finir »

Emmanuel Hirsch

Aucune étude d'impact n'a fait de projections sur le nombre de personnes susceptibles de demander une aide à mourir. Pensez-vous qu'elles seront nombreuses ? Doit-on s'attendre à une montée en puissance du suicide assisté au fil des ans ?

L. F. – Le gouvernement n'a jamais déterminé le nombre de personnes susceptibles de « bénéficier » de l'injection létale. Les pays qui prévoyaient quelques centaines de morts par an ont vu leurs chiffres exploser. C'est un scénario que l'on peut redouter pour la France compte tenu du flou des critères. L'euthanasie, par exemple, est conditionnée à une impossibilité physique de s'administrer le produit létal, mais cette incapacité n'est pas définie. Une simple hésitation à faire le geste sera-t-elle considérée comme suffisante ? La frontière sera fragile. Tout va se jouer dans l'application du texte. C'est pourquoi il faut rester vigilant.

E. H. – On nous a vendu une loi d'exception. Une loi nécessaire pour quelques situations insolubles. L'observatoire permettra de comprendre s'il s'agit ou non de situations exceptionnelles. Du côté des partisans d'un droit absolu, on évoque une loi qui pourrait concerner 5 % à 10 % des situations de fin de vie, comme c'est le cas au Québec. Il n'y a plus de complexe à promouvoir ce qui banalise une nouvelle pratique « à la demande ». Le risque, c'est que des médecins proposent l'aide médicale à mourir comme une alternative au soin. Il faut aussi veiller à ce que les chiffres de demandes d'aide à mourir ne deviennent pas un argument politique et médiatique : plus les demandes augmentent, plus on dira que ce droit répond à une attente massive. Nous devrons trouver des indicateurs pour éviter de nous faire balader.

Sur quels aspects de l'application de la loi ce nouvel observatoire devra-t-il être particulièrement vigilant ?

L. F. – Le texte a évacué des problématiques fondamentales et les demandes de garde-fous sur les maladies psychiatriques, le handicap, les majeurs protégés et les maladies neurodégénératives. Il ne formalise pas la méthode de vérifica-

P. DELORT / LE FIGARO MAGAZINE

« Aucune instance officielle n'a alerté sur les risques de dérive. Nous assistons à un effondrement de la conscience éthique »

Laurent Frémont

définitivement adoptée

mercredi après-midi. ABDUL SABOOR / REUTERS

Les plus fervents défenseurs de l'aide à mourir regrettent à l'inverse l'absence de prise en compte des directives anticipées pour les patients qui ne serait plus en état de s'exprimer (en cas de coma ou de démence avancée). L'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) se réjouit malgré tout d'un vote *« historique pour la liberté »* et salue des députés *« fidèles à l'héritage des droits de l'homme »*.

« Ce 15 juillet 2026 marque une rupture grave dans l'histoire de notre pays », a estimé, dans un communiqué, le cardinal Jean-Marc Aveline, président de la Conférence des évêques de France. *« Les effets d'une telle législation ne se mesurent pas encore mais ils se dessinent déjà. Notre rapport à la vulnérabilité, à la vieillesse, au handicap ou à la maladie, changera »*, s'inquiète-t-il. De même, pour les acteurs des soins palliatifs, en première ligne pour s'opposer à cette réforme, cette loi a été votée *« contre ceux qui devront l'appliquer »*. *« Sa mise en œuvre reposera sur des soignants qui, tout au long du débat, ont exprimé leurs profondes réserves sans parvenir à se faire entendre »*, regrette la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (Sfap). Bien que la contestation soit montée en puissance, les échanges entre le gouvernement et la quinzaine de collectifs de soignants pour qui *« la mort n'est pas un soin »* ont tourné au dialogue de sourds.

« Sa mise en œuvre reposera sur des soignants qui, tout au long du débat, ont exprimé leurs profondes réserves sans parvenir à se faire entendre »

Société française d'accompagnement et de soins palliatifs

Claire Fourcade, l'ancienne présidente de la Sfap se souvient de la boutade d'Agnès Firmin-Le Bodo, qui a porté le texte initial, lors de leur première rencontre : *« Elle m'a lancé "Je suis la ministre de droite qui aura fait la PMA pour toutes et l'euthanasie". À l'époque, je ne me doutais pas que la version qu'elle allait rédiger servirait de référence. À partir de ce moment, tout le débat a tourné autour du retour à cet "équilibre" du premier texte. D'emblée, il a été considéré comme un aboutissement et il n'y a jamais eu d'espace pour la discussion et l'écoute. Toutes nos mises en garde sont apparues comme des risques de déséquilibre »*, raconte-t-elle.

Après cette adoption définitive de la loi, le président de la République espère une mise en application d'ici la fin de l'année. Mais le premier ministre a annoncé dimanche, à la surprise générale, qu'il allait saisir le Conseil constitutionnel sur une partie des dispositions de cette loi. Même chose pour le président du Sénat, Gérard Larcher, qui a annoncé une initiative similaire, dans les colonnes du *Figaro*, quelques jours plus tôt. Un moyen pour eux de faire savoir leurs réticences face à cette réforme sociétale, qui aura donc divisé jusqu'au bout. Et dans tous les camps. ■

» Lire aussi PAGE 21

de la fin de vie

tion de la volonté libre et éclairée du patient qui demande un suicide assisté ni de l'intégrité de son consentement. Je suis frappé par l'irruption des personnes handicapées « éligibles » à l'aide à mourir dans le débat. Elles risquent de l'être d'autant plus que les efforts de la nation diminuent et que des établissements du médico-social sont en dépôt de bilan. L'application de la loi dans des établissements privés qui ne partagent pas cette vision du soin et dont tous les soignants feraient valoir leur clause de conscience pourrait soulever des difficultés. Plus largement, nous devons rester attentifs à ce que l'aide à mourir ne remette pas en cause les valeurs de sollicitude, de non-abandon pour les personnes âgées dans les Ehpad. Autant de sujets que les politiques ont refusé d'aborder. C'est un abandon en règle de nos valeurs de fraternité.

E. H. – Des médecins pourraient se trouver en difficulté sur le critère du pronostic vital engagé, en phase avancée de la maladie, d'un patient qui demande à en finir. Les psychiatres qui accompagnent des personnes suicidaires ou touchées par une profonde mélancolie risquent également de se trouver en difficulté. C'est pourquoi l'observatoire pourrait aussi proposer un travail de formation des soignants pour se préparer à ces nouvelles situations. C'est assez évident que le contexte de fin de la Sécurité sociale, de fragilisation financière, va impacter la capacité d'apporter des soins à des personnes qui vont être déportées vers cette alternative d'accès à la mort. L'observatoire pourra enfin recueillir la dénonciation de pratiques déviantes, car il y a un risque que certains se sentent exonérés de contraintes alors qu'un geste létal a été dépénalisé. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR **A. L.**

« Kill pill », mode d'emploi

Aider à mourir, mais comment ? La manière dont la loi sur la fin de vie sera appliquée soulève encore une foule de questions. Quel produit létal sera utilisé ? Quel protocole sera mis en place ? Quels médecins ou infirmiers accepteront de réaliser ce geste ? Le ministère de la Santé a choisi de précéder le vote pour lancer des travaux. En amont de l'adoption définitive du texte, il a chargé la Haute Autorité de santé (HAS) de plancher sur le produit létal ou la « kill pill » susceptible d'être utilisée dans le cadre de l'aide à mourir.

Les experts de l'autorité publique devront également élaborer des recommandations relatives à la prescription médicale et à l'administration de ces produits. Ce groupe comprendra un panel pluridisciplinaire d'experts du soin (réanimation, gériatrie, médecine générale…) et du médicament (pharmacien hospitalier, d'officine, pharmacologue), ainsi que des usagers du système de santé. Des réunions ont été programmées en juin, juillet et éventuellement septembre avant les relectures. Selon le document que nous avons pu consulter, la clôture des travaux est prévue pour le 1er novembre. Cette date permet de présager que la loi sur l'aide à mourir ne sera pas appliquée avant la fin de l'année 2026 voire le début de l'année 2027.

Il revient aussi à la HAS de définir *« la conduite à tenir en cas de difficulté, d'échec ou de complication »*. C'est un aspect moins connu de l'aide à mourir mais les expériences de pays ayant légalisé une mort choisie montrent que les procédures létales ne se passent pas toujours comme prévu. Des études, notamment dans l'État américain de l'Oregon, relèvent des complications chez certains malades. Vomissements, agitations, convulsions voire réveil malgré l'ingestion d'une dose mortelle… l'aide à mourir s'éloigne parfois d'une « mort douce ». La version de travail du premier projet de loi du gouvernement avait d'ailleurs pris en compte cette difficulté en actant la présence obligatoire d'un soignant afin de procéder à un *« secourisme à l'envers »* pour *« hâter le décès en limitant les souffrances »* en cas de problème. Le délai avant la mort est lui aussi très fluctuant, allant de quelques minutes à plusieurs heures en fonction des médicaments utilisés, de la voie d'administration et de caractéristiques du patient.

Des soignants « volontaires »

Le choix des substances est déjà balisé à l'étranger. Dans les cas d'euthanasie par voie intraveineuse, le processus suit le même schéma aux Pays-Bas, en Belgique ou au Canada : un sédatif facultatif pour détendre le patient, suivi d'un inducteur de coma (un barbiturique ou le propofol) qui abolit la conscience, puis d'un curare qui garantit l'arrêt respiratoire. Quand l'aide à mourir a lieu par voie orale, le malade ingère un seul barbiturique à très forte dose (pentobarbital ou sécobarbital), sans sédatif, qui provoque le coma puis la mort. Ce produit létal peut se présenter sous forme de comprimés ou de solution à boire. Un médicament contre les nausées est ingéré en amont pour éviter que la personne ne régurgite le produit.

Ces travaux seront suivis d'autres recommandations, notamment sur la fabrication, la conservation et la délivrance de ces préparations ainsi que sur leur sécurité et leur traçabilité. Mais aussi sur l'information des patients et les modalités d'organisation de l'aide à mourir. *« L'application de la loi nécessite l'adoption de plusieurs décrets en Conseil d'État et arrêtés »*, souligne-t-on au ministère de la Santé. Enfin, la future commission de contrôle devra aussi s'atteler à la création d'un registre de soignants « volontaires » pour participer à l'aide à mourir. ■ **A. L.**

Pédocriminalité : 675 personnes incarcérées après le réexamen de 70 000 plaintes

Paule Gonzalès

Gérald Darmanin a communiqué mercredi les résultats de ce travail effectué dans les parquets depuis trois semaines. Dans 83,5 % des affaires, un auteur a été identifié.

Un contentieux de masse, qui ne représente pourtant que la part émergée de l'iceberg. Alors que Gérald Darmanin avait demandé aux parquets généraux, le 8 juin dernier dans le sillage de l'affaire Lyhanna, de réexaminer les 70 000 plaintes pour violence sexuelle contre les mineurs sédimentées dans les commissariats et les brigades de gendarmerie, ce nombre a été sous-estimé. Elles sont en réalité 85 047, selon les résultats de cette vaste consultation de trois semaines, communiquées mercredi à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice. Au même moment, au tribunal d'Agen, se tenait l'audition de Jérôme Barella, le principal suspect dans l'affaire de la collégienne de 11 ans retrouvée morte le 4 juin dans le Gers.

Ces données sont pourtant bien lacunaires. Le travail des magistrats n'a en effet porté que sur les procédures enregistrées dans Cassiopée, le logiciel pénal de la justice. *« Mais nous savons qu'il y en a bien plus dans les services de police et de gendarmerie, qui ne sont pas même enregistrées. C'est dire l'ampleur de ce phénomène de société, qui dépasse clairement le simple domaine de la justice. Et ce n'est là qu'une première vague »*, souligne le procureur général d'un grand ressort.

À ce chiffre global s'ajoutent deux autres, plus inquiétants encore. 38,5 % de ces procédures sont criminelles: elles concernent des viols et pas seulement des agressions sexuelles. Des affaires qui relèveront donc de la cour criminelle départementale, déjà passablement encombrée. *« Dans 83,5 % des affaires, un auteur est identifié; par ailleurs, 91,4 % des personnes mises en cause n'ont jamais fait l'objet d'une condamnation antérieure; de plus, 36 % des victimes sont encore mineures aujourd'hui; enfin, l'ancienneté moyenne des dossiers traités par les parquets est de 14,2 mois »*, a annoncé Gérald Darmanin. Qui a annoncé que *« 970 dossiers (étaient) prioritaires, soit 1,14 % du stock de procédures »*.

Cet effet de loupe a eu deux conséquences immédiates: *« L'ouverture de 1 350 informations judiciaires, soit une hausse de +309 %, pour des crimes et des délits de nature sexuelle sur mineur; 675 personnes incarcérées, soit une hausse de +173 %. » « Il ne faudrait pas s'imaginer qu'ils n'auraient pas eu lieu si nous n'avions pas fait ce travail de recensement. C'est juste que cela ne se serait pas fait dans la même temporalité. »*

Du côté des juges d'instruction, *« ce n'est là qu'une première vague. Nous en redoutons une deuxième en septembre*, précise Frédéric Macé, président de l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI). *D'autant que 60 % de nos cabinets sont composés de dossiers de viols, dont environ 30 % de viols sur mineurs. »* Le magistrat met en garde contre l'effet contreproductif *« d'une précipitation à ouvrir des informations judiciaires et d'hériter de dossiers mal ficelés aux résultats déceptifs ». « Il y a là un transfert de charges et de responsabilités inutiles puisque les enquêteurs, débordés, sont les mêmes »*, poursuit-il. Cet aspect quantitatif ne serait rien sans un volet qualitatif. Les plaintes vont des allégations et dénonciations aux viols et agressions avérés. De plus, comme l'a déjà pointé la Ciivise par le passé, l'essentiel de ces crimes se déroule dans l'intimité du cadre familial, dans l'entourage amical ou dans le voisinage des familles de victimes. Lors des discussions en tête à tête entre le ministre et ses procureurs généraux, ces données brutes s'étofferont aussi d'une autre réalité : *« Beaucoup d'agressions et de viols de mineurs sont le fait d'autres mineurs »*, comme le soulignent plusieurs magistrats. Pour faire court, *« les auteurs ne sont pas seulement des hommes majeurs et pédophiles »*, conclut un magistrat d'un grand ressort.

Cette recension risque aussi de souligner un dysfonctionnement grave des outils à la disposition de la chaîne régalienne, depuis le commissariat jusqu'au prétoire. Des outils qui ne communiquent pas entre eux et qui obligent à remplir séparément chaque trame policière et judiciaire, réduisant à zéro les capacités de suivi par un éparpillement des informations. Les 36 procureurs généraux ont pu constater que *« bien des enquêtes leur échappent parce que les procédures passent de commissariat en commissariat, ou de commissariat en brigade sans que les parquets ne soient forcément tenus au courant »*. Nul doute que le garde des Sceaux invitera les magistrats à reprendre en main les enquêtes dont ils ont la direction. *« Mais nous sommes quand même confrontés à l'affaiblissement des services d'enquête auquel le ministre de la Justice n'est pas étranger puisqu'il était celui de l'Intérieur quand est intervenue la réforme de la police judiciaire »*, poursuit un juge.

« Il y a là un transfert de charges et de responsabilités inutiles puisque les enquêteurs débordés sont les mêmes »

Frédéric Macé
Président de l'Association française des magistrats instructeurs

« Si l'on veut tirer parti de l'effet de loupe que le ministre a suscité, ce sera un travail à si long terme qu'il n'est pas sûr que Gérald Darmanin sera encore Place Vendôme », sourit un autre haut magistrat. Lui, comme ses collègues, pose en effet la question des solutions à trouver face au mur des procédures, toujours plus haut, alors que *« la capacité de jugement criminel se limite à 4 000 dossiers par an »*. Comment juger ce contentieux de masse ? Faut-il créer de nouvelles juridictions, des filières spécialisées ? *« Les jugements concernant les affaires du périscolaire ont bien montré combien ces dossiers sont compliqués et fragiles. Il faut se méfier des enquêtes vite faites et mal faites »*, prévient un procureur général.

Restent les coulisses de cette opération de grande envergure. Comme les procureurs généraux, l'Union syndicale des magistrats insiste : *« Les parquets savent tout faire. S'il faut soudainement suspendre toute activité pour en prioriser une seule, ils sont capables de le faire. Pour autant, que va-t-il maintenant se passer pour les autres contentieux, qui étaient eux-mêmes prioritaires, comme les violences intrafamiliales, les stupéfiants ou tout ce qui menace l'ordre public ? »*, interroge Ludovic Friat. En ligne de mire, des enquêtes et même des opérations d'interpellations d'envergure mises en pause pour répondre à la volonté ministérielle. ■

Arnaud de La Grange
Correspondant à Londres

Le parti Reform UK, dont cette figure de la droite conservatrice était une porte-parole, dénonce un dangereux climat d'hostilité à son encontre.

Des fleurs ont été déposées près du domicile d'Ann Widdecombe, où l'ancienne ministre, âgée de 78 ans, a été retrouvée morte jeudi dernier. JACK TAYLOR/REUTERS

Le Royaume-Uni sous le choc de la violence politique

Un assassinat *« ciblé »*. La police antiterroriste désormais chargée de l'enquête, le Royaume-Uni est de nouveau hanté par le spectre de la violence politique. Le meurtre d'Ann Widdecombe, ancienne figure du parti conservateur passée chez Nigel Farage et son parti nationaliste Reform UK, met le pays en émoi. Et le débat sur la sécurité des personnalités politiques, dans un climat d'agressivité croissante, est tragiquement relancé.

Ann Widdecombe a été retrouvée morte jeudi dernier à son domicile, situé à Haytor, dans le Devon, dans le sud-ouest de l'Angleterre. Le corps de cette femme de 78 ans portait *« des blessures graves »*. Depuis, un suspect a été interpellé dans le nord du pays. Il s'agit d'un homme de 28 ans, un *« ressortissant britannique blanc »*. Il est soupçonné d'avoir commis, préparé ou incité à commettre des actes de terrorisme. Sans donner encore de détails, le chef de la police antiterroriste, Laurence Taylor, a affirmé qu'il est *« clair qu'il s'agit d'une attaque ciblée »*. Ses agents cherchent à déterminer *« l'ampleur de la planification éventuelle ainsi que les motivations derrière cette attaque »*. Dans le cadre de la législation sur le terrorisme, la détention peut durer jusqu'à sept jours.

Dès le week-end dernier, des responsables de Reform UK s'étaient insurgés contre des déclarations prématurées de la police du Devon et des Cornouailles, qui a d'abord traité le meurtre comme un cambriolage ayant mal tourné. Samedi, Nigel Farage avait dénoncé un *« meurtre prémédité »*. Les enquêteurs cherchent à déterminer si le suspect projetait des violences à l'encontre d'autres personnalités, notamment des responsables politiques de Reform UK. En clair, s'il s'agit d'un complot plus vaste. La police étudie plusieurs pistes, notamment celle de l'extrême gauche. Elle fouille aussi autour des questions sensibles sur lesquelles Widdecombe s'était exprimée sans détour, notamment l'avortement, les droits des homosexuels et l'immigration. L'état de santé mentale du suspect est également examiné. La presse le décrit comme un homme solitaire et peu sociable.

Figure de la droite conservatrice, Ann Widdecombe a été députée conservatrice de 1987 à 2010 et a occupé différentes fonctions ministérielles, dont celle de secrétaire d'État aux prisons entre 1995 et 1997. Fervente supportrice du Brexit, elle avait quitté les Tories en 2019 pour rejoindre le parti d'alors de Nigel Farage, le Brexit Party, sous la bannière duquel elle a été élue députée européenne. Très exposée médiatiquement, elle était depuis la porte-parole de Reform UK pour les questions d'immigration et de justice.

« Il est clair qu'il s'agit d'une attaque ciblée »
Laurence Taylor Chef de la police antiterroriste britannique

La requalification de l'affaire en acte terroriste rappelle l'agression mortelle à l'arme blanche dont a été victime en 2021 sir David Amess. Le député conservateur avait été poignardé à mort dans une église par Ali Harbi, un homme se réclamant de l'État islamique. Il avait été aussi reconnu coupable d'avoir planifié des attaques contre d'autres députés. Cinq ans plus tôt, la députée travailliste Jo Cox avait été abattue et poignardée par un agresseur obsédé par le nazisme, en pleine fièvre sur le Brexit. Andy Burnham, qui va devenir premier ministre dans quelques jours, a déclaré qu'il était temps de procéder à un *« examen sérieux de la sécurité des parlementaires »*. Ces dernières années, de nombreux élus ont dénoncé une atmosphère devenue de plus en plus délétère et dangereuse, certains modifiant leur comportement pour éviter les confrontations. On leur a proposé des dispositifs d'alerte comme des « boutons de panique ». Et peuvent aussi bénéficier d'une protection assurée par des agents lors de leurs rencontres avec les électeurs.

Reform UK a appelé ce mercredi à ce que tous les élus bénéficient d'une *« sécurité totale »*, s'ils le souhaitent. Figure du parti, Zia Yusuf a accusé une partie de la classe politique d'attiser dangereusement l'hostilité à l'encontre de sa formation. Il en veut pour preuve les 600 menaces de mort visant Nigel Farage et d'autres élus, reçues depuis février.

Ce crime fait écho à une crise qui secoue depuis quelques jours Reform UK. Nigel Farage est mis en cause pour avoir reçu des dons – notamment 5 millions de livres de la part d'un milliardaire investissant dans les cryptomonnaies – destinés selon lui à financer sa propre équipe de sécurité. *« Ceux qui remettent en question la nécessité pour Nigel Farage de bénéficier d'une protection devraient cesser de le faire »*, a ainsi déclaré Zia Yusuf. ■

Italie : nouveau revers pour Giorgia Meloni

Quentin Raverdy Rome

Après avoir échoué dans sa réforme de la justice, la présidente du Conseil ne parvient pas à corriger la loi électorale.

Un petit tremblement de terre politique a secoué le cœur de Rome, mardi après-midi. En ce 14 juillet, la majorité de droite voyait son ambitieux projet de réforme de la loi électorale faire enfin son entrée à la Chambre des députés. Dans les grandes lignes, le texte établirait un vote à la proportionnelle avec l'octroi, pour la coalition atteignant les 42 % des voix, d'une « prime de majorité » de 105 sièges, garantis au Parlement. Vient alors l'heure de voter un amendement crucial, introduisant les « preferenze », soit la possibilité pour les Italiens d'indiquer désormais une préférence pour des candidats sur des listes électorales dont l'ordre est d'ordinaire « bloqué » par les états-majors des partis. Mais stupeur à l'issue du scrutin à bulletins secrets ! Au moins une trentaine de députés de droite ont fait défection, enterrant l'amendement à une voix près, et révélant au grand jour les divisions au sein du camp conservateur transalpin. Depuis les bancs de l'opposition, on jubile.

Ce n'était un secret pour personne : depuis plusieurs semaines, le sujet nourrissait des tensions certaines entre les Frères d'Italie de Meloni et ses alliés de Forza Italia et de la Lega de Matteo Salvini. Au-delà, certains critiquaient même un système des « preferenze » qui pénaliserait la représentativité des femmes aux élections. Mais à la veille du vote, un compromis semblait pourtant avoir été trouvé entre les partenaires gouvernementaux. Même les élus du sulfureux général Roberto Vannacci apportaient leur soutien. En vain. Quelques heures après le scrutin manqué, dans la soirée, Giorgia Meloni ne cachait pas sa déception et le faisait savoir sur ses réseaux sociaux. La présidente du Conseil dénonçait une victoire du *« marais »* politique et *« une occasion perdue pour les Italiens »* mais n'oubliait pas les manquements de son propre camp. *« Également dans la majorité, des votes ont manqué et il faudra une réflexion là-dessus »*, prévient-elle. À droite, la traque contre les députés *« francs-tireurs »* va alors bon train.

« Meloni défaite », « La majorité ébranlée », « La droite éclatée ». Au lendemain de cette déconvenue parlementaire, la presse dépeint un nouveau camouflet pour la locataire du Palazzo Chigi, qui était personnellement montée au front. Non sans rappeler le cinglant revers électoral, enregistré par la chef de file des Frères d'Italie lors du référendum – manqué – sur la réforme de la justice, en mars dernier.

« Nous avons perdu une bataille politique mais nous allons de l'avant, la tête haute »
Luca Ciriani
Ministre italien des Relations avec le Parlement

Comme au printemps, l'opposition appelle l'exécutif à faire ses cartons. *« Le problème de Meloni, il est avec ses alliés qui ne veulent pas continuer avec cette loi électorale. Il est clair qu'ils devraient en tirer les conséquences et rentrer chez eux et consentir, enfin, à ce qu'une alternative puisse arriver »*, estimait la patronne du Parti démocrate, Elly Schlein, se disant prête, avec ses partenaires du centre gauche, à des élections anticipées. Un scénario pas si fantaisiste que cela, rapportent les médias italiens. Et pour cause, à la veille du vote, Giorgia Meloni aurait été claire avec ses alliés : *« Si l'amendement sur les préférences ne passe pas, on retourne aux urnes »*, apprend-on dans la presse. Simple coup de pression ? Mercredi, en tout cas, la chef du gouvernement n'a pas été aperçue en route vers le Palais du Quirinal pour remettre sa démission au président de la République, Sergio Mattarella. *« Nous n'avons pas l'intention de mettre fin à notre expérience gouvernementale »*, assurait le ministre en charge des Relations avec le Parlement. *« Nous avons perdu une bataille politique mais nous allons de l'avant la tête haute »*, ajoutait Luca Ciriani. Un choix de la *« responsabilité »*, sûrement plus sage, alors que les sondages sont loin de garantir une nouvelle victoire à Giorgia Meloni, et que le pays doit encore boucler cet automne une loi de finances aux marges de manœuvre dangereusement étriquées.

« Mon expérience me rappelle de nombreux cas où le gouvernement, et souvent la majorité, a été mis en minorité sur des amendements importants, comme celui relatif aux préférences. Cela n'a pas empêché ces gouvernements de poursuivre leur travail », tenait aussi à relativiser Maurizio Lupi, figure de la coalition de droite, sans nier pour autant *« l'importance politique considérable »* du revers subi. Mais quel avenir désormais pour la réforme électorale à la sauce Meloni ? Peut-on encore sauver le « Stabilicum » ? Les discussions parlementaires, elles, se poursuivaient mercredi à la Chambre des députés. En vieux briscard de la politique italienne, le patron du Sénat, Ignazio La Russa, pensait déjà à la prochaine étape, et à l'arrivée du texte au Palazzo Madama. Des modifications pourront être apportées au projet de loi par les parlementaires, assurait l'élu des Frères d'Italie. Surtout, le vote à bulletins secrets ne devrait pas être autorisé à cette occasion. De quoi contraindre les sénateurs rétifs à sortir du bois, ou à rentrer dans le rang. La réforme électorale n'est donc pas morte et Giorgia Meloni devrait, elle, rester au Palazzo Chigi. Mais pour la chef du gouvernement et ses alliés, la route vers 2027 promet encore quelques embûches. ■

L'armée de l'air va se doter d'une unité de drones

Nicolas Barotte

Dans les conflits en cours, la dronisation des capacités offensives et défensives est devenue indispensable.

Tirant les leçons des conflits en cours, l'Ukraine, l'Iran ou encore la défense des partenaires de la France dans le Golfe, l'armée de l'air et de l'espace veut accélérer sa transformation. Lorsqu'il a fallu défendre les Émirats arabes unis contre l'Iran, l'armée de l'air a traité une centaine de menaces, drones et missiles. Elle doit aussi s'adapter aux nouvelles menaces, aux défenses sol-air durcies et au besoin de masse. Alors qu'un *« choc »* pourrait se produire avant la fin de la décennie entre l'Europe et la Russie, il n'est plus temps d'attendre. Dès cette année, *« nous allons créer une unité de drones de bombardement et de reconnaissance »*, confie le major général de l'armée de l'air, le général Dominique Tardif.

Les premières phases seront expérimentales. Mais l'ambition est d'aller vite dans une première étape. *« Nous aurons une gamme de drones de type Shahed et une gamme de drones plus petits que l'on peut larguer à partir d'un aéronef »*, dit-il. Ces drones *« consommables »* serviront à *« saturer les radars et avoir une capacité à contester le champ électromagnétique à l'adversaire »*, dit-il. Les drones Shahed, utilisés par la Russie et l'Iran, permettent de frapper à plusieurs centaines de kilomètres. L'armée travaille aussi sur les munitions pour optimiser la létalité. Le major général est au cœur de ce processus de transformation, en portant son attention à la doctrine mais aussi aux capacités de productions industrielles.

« Jusqu'à présent, nous imaginions un raid aérien avec plusieurs avions, certains traitant les menaces sol-air, d'autres portants des munitions pour aller traiter les cibles. Désormais, on l'imagine dans une combinaison de plateformes habitées, de drones, avec une gamme de drones qui pourra aller des très gros drones type petit avion de combat automatique dronisé, jusqu'à des munitions dronisées, des drones armés, des drones de guerre électromagnétique qu'on peut larguer à partir d'un A400M ou des ailes d'un Rafale », explique le général Tardif. *« Cet environnement permettra d'atteindre plus d'effets militaires en augmentant la pénétrabilité et la survivabilité des plateformes habitées »*, explique-t-il.

Modernisé au standard F5, l'avion omnirôle Rafale* disposera des capacités de connectivité qui lui permettront de mener ce combat collaboratif.

Sur la base aérienne de Mont-de-Marsan, l'armée de l'air travaille au futur du combat, avec en ligne de mire un *« avion de combat collaboratif »*, c'est-à-dire un drone capable d'épauler un avion habité. Dès septembre, un nouveau calculateur devrait permettre d'agréger des données et tester des hypothèses pour des logiciels d'intelligence artificielle qui piloteront les drones « combat collaborative aircraft » (CCA).

« Nous aurons une gamme de drones de type Shahed et une gamme de drones plus petits que l'on peut larguer à partir d'un aéronef »

Général Dominique Tardif
Major général de l'armée de l'air et de l'espace

« Nous pourrons commencer par faire de premières expérimentations d'aide à la conduite de la mission tactique avec de l'IA directement au profit de l'équipage. Dans un deuxième temps, nous verrons comment un équipage d'un aéronef habité peut donner des ordres à un système de drone type CCA ». Ces drones CCA, entre 3 et 5 tonnes, trouveront leur place avec les petits drones consommables et les drones type Ucav plus petits pour des missions spécifiques.

En cas d'affrontement, il faudra aussi de la capacité de combat. *« Nous savons que ce qui manquera, sur le flanc est, ce sera la puissance aérienne : de l'avion de combat, du ravitailleur et du renseignement entre autres »*, explique le général Tardif. Les armées de l'air de l'est de l'Europe sont les moins bien équipées. Les pays Baltes s'en remettent aux forces de l'Otan. La Pologne et la Roumanie sont encore en cours de modernisation. Les avions les plus performants sont à l'Ouest. Pour tenir le défi et répondre aux provocations russes, les armées européennes devront surmonter leurs divergences dans l'emploi de la force. Les règles d'engagement sont en cours d'harmonisation au sein de l'Otan. Lors des dernières incursions accidentelles de drones dans le ciel des pays Baltes, les différences dans les règles d'engagement ont conduit à différentes réactions, de l'attentisme à l'interception… *« Jusqu'à présent, l'armée américaine était en mesure de fournir l'essentiel de la force au sein de l'Otan. Si jamais cette proportion devait diminuer, la part portée par les autres nations augmentera… avec parfois des approches différentes. C'est pourquoi nous devons développer une culture stratégique partagée entre Européens »*, poursuit le général Tardif.

Dans un contexte budgétaire contraint et limité, l'armée de l'air ne verra pas son format augmenter. Le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace, le général Bellanger, a plaidé pour un format à 230 avions de chasse, contre 185 aujourd'hui. Il n'a pas été entendu et la question a été renvoyée au successeur d'Emmanuel Macron. *« Nous avons 15 % d'activité supplémentaires sur les Rafale et on ne voit pas les choses s'arrêter là. Cette suractivité vieillit les machines un petit peu plus rapidement que ce qui était prévu initialement »*, résume le général Tardif. L'armée de l'air devra aussi adapter sa logistique arrière. ■

** Le Rafale est produit par le groupe Dassault, propriétaire du « Figaro ».*

SMOLIYENKO DMYTRO/UKRINFORM/ABACA

Un drone de combat ukrainien, équipé d'une charge utile allant jusqu'à 15 kg et d'une caméra thermique, dans la région de Zaporijjia.

L'Ukraine et les Européens veulent une défense sol air indépendante

Face à la pénurie de défenses sol-air qui rend son ciel vulnérable, l'Ukraine veut prendre son destin en main. Lundi, neuf pays ont formé avec elle une *« coalition antibalistique »*, plus de quatre ans après le début de la guerre à grande échelle menée par la Russie. Kiev comme ses partenaires veulent sortir d'une forme de dépendance qui peut aussi se transformer parfois en levier politique pour les États-Unis. L'Ukraine, qui est dépendante des systèmes Patriot américains, est à l'origine de l'initiative et principalement Fire Point, l'entreprise qui produit les missiles et les drones qui frappent aujourd'hui la Russie dans la profondeur. *« Nous voulons un système qui puisse survivre à l'incertitude politique »*, confie Iryna Terekh, l'une des fondatrices de Fire Point. *« Il y a environ un an et demi, nous nous sommes rendu compte que nous étions suffisamment avancés pour créer notre propre missile balistique, le FP7 »*, raconte-t-elle. *« À ce moment-là, le problème des Patriot et de la protection du ciel était déjà en tête de liste des priorités. Nous avons décidé de moderniser le FP7 pour qu'il devienne un intercepteur »*, dit-elle. Le FP7.X sera au cœur du projet Freyja, porté par la coalition antibalistique.

La défense antiaérienne ne repose pas que sur le missile intercepteur. Le projet Freyja agrégera *« les briques capacitaires »* des pays et des industriels participants, a indiqué Emmanuel Macron, lundi soir. Treize entreprises participent, dont Safran, Thales, MBDA, Diehl Defense, Hensoldt, Weibel, Leonardo ou encore Saab. Chacun apportera sa compétence, par exemple en termes de détection radar ou d'autodirecteur pour les missiles, les systèmes qui assure le guidage final.

Il faut aller vite. Le président ukrainien Volodymyr Zelensky a parlé d'un an. *« Cela dépend beaucoup de nos partenaires »* industriels, tempère Iryna Terekh. *« Ils auront besoin du soutien de leurs gouvernements pour lever les obstacles bureaucratiques »*, dit-elle. Elle voudrait avancer rapidement. *« Nous conduisons des tests sur le missile chaque semaine »*, assure-t-elle. Fire Point s'appuie aussi la quantité de données accumulées sur le champ de bataille pour développer des matériels de pointe. *« Pour un fabricant de radars ou d'autodirecteurs, collecter autant de données prendrait des décennies »*, souligne Iryna Terekh. Il faudra peut-être deux ou trois ans pour aboutir.

« Le FP7.X devrait être plus maniable que le PAC3 », décrit-elle. Le système américain Patriot n'est pas omnidirectionnel, contrairement au SAMPT, et plusieurs batteries sont nécessaires pour couvrir un front en éventail. *« L'objectif est de disposer d'un nombre réduit de systèmes afin de pouvoir protéger des secteurs spécifiques du territoire. Cela passe également par la manœuvrabilité (de l'intercepteur), la vitesse et la détection précoce »*, dit-elle. Freyja vise une interception endo-atmosphérique des missiles adverses, à une altitude comprise entre 20 et 25 kilomètres. Le projet européen Bliksem Exo, lancé par plusieurs industriels, vise pour sa part à développer un intercepteur de missiles balistiques dans l'espace exo-atmosphérique, à l'image des systèmes Arrow ou THAAD. Une lettre d'intention a été signée lundi. L'intercepteur Bliksem devra être en mesure d'intercepter des missiles balistiques de portée intermédiaire *« comme l'Orechnik »*, ont assuré les industriels.

« Notre objectif est que le coût de l'interception soit inférieur à 1 million d'euros, entre quatre et vingt fois moins cher qu'aujourd'hui »

Iryna Terekh
Cofondatrice de Fire Point

Iryna Terekh promet que Freyja ne cherche pas à concurrencer le Patriot, aux performances éprouvées. *« Nous développons un intercepteur conçu pour la nouvelle réalité de la guerre, pour la production de masse et pour l'efficacité en termes de coûts »*, dit-elle. *« Notre objectif est que le coût de l'interception soit inférieur à 1 million d'euros, ce qui est entre quatre et vingt fois moins cher qu'aujourd'hui »*, insiste-t-elle. Un intercepteur PAC3 coûte 4 millions de dollars et un intercepteur en haute altitude THAAD, de conception américaine aussi, jusqu'à 15 millions de dollars. La production des Patriot par Raytheon et Lockheed Martin est d'aujourd'hui de 600 par an. Fire Point promet de pouvoir produire *« des milliers de FP7.X »*.

En attendant, Donald Trump a promis, lors du sommet de l'Otan à Ankara, d'autoriser la production sous licence de missiles Patriot par l'Ukraine. Pour Iryna Terekh, c'est une fausse promesse. *« Il faudra entre six et huit ans pour établir une production en cycle complet »*, assure-t-elle. Si la chaîne d'assemblage du missile peut être installée rapidement, il y a beaucoup d'autres *« goulets d'étranglement »*.

Or il y a urgence. Le ciel ukrainien est vulnérable. Les stocks ukrainiens d'intercepteurs Patriot *« sont vides »* en Ukraine, estime Iryna Terekh. Depuis le début du mois de juillet, les salves de frappes russes s'enchaînent pour profiter de cet avantage. Dans la nuit du 13 au 14 juillet, cinq missiles Iskander ont été interceptés sur les huit lancés. Mais durant les cinq précédentes frappes incluant des missiles balistiques, aucun n'avait été neutralisé. Depuis le début du mois, une cinquantaine de missiles balistiques russes ont touché leur cible, selon le décompte publié par l'armée ukrainienne. Même si une campagne de bombardement ne peut pas permettre à elle seule à la Russie de reprendre un avantage dans une guerre qu'elle n'est pas parvenue à remporter depuis plus de quatre ans, les dégâts, contre les infrastructures civiles ou énergétiques, s'accumulent. L'Ukraine s'inquiète. Le président Volodymyr Zelensky a demandé à ses alliés des livraisons pour tenir l'hiver prochain. *« Nous avons calculé que ce programme devrait prévoir 100 missiles Patriot par mois, soit 300 missiles pour l'hiver »*, a-t-il insisté dans un message Telegram.

Les stocks européens sont vides, eux aussi. *« Il est très difficile d'obtenir une vision exacte des réserves de Patriot en Europe »*, expliquait un responsable français au moment du sommet d'Ankara. Certains pays affirment être désormais totalement démunis et en attente de livraisons pour refournir leurs arsenaux. D'autres entretiennent le flou, dit-on. La France a livré deux systèmes de défense antiaérienne SAMPT. Mais les stocks de missiles Aster 30 sont faibles, a priori. Lundi, à l'issue de la réunion de la coalition des volontaires qui s'est tenue à Paris, Emmanuel Macron a annoncé l'autorisation donnée à l'Ukraine de produire sous licence des intercepteurs. Il a aussi indiqué que l'Ukraine recevrait *« dans les semaines à venir »* une *« première série de batteries SAMPT nouvelle génération »*. Le nouvel intercepteur Aster B1 NT n'est en revanche pas encore prêt à être livré. ■ **N. B.**

Le candidat de Trump pour le poste de ministre de la Justice au crible du Sénat

Mayeul Aldebert Correspondant à Washington

Les démocrates accusent Todd Blanche, l'ancien avocat personnel du président américain, d'avoir servi la campagne de représailles contre ses adversaires politiques.

Todd Blanche a passé mercredi le grand oral avant sa confirmation au poste de procureur général des États-Unis. Et comme prévu, les démocrates de la commission judiciaire du Sénat, résolument opposés à sa nomination, ont soumis l'ancien avocat personnel de Donald Trump à un interrogatoire musclé. *« Votre mandat se résume aux quatre mots que vous avez prononcés à l'adresse du président Trump : "Je vous aime, monsieur" »*, a attaqué d'emblée le démocrate Dick Durbin, reprenant les propos tenus par Blanche lors d'une conférence de presse en avril.

Blanche a répondu avec placidité. L'avocat, au style plus sobre que d'autres conseils tapageurs du président américain, a été nommé numéro deux du ministère de la Justice en 2025. Il en a pris les commandes principales après la démission de Pam Bondi, en avril dernier, en attendant que les sénateurs valident sa nomination. Mais les démocrates l'accusent d'avoir servi docilement les campagnes de représailles engagées par l'Administration Trump contre ses adversaires politiques.

« Votre mandat se résume aux quatre mots que vous avez prononcés à l'adresse du président Trump : "Je vous aime, monsieur" »

Dick Durbin
Sénateur démocrate

Blanche a été l'une des pièces centrales de l'offensive de Trump pour reprendre la main sur le ministère de la Justice, traditionnellement indépendant du pouvoir exécutif. Sous sa direction, l'institution a poursuivi à nouveau l'ex-directeur du FBI James Comey, ennemi déclaré du président américain, pour avoir publié sur Instagram une photo montrant des coquillages dans le sable former les chiffres *« 86 47 »*, interprétés comme un appel à éliminer le président américain : le « 86 » étant un terme d'argot américain qui peut signifier *« se débarrasser de »* quelqu'un, et le *« 47 »* pouvant renvoyer à Donald Trump, 47e président des États-Unis. Le ministère a aussi licencié quatre procureurs qui travaillaient sur des affaires impliquant des militants anti-avortement. Il a inculpé au pénal le Southern Poverty Law Center (SPLC), une ONG de défense des droits civiques, accusée de militantisme politique.

Mais c'est surtout l'accord dévoilé en mai entre le ministère de la Justice, le Trésor et Trump lui-même, qui a suscité la colère de l'opposition et la perplexité des républicains. En échange de l'abandon d'une plainte déposée par Trump après une fuite dans la presse concernant ses déclarations d'impôt, le ministère de la Justice a accordé une immunité fiscale au président américain et à ses entreprises familiales ainsi que la création d'un fonds *« anti-instrumentalisation »* de 1,8 milliard de dollars pour les victimes des persécutions politiques présumées de l'Administration démocrate. Cet arrangement a suscité un tel tollé que l'Administration a fait marche arrière sur la création du fonds.

Todd Blanche, procureur général des États-Unis par intérim, lors de son audition de confirmation par la commission judiciaire du Sénat, à Washington, mercredi. JONATHAN ERNST / REUTERS

Mais Blanche s'est contenté de promesses orales, sans jamais confirmer l'abandon du projet. L'ex-avocat de Trump devait surtout convaincre mercredi les républicains sceptiques, ne pouvant se permettre aucune défection. Après la mort du sénateur Lindsey Graham, le parti présidentiel ne possède qu'une voix d'avance à la commission judiciaire du Sénat. Le président de la commission a ouvert l'audience en félicitant Blanche de la chute du taux d'homicides en 2025 aux États-Unis, le plus bas depuis 1900. Mais plusieurs sénateurs du GOP ont exprimé leur hésitation, comme Thom Tillis et John Cornyn, deux élus en fin de mandat qui n'ont plus rien à perdre à s'opposer à Trump.

L'ancien avocat de Trump a aussi été questionné sur sa gestion des dossiers Epstein, en tant que procureur général adjoint. Il est accusé d'avoir mal géré la publication des millions de documents de l'enquête, qui ont révélé par inadvertance le nom de certaines victimes, avec des conséquences parfois tragiques pour elles. Les démocrates s'interrogent également sur les coulisses d'un voyage en Floride, effectué en juillet 2025 pour s'entretenir avec Ghislaine Maxwell, l'ancienne compagne du pédocriminel, qui purge actuellement une peine de 20 ans de prison.

Suite à cette rencontre avec Blanche, Maxwell avait été transférée au Texas, dans une prison bien plus confortable. L'opposition accuse l'Administration d'avoir récompensé la délinquante en échange de propos favorables au président Trump. Dans les mémos de l'entretien publiés dans la presse, Maxwell affirmait n'avoir jamais été témoin d'un quelconque acte répréhensible de la part de Donald Trump à l'époque où il fréquentait Epstein.

« Il est coriace, brillant et d'une loyauté sans faille envers notre Constitution et le peuple américain »

Donald Trump
Président des États-Unis

Ancien électeur démocrate, ex-procureur fédéral de New York et avocat chevronné d'un prestigieux cabinet de Manhattan, Blanche a tout misé sur le milliardaire républicain quand celui-ci l'a appelé à l'hiver 2023, sans le connaître, sollicitant ses services pour faire face à l'avalanche d'affaires judiciaires qui le submergeait. L'avocat a immédiatement accepté et défendu le président dans son procès pour dissimulation de paiements à Stormy Daniels, ancienne actrice dans des films pornographiques.

Il l'a aussi accompagné dans l'affaire des documents secret-défense retrouvés à Mar-a-Lago, et celle concernant la tentative d'inverser les résultats de l'élection présidentielle de 2020. Blanche a fait *« un boulot phénoménal »* en tant que ministre de la Justice par intérim, a défendu Trump, mardi, sur son réseau, Truth Social. *« Il est coriace, brillant et d'une loyauté sans faille envers notre Constitution et le peuple américain »*, a-t-il dit. Pour le chef de la minorité démocrate du Sénat, Chuck Schumer, l'ancien conseil personnel de Trump a bien été loyal, mais envers *« Donald Trump et ses desseins corrompus »*. ■

Cryptomonnaies, immobilier, mines : l'ahurissante corruption du président

Hélène Vissière
Washington

Lors d'une visite aux États-Unis en septembre 2025, le dirigeant du Kazakhstan a passé un accord avec Donald Trump. Selon le *New York Times*, il a donné à Kaz Resources, une petite société américaine, l'accès à l'un des plus gros gisements miniers inexploités de tungstène, un métal essentiel pour la production d'armes, de munitions, de puces électroniques… De son côté, la Maison-Blanche a accordé à Kaz Resources un financement public de 1,6 milliard de dollars. Pendant que les négociations étaient en cours, Dominari Securities, une firme d'investissement en partie détenue par Eric et Don Jr, les deux fils du président, a pris, avec d'autres partenaires, 20 % d'une autre entité liée au projet minier kazakh.

Donald Trump affirme vouloir rendre sa grandeur à l'Amérique. Jusqu'ici, il a surtout œuvré à faire grandir son compte en banque et de celui de sa famille. Depuis son retour au pouvoir, il *« tire profit de la présidence pour son enrichissement personnel à une échelle stupéfiante et inédite dans l'histoire américaine »*, estiment Norm Eisen et Richard Painter, deux anciens avocats chargés des questions d'éthique dans les Administrations Obama et Bush. Selon sa déclaration financière de 927 pages, le chef de l'État a perçu en 2025 au moins 2,2 milliards de dollars de revenus, soit près de quatre fois le montant de l'année précédente. D'où des accusations de conflits d'intérêts que dément la Maison-Blanche. *« Vous savez pourquoi je gagne de l'argent ? Parce que la Bourse monte »*, a ainsi clamé Donald Trump.

Ce n'est pas la seule raison. Plus de la moitié de ses gains colossaux, soit 1,4 milliard, provient de ses activités dans les cryptodevises, un secteur dont il a assoupli la réglementation dès son arrivée, à son grand avantage. En un an, les actifs numériques sont devenus sa principale source de revenus. Le président a tiré 635 millions de dollars de la vente de sa « meme coin » dénommée « $Trump ». Il a aussi gagné près de 800 millions de dollars de World Liberty Financial (WLF), une plateforme de cryptomonnaie créée avec ses trois fils. Une portion de cette somme a été générée par l'achat en secret, peu de temps avant son investiture, de 49 % de WLF par un fonds d'investissement lié aux Émirats arabes unis. Quelques mois plus tard, les États-Unis ont accepté de fournir à ce pays des puces électroniques sophistiquées.

La Trump Organisation continue bien sûr à bénéficier des royalties de ses projets immobiliers de luxe à l'étranger. Elle a signé notamment deux accords avec le Qatar et l'Arabie saoudite, deux alliés dans la région, qui ont rapporté plus de 14 millions de dollars. Et les autorisations pour un club de golf au Vietnam ont été délivrées d'une manière étonnamment rapide, alors que Hanoï négociait une baisse de ses droits de douane… Donald Trump a également reçu en règlements plus de 80 millions de dollars de groupes de médias, comme la chaîne ABC et Meta, désireux de mettre un terme aux poursuites qu'il avait engagées contre eux, et éviter la menace de se voir révoquer leurs licences.

Quant à la Bourse, sur le premier trimestre de 2026, les responsables de son portefeuille ont exécuté plus de 3600 transactions, selon sa déclaration financière. Le locataire du Bureau ovale nie avoir son mot à dire dans ces opérations gérées par des firmes de courtage indépendantes. *« Je ne parle jamais à aucun des individus qui gèrent l'argent »*, a-t-il dit. Ce qui n'empêche pas les coïncidences étranges. Peu après l'achat d'un gros paquet d'actions Dell par ses courtiers, le président a fait la promotion du géant de l'informatique. *« Allez acheter un ordinateur Dell »*, a-t-il lancé. Et en mai, le groupe a signé un contrat de 9,7 milliards de dollars avec le Pentagone. Le chef de l'État a aussi investi dans l'action Nvidia peu avant que l'Administration autorise la société à vendre ses puces électroniques en Chine et provoque l'envolée du titre.

« Donald Trump tire profit de la présidence pour son enrichissement personnel à une échelle stupéfiante et inédite dans l'histoire américaine »

Norm Eisen et Richard Painter
Anciens avocats chargés des questions d'éthique dans les Administrations Obama et Bush

Le plus étonnant, peut-être, c'est qu'*« un grand pan de cette corruption (…) se déroule au grand jour »*, observe Liz Oyer, ancienne procureur. Le président, par exemple, a gracié plus d'une trentaine d'individus condamnés pour fraude. Au même moment, plusieurs d'entre eux ont versé des dons à sa campagne. Et nombre de grands groupes le courtisent à coups de généreuses contributions. Jeff Bezos, le patron d'Amazon, a déboursé 1 million de dollars pour la cérémonie d'investiture, 40 millions pour les droits de distribution du documentaire de Melania, a financé en partie la salle de bal de la Maison-Blanche… Cela s'est avéré payant : sa fusée Blue Origin a obtenu plus de 1 milliard de dollars de contrats fédéraux. *« Cette relation de type "donnant-donnant" est une caractéristique déterminante du fonctionnement du second mandat »*, juge l'organisation Campaign Legal Center.

Tout cela n'a rien d'illégal. Aux États-Unis, le responsable de l'exécutif, contrairement aux membres du gouvernement, est exempté des règles fédérales qui réglementent les conflits d'intérêts. Mais, traditionnellement, une fois élu, il cède ou transfère ses actifs dans un trust géré par une entité indépendante. Donald Trump est le premier dirigeant à avoir refusé de se séparer clairement de ses intérêts financiers. Selon l'Administration, ses actifs sont placés dans un fonds supervisé par ses enfants. Qui eux-mêmes prospèrent. Ses deux fils, Don Jr et Eric Trump, sont impliqués dans de multiples entreprises spécialisées notamment dans les technologies militaires comme les drones, très prisés par l'armée. Foundation Future Industries, un fabricant de robots dans lequel Eric Trump est actionnaire et conseiller, a décroché un contrat de 24 millions de dollars avec le Pentagone. L'été dernier, 1789 Capital, une firme d'investissements dont Don Trump Jr est partenaire, a pris une participation dans Vulcan Elements, un producteur d'aimants à base de terres rares. Quelques mois plus tard, selon une enquête du journal d'investigation *ProPublica*, sous la pression de l'entourage du président, le Pentagone a octroyé à Vulcan un énorme prêt de 620 millions de dollars pour financer son expansion.

Les deux frères nient pourtant tout favoritisme et conflits d'intérêts. Lors d'une conférence pour vanter 1789 Capital, Don Jr a toutefois reconnu : *« Nous comprenons ce que l'Administration veut, parce que nous avons aidé à formuler en partie son message »*, et *« (nous) saisissons ce qu'elle prévoit de faire »*.

Évidemment, cela suscite de multiples critiques de la part du camp démocrate. *« Sur les derniers 18 mois, Donald Trump a transformé la Maison-Blanche en une opération de corruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 »*, s'est insurgé le sénateur Chris Murphy. Même Fox News, la chaîne de droite, a évoqué les pratiques douteuses de la famille. Mais les élus républicains du Congrès continuent à laisser le président agir en toute impunité. Ils ont bloqué un amendement destiné à lui interdire de posséder de la cryptomonnaie. Grâce à la Cour suprême, qui lui a donné une vaste immunité, il se sait quasi intouchable. ■

NOS SOLUTIONS POUR VOTRE SANTÉ

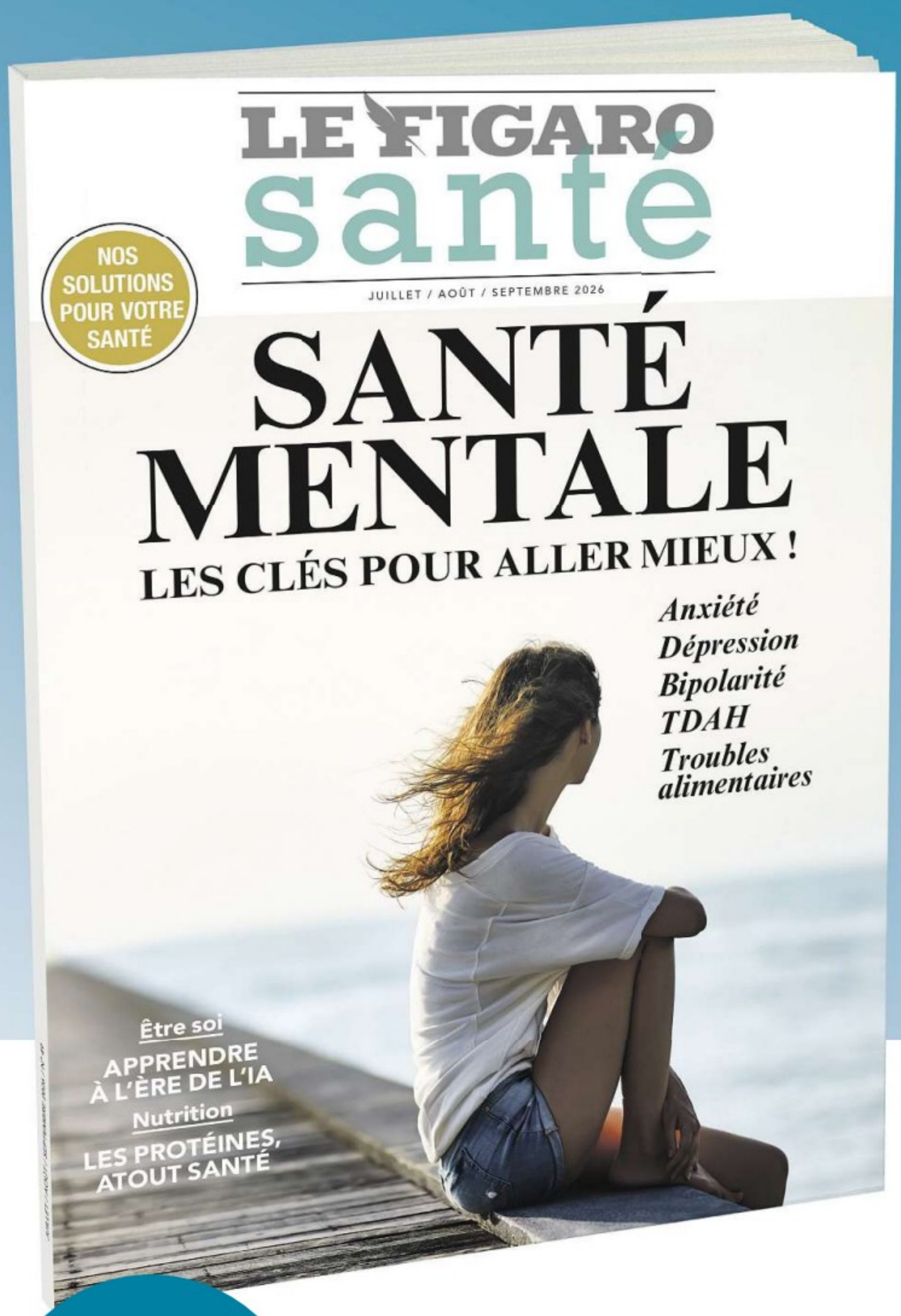

Conseil

Bien-être

Expertise

JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
2026

7,50 €

VOTRE NOUVEAU FIGARO SANTÉ MAGAZINE

EN VENTE ACTUELLEMENT

dans tous les points de vente et sur www.figarostore.fr

Didier Deschamps, une fin de règne au goût d'ina

Baptiste Desprez
Envoyé spécial à Dallas

Pour sa dernière campagne, le sélectionneur des Bleus n'a pas réussi son pari d'envoyer sa troupe en finale de Coupe du monde pour la troisième fois d'affilée. Une déception immense.

L'émotion est palpable sur le visage du sélectionneur de l'équipe de France, Didier Deschamps *(ici, avec Kylian Mbappé après le coup de sifflet final)*, après la défaite

Il y a des signes qui ne trompent pas. Didier Deschamps n'est jamais arrivé aussi vite en conférence de presse après une rencontre de Coupe du monde. Mardi, en fin d'après-midi (peu avant minuit en France), dans les entrailles de l'AT&T Stadium, le sélectionneur s'est présenté la mine marquée et les traits tirés face aux médias du monde entier. Dans l'espoir d'une troisième finale de Coupe du monde consécutive à disputer dimanche à New York, le Basque de 57 ans avait tout anticipé en prévoyant un retour Dallas-Boston (4 h 30 de vol) pour sa troupe dès la fin de la demie contre l'Espagne.

Finalement, les rêves bleus se sont fracassés après une leçon de football de la Roja (0-2) et une fin de compétition qui enverra les futurs ex-vice-champions du monde samedi à Miami (23 h) pour une « petite finale » dont le groupe se contrefiche. L'équipe de France est rentrée à Boston la tête basse, dans un avion silencieux et avec un groupe conscient d'être passé à côté de son rendez-vous. La perspective d'une troisième étoile pour Deschamps et ses 26 internationaux s'est envolée. Si l'heure n'est pas encore au bilan, l'amertume est bien présente.

Sur le prochain rendez-vous, à Miami, fief de David Beckham, le sélectionneur tente de garder la face : *« Je suis à fond, je vais préparer le match avec les joueurs, avec l'objectif de tout faire pour aller au bout. »* Mais la démonstration dévoilée par l'Espagne a tout anéanti. Et les prochains jours s'annoncent très longs entre un match qui ne sert qu'à remplir le compte en banque de la Fifa et des joueurs déjà tournés vers leurs congés après une longue saison en club et une préparation en sélection entamée le 29 mai dernier à Clairefontaine. *« La petite finale ? On verra samedi, Je ne sais même pas à quelle heure*, reconnaissait Rayan Cherki. *Mais, pour l'instant, on n'a qu'une envie, c'est oublier ce qui s'est passé, car c'est dur, c'est très, très dur. »*

« La déception est là, forte. C'est une Coupe du monde, mais je ne vais pas enlever ce qu'on a fait de bien et de très bien »
Didier Deschamps
Sélectionneur de l'équipe de France

À l'heure de la grande finale, dimanche (21 h) au MetLife Stadium, les Bleus seront déjà dans l'avion pour Paris ou en direction de leurs vacances. Deschamps rêvait d'une sortie par la plus grande porte, mais surtout d'un succès pour clôturer une aventure longue de quatorze ans à un poste qu'il chérit plus que tout. C'est raté. Si cela n'enlève rien au parcours français en Amérique, un sentiment d'immense gâchis prédomine au regard des promesses affichées jusqu'à maintenant et d'une ambition offensive assumée. Sauf que la Roja a tout balayé d'un revers de main. Bien aidée par la faiblesse tricolore.

« La déception est là, forte, a planté Didier Deschamps sans masquer sa peine, après avoir eu des mots trop durs envers l'arbitrage et des critiques sur l'officiel qui ne lui ressemblent pas. *C'est une Coupe du monde, mais je ne vais pas enlever ce qu'on a fait de bien et de très bien. »* À l'image de son équipe, l'homme, qui sera libre de s'engager où il le souhaite à partir du 1er août, s'est aussi pris les pieds dans le tapis mardi au Texas. Par ses choix, son coaching, ses balbutiements, son agacement ou ses décisions tactiques, il n'a pas eu son influence habituelle, contrairement à son homologue, Luis de la Fuente. Il quittera ses fonctions avec trois défaites consécutives face aux Espagnols. Sa bête noire. Incapable de résoudre l'équation tactique proposée par nos voisins.

Si les critiques sont légitimes et totalement méritées après sans doute la pire demi-finale de Coupe du monde de l'histoire des Bleus, elles ne doivent pas balayer le travail effectué jusque-là aux États-Unis. Ni la force de caractère d'un homme, touché par la perte de sa mère en pleine compétition cet été, qui a su garder le cap et trouver l'énergie pour embarquer ses joueurs vers les sommets. Mission pas totalement réussie, même si trois demi-finales de Mondial de suite ne sont pas à jeter à la poubelle. Un peu de nuance, dans un monde qui en manque, fait toujours du bien. Les prochains jours et le clap final permettront de tirer un bilan définitif sur l'immense trace laissée par Didier Deschamps. Mais tout le monde connaît déjà sa place au panthéon des sélectionneurs de l'équipe de France. Tout en haut. Devant tous les autres.

Outre les résultats, les titres et en dépit des reproches sur la qualité du jeu proposé ces dernières années – des attaques disparues au cœur de l'été américain avec la volonté d'installer une formule offensive avec les quatre attaquants –, l'ancien milieu de terrain quittera ses fonctions en laissant une maison bleue de très haute qualité. Ce qui était loin d'être assuré en 2012, quand il a repris la destinée d'une sélection dominée par l'Espagne (encore elle) à l'Euro, ce qui avait engendré le départ de Laurent Blanc. Après les résultats sportifs décevants et un comportement déplacé de certains internationaux à l'époque, il faut reconnaître à Deschamps le redressement spectaculaire des Bleus. Dans la durée. Sur et en dehors du terrain.

Malgré tout, un goût d'inachevé et d'amertume domine alors que la fin de la Coupe du monde approche. La première phase et le début des phases finales avaient fait naître tant de choses réjouissantes. La perspective d'une équipe de France conquérante, redoutée par tous et saluée pour son panache. Une certaine idée de l'irrévérencieux esprit français dont le public s'est pris d'amour. Pour finalement

Intronisé dans les prochains jours sélectionneur des Bleus, Zinédine Zidane prépare une nouvelle ère

L'aventure de Didier Deschamps en équipe de France, longue de quatorze ans, accompagnée d'un titre planétaire (2018), de deux finales de Mondial (2018, 2022), d'une à l'Euro (2016), d'une Ligue des nations (2021) et de cinq demi-finales (2016, 2018, 2022, 2024, 2026) sur sept tournois internationaux, touche à sa fin. Avec une certaine émotion, le sélectionneur de 57 ans tirera sa révérence samedi après le match pour la troisième place, qui se disputera à Miami (23 h). Forcément, les regards se tournent désormais vers la suite. En l'occurrence un certain Zinédine Zidane. Le triple vainqueur de la Ligue des champions entre 2016 et 2018 n'a pas attendu l'élimination de la France pour se mettre au travail. Cela fait des mois qu'il planche sur son staff et appelle même des binationaux (Ayyoub Bouaddi) pour les convaincre de choisir le maillot bleu avant sa venue. En toute discrétion. Mais à pied d'œuvre tout de même.

Dans un entretien au *Figaro*, que n'avait guère apprécié Didier Deschamps, avant la tournée américaine de mars, Philippe Diallo avait reconnu que le nom du futur sélectionneur était acté. Une « officialisation » qui avait fait du bruit. Pour, finalement, un secret de Polichinelle. Depuis, les échanges se multiplient entre le patron de la Fédération française de football et Zinédine Zidane. Des réunions en physique ou par téléphone, afin de préparer la suite et d'être prêt dès que l'aventure Deschamps sera terminée. Là aussi, ces discussions se sont faites dans la discrétion la plus totale. Au sein de la FFF, pour gérer les questions de contrat, Jean-François Vilotte, le directeur général un temps annoncé sur le projet Alpes 2030 et dont l'absence aux États-Unis a été remarquée en interne, est là pour seconder Diallo. Pour éviter les fuites, peu d'autres personnes sont informées de l'avancée des dossiers.

« On s'attend à avoir un énorme coup de balai. Cela fait quatorze ans que Deschamps est en place, certains n'ont connu que lui depuis qu'ils sont ici. C'est un bouleversement que s'apprête à vivre la FFF »
Un salarié de la Fédération française de football

Dans les couloirs de la fédération, boulevard de Grenelle, à Paris, chaque service se scrute et les discussions à la machine à café tournent autour de la future composition de l'équipe qui accompagnera Zinédine Zidane (54 ans). Certains éléments rêvent de faire partie de l'aventure. Et se positionnent. C'est de bonne guerre. *« On s'attend à avoir un énorme coup de balai*, témoigne un salarié. *Cela fait quatorze ans que Deschamps est en place, certains n'ont connu que lui depuis qu'ils sont ici. C'est un bouleversement que s'apprête à vivre la FFF. »* Pour ce qui est de son staff, « ZZ », dont le projet sportif bénéficiera de l'héritage laissé par Deschamps d'une sélection installée dans le top 3 mondial, régulière au plus haut niveau et guidée par des éléments phares, sait ce qu'il veut et en a informé Philippe Diallo.

« Ce sera quasiment une feuille blanche », assure un observateur avisé. Son cercle rapproché devrait être composé de ses anciens adjoints au Real Madrid, David Bettoni (54 ans) et Hamidou Msaidie (51 ans) et quasiment aucun élément du staff de Didier Deschamps ne sera reconduit. Les noms de Fabien Barthez, pour le poste d'entraîneur des gardiens, ou encore de Bernard Diomède, deux champions du monde 1998, ont été murmurés ces dernières semaines. *« Le chantier est assez lourd »*, reconnaît-on en interne. Ces derniers jours, personne ne se faisait de fausses idées sur ce point. À tous les niveaux. Et dans tous les secteurs (sécurité, communication, fonctions support), le lifting sera conséquent. Un chapitre se tourne. Et en grand.

Pour ce qui est de l'officialisation de Zinédine Zidane chez les Bleus, il y avait deux cas de figure imaginés en interne. En cas de crash de l'équipe de France aux États-Unis, la nomination du Ballon d'Or 1998 aurait été effectuée très rapidement, soit trois ou quatre jours après l'élimination. La donne est différente avec une place de demi-finaliste 2026 et la perspective d'une troisième place, dans un match sans aucun intérêt, si ce n'est la dernière sortie de Deschamps. L'heure est au respect du parcours fabuleux du technicien basque et de son staff. Chaque chose en son temps. Mais tout est prêt. Zizou devrait être intronisé à la fin du mois. La nouvelle ère approche. ■ B. D.

chevé

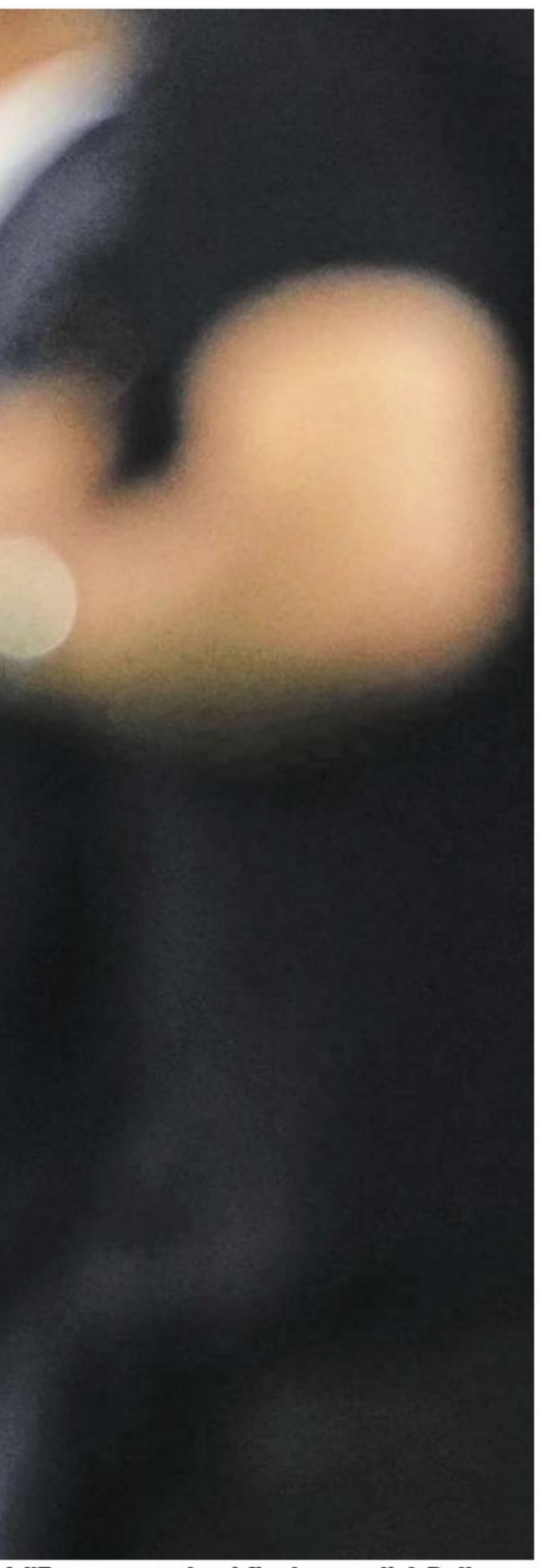

à l'Espagne en demi-finale, mardi, à Dallas.

retomber de très haut après le non-match au pays des cow-boys. Certes, il reste une dernière sortie samedi sous le soleil de Miami, mais, ne nous racontons pas d'histoire, tout est fini. Le technicien basque s'apprête à vivre des prochains jours singuliers. Entre déception, émotion et pointe de nostalgie. Sans plus aucun objectif sportif en tête, malgré tout ce qu'il peut dire, mais avec le désir de terminer sur une bonne note. De clôturer une vie en bleu de la moins mauvaise des façons. Pour ce qui est de la meilleure et la plus belle, tout le monde sait que le train est passé. ■

Technique, agressivité, coaching... Les clés du naufrage de l'équipe de France face à l'Espagne

Christophe Remise
Envoyé spécial à Boston

Des larmes, des regards perdus... Arrivés en Amérique avec des rêves plein la tête, les Bleus pensaient repartir vers la France après une finale en forme d'apothéose, dimanche, à New York. Ils rentreront au pays depuis Miami, avec un goût amer d'inachevé. Et ce après avoir disputé samedi le match que personne ne veut jouer, la finale pour la troisième place. Celle qui voit défiler des jambes lourdes et des esprits encore bien embrumés. La punition pour ce non-match contre l'Espagne (0-2) mardi, à Dallas. La sentence est brutale pour des joueurs « *anéantis* », dixit Didier Deschamps.

« *Il y a eu beaucoup de déception. C'était silencieux dans le vestiaire* », a soufflé Maxence Lacroix après la défaite. « *C'était un rêve d'aller en finale, de donner cette possibilité à notre pays de continuer à rêver, de faire l'histoire. Il faut affronter cela avec la tête haute*, a martelé Kylian Mbappé. *Il y a énormément de déception, je n'arrive pas à mettre les mots...* » Retour sur les clés d'un naufrage dans la ville qui glorifie la loi du plus fort.

L'Espagne trois crans au-dessus

« *Sur ce match, l'Espagne a montré quelque chose de plus* », a susurré le sélectionneur des Bleus, Didier Deschamps. En fait, les champions d'Europe ont montré de nombreuses choses en plus... « *C'est une équipe qui possède une grande maîtrise collective* », résume Hervé Renard, pour *Le Figaro*. Relevant ce penalty en forme de « *coup du sort* », l'éphémère sélectionneur tunisien relève que cette équipe d'Espagne « *défend très bien et a empêché les Français de développer leur jeu. Sa force collective était beaucoup plus grande* ».

La Roja constitue un régal en termes de QI football, de placement, de technique. C'est juste, puissant, brillant, un football récité à la perfection. On pensait assister à un choc entre deux cadors. On n'en a vu qu'un. Avec au milieu, le cerveau Rodri, l'homme de l'équilibre Fabian Ruiz et celui du déséquilibre, Dani Olmo. Mais « *ça s'est joué partout, dans les duels aussi* », ajoute Hervé Renard, refusant l'idée d'une France qui a raté son match. « *Non. L'Espagne est montée en puissance au Mondial. Aujourd'hui, c'est une équipe qui carbure collectivement. On sent cette force collective* », assène-t-il encore, évoquant une escouade « *plus efficace, plus maligne, plus performante* ».

Adrien Rabiot a reçu un avertissement dès la 8e minute tandis que son coéquipier Ousmane Dembélé n'a pas existé. BAPTISTE FERNANDEZ/ICON SPORT

Des Bleus pas assez mordants et agressifs

L'une des forces de l'équipe de France au Mondial, et notamment contre le Maroc, c'était le contre-pressing. On n'a rien vu de tout cela. « *Quand tu ne fais pas ce que tu es censé faire en demi-finale de Coupe du monde, tu ne gagnes pas* », a noté Mbappé, soulignant que « *l'Espagne a respecté son plan. C'est une équipe qui aime contrôler le ballon et le tempo. On voulait les chercher haut pour ne pas les laisser installer un faux rythme. On n'a pas réussi à le faire... Il y a eu trop d'approximations techniques, on n'a pas su leur faire mal.* » Et de poursuivre : « *Même quand on récupérait les ballons, les premières passes, les premières touches n'étaient pas dignes d'une demi-finale du Mondial.* »

En première période, Adrien Rabiot a apporté ce surplus d'agressivité, mordant dans chaque ballon. Un peu trop, avec un avertissement dès la 8e minute. Dayot Upamecano a aussi fait sa part dans ce domaine. Les autres, moins... Même Manu Koné, entré à la pause à la place dudit Rabiot n'a pas impacté les Espagnols. « Les méchants » étaient bien gentillets mardi...

Les stars éteintes

Face à une telle machine collective et sans agressivité, impossible d'exister collectivement. Et individuellement ? Avec une pléiade de stars, messieurs Kylian Mbappé, Ousmane Dembélé et Michael Olise en tête, la France aurait pu s'en sortir sur un exploit individuel. Mais non. Les stars étaient éteintes. Olise est (encore) passé au travers, Dembélé n'a pas existé et Mbappé n'a sonné la révolte que trop tard. « *C'était l'une des meilleures sélections au monde contre la meilleure équipe* », a glissé le sélectionneur Luis de la Fuente. Sous-entendu, le collectif espagnol a dompté les stars françaises. Avec raison.

« *La première raison, c'est qu'on a été un peu dessous et moins dangereux qu'on aurait pu l'être avec des erreurs techniques, des passes qui auraient pu générer des occasions* », a confirmé Didier Deschamps. Rendons à César ce qui lui appartient, c'est aussi le fruit du travail de l'Espagne. « *Les Espagnols commettent parfois de petites fautes, mais ils se replacent vite, de façon disciplinée et collective, en faisant beaucoup d'efforts ensemble*, décrypte Hervé Renard, assurant que les Bleus n'ont *pas réussi à déployer (leur) jeu parce que l'adversaire leur a posé des problèmes* ». Beaucoup de problèmes...

Où sont passés les leaders ?

On l'a dit, les stars de la ligne offensive française n'ont pas existé. Mais au-delà de ça, on n'a pas vu Mbappé, Dembélé, Aurélien Tchouameni et les cadres de cette équipe secouer le cocotier. Esprit de révolte minimaliste. « *S'il n'y a pas eu de réaction, c'est grave. Je ne pense pas que ce soit le cas, on était en demi-finale de Coupe du monde ! On voulait tous gagner. Il nous a manqué énormément de choses pour aller en finale* », a démenti Rayan Cherki. Les Bleus avaient envie de bien faire. Simplement, on ne l'a pas vu. Et on n'a pas senti les tauliers supposés de cette équipe prendre leurs responsabilités à Dallas.

Didier Deschamps s'est trompé

En misant sur Fabian Ruiz plutôt que Pedri et en laissant le sauveur Mikel Merino sur le banc, Luis de la Fuente a eu tout bon. Didier Deschamps, lui, s'est trompé. Passif dans son langage corporel et ses choix, le sélectionneur a subi la rencontre. Ses décisions en début de match ou au cours de la rencontre interpellent, comme celui de laisser l'impuissant Tchouameni sur le pré jusqu'au bout...

Et surtout, il n'a pas su répondre au défi tactique espagnol. « *Je pensais qu'on avait bien récupéré... William Saliba ne peut pas continuer. Ce sont des éléments qui ne vont pas dans notre sens* », a-t-il soufflé. Ça n'explique pas tout. « *On s'est toujours retrouvé à trois contre deux au milieu. C'est dur contre l'Espagne... Ruiz et Rodri avaient beaucoup de temps pour jouer quand on sortait sur les centraux. Il y a eu un manque de communication dans le pressing. Il fallait jouer un contre un, les obliger à courir car ils n'aiment pas ça* », a noté Mbappé. Le diagnostic est bon. L'antidote, un petit peu moins...

Un premier test trop tardif

A-t-on vu ces Bleus trop beaux ? Se sont-ils vus trop beaux ? C'est possible. Une chose est sûre : ils n'avaient pas été réellement testés depuis le début de cette interminable compétition. Un premier tour sans opposition ou presque, des adversaires craintifs en phase finale (Suède, Paraguay, Maroc)... Sans jeter le bébé avec l'eau du bain, les Tricolores n'avaient pas encore gravi de col hors catégorie dans ce Mondial. Ils se sont fracassés sur le premier. Brutal.

« *On faisait peur à tout le monde* », a souligné Rayan Cherki, estimant que les Français n'ont pas « *joué le jeu (qu'ils aiment) jouer. Et quand on le fait, c'est extraordinaire !* ». Sauf que c'est plus facile de jouer ce jeu contre des équipes de seconde zone. Là, c'était l'Espagne. Le gratin. « *Il y a peut-être un peu de vérité là-dedans... Quand c'est trop facile, peut-être on pense qu'on est au-dessus de la mêlée. Mais du dernier remplaçant au premier titulaire, on jouerait dans toutes les sélections du monde. Aujourd'hui, on a perdu contre nous-mêmes* », a jugé Cherki. L'équipe de France a surtout perdu contre plus fort. Implacable. ■

Michael Olise, lumières et ombres

Étoile filante. Arrivé en Amérique sur la dynamique d'une saison en or avec le Bayern Munich (22 buts, 31 passes décisives), Michael Olise a vite mis la France dans sa poche au Mondial. Du moins au début... Aussi brillant que décisif (5 passes décisives) et installé en numéro 10 lors du match inaugural face au Sénégal (3-1), il était à deux doigts d'inscrire le but du tournoi contre la Suède (3-0), après un match plus terne contre la Norvège (3-1). Le poteau a refusé cette œuvre d'art digne du Louvre. À défaut d'avoir inscrit un but d'anthologie, le natif de Londres avait régalé ses partenaires (2 passes décisives) et offert un récital offensif.

Son dernier au Mondial. Car après ces débuts en fanfare, Olise a décroché. Le crash n'en est que plus violent. Contre le Paraguay (1-0) et face au Maroc (2-0), le meneur des Bleus a déjà perdu de son influence et de sa justesse. Le ver était dans le fruit. Didier Deschamps comptait sur son réveil pour dérégler la machine espagnole. Raté. Incapable d'alimenter Kylian Mbappé, Ousmane Dembélé ou Bradley Barcola ou de déstabiliser l'Espagne par ses passes et ses dribbles, le Bavarois a été essoré, bloqué, dominé. Les Bleus ont pris une leçon et lui aussi. Il a failli. Dans les grandes largeurs. Cinquante-cinq ballons touchés pour une vingtaine de ballons perdus. Le ratio est dramatique, alarmant. Le plus étonnant, c'est que Deschamps a attendu la 72e minute pour le remplacer. L'Espagne menait 2-0.

Un jeu très énergivore au Bayern Munich

Un jour sans, cela arrive. Trois, cela interpelle. Michael Olise a-t-il payé sa longue saison avec le Bayern, avec un jeu très énergivore sous Vincent Kompany ? Possible. L'ancien de Crystal Palace a tout de même joué 4 015 minutes en 52 matchs avant de rejoindre Clairefontaine. « *Pour être plus dangereux, il faut être au top sur le plan technique et au niveau physique. Ce n'était pas le cas aujourd'hui* », a glissé « DD », évoquant ainsi l'équipe de France dans sa globalité. En interne, on réfute toutefois l'hypothèse d'une faillite physique du numéro 11.

Décrit comme étant « *dans son monde* » ou « *réservé* » par ses coéquipiers, a-t-il aussi été rattrapé par sa nouvelle notoriété ? Trop de pression ? Il faudrait poser la question à l'intéressé. Or,

Michael Olise ne se présente devant la presse que très rarement. C'est l'un des rares joueurs de l'équipe de France à ne pas avoir répondu aux journalistes une seule fois depuis le début de la compétition. Passe-droit. Toujours est-il que le meneur des Bleus a soufflé le show et le froid en Amérique. Charge à Zinédine Zidane, qui connaît deux, trois choses sur le poste de meneur de jeu, de lui inculquer la régularité... ■

C. R.

Michael Olise impuissant face à l'Espagnol Marc Cucurella, mardi à Dallas, en demi-finale de Coupe du monde. LEE SMITH/REUTERS

DEMI-FINALES C.D.M.

FRANCE 0-2 ESPAGNE

ANGLETERRE mer. 21h ARGENTINE

FINALE

ESPAGNE dim. 21h ANG. OU ARG.

ZOOM

Tour de France : un Norvégien record à Nevers

La 11e étape du Tour de France (Vichy-Nevers, 161,3 km) a, ce mercredi, été longtemps animée par quatre échappées. Mais le Danois Anthon Charmig, le Portugais Nelson Oliveira, les Français Mathis Le Berre et Julian Alaphilippe (finalement lâché à 38 km de l'arrivée) ont été repris à moins de 6 km de l'arrivée et avalés par un peloton conduit par les équipes de sprinters. Le massif Norvégien Soren Waerenskjold a, au terme d'un sprint décousu, remporté (devant le Néerlandais Olav Kooij et le Belge Jasper Philipsen) la deuxième victoire de l'équipe Uno-X sur le Tour (après Jonas Abrahamsen, à Toulouse, en 2025). Au terme de l'étape la plus rapide (50,9 km/h) de l'histoire de la Grande Boucle (le précédent record à 50,36 km/h datait de la 4e étape du Tour 1999, Laval-Blois remportée par Mario Cipollini). Pas de changement au sommet d'un classement général dominé par Tadej Pogacar (avec 3'36 d'avance sur Jonas Vingegaard). Ce vendredi, les sprinters disposeront d'une nouvelle occasion de briller lors de la 12e étape : circuit Nevers Magny-Cours - Chalon-sur-Saône (179,1 km, départ à 13 h 40).

Au Festival In d'Avignon, le pire est presque toujours sûr

Anthony Palou Envoyé spécial à Avignon

Comme à l'accoutumée, la plus grande fête du théâtre nous a souvent déçus. À mi-parcours, à part quelques grands moments tels «L'Hors-présence» de Thiphaine Raffier, nous sommes restés sur notre faim.

Les festivaliers ont leur chapeau de paille sur le crâne. Les femmes portent l'ombrelle et jouent de l'éventail. L'été tremble. Les arbres secs ont perdu leurs feuilles. Ils ont l'air de sculptures brûlées. Une chose est certaine, nous ne sommes jamais déçus lors du Festival d'Avignon, rituel tragicomique. Le In, où cette année – signe d'une édition un peu faible – il restait des places à vendre, nous réserve toujours son lot de guet-apens, d'effarement, de confusion, d'embarras et, parfois, oui parfois, de pure joie.

Dès l'ouverture, le 4 juillet, Julien Gosselin nous attendait, dague à la main, au coin du Palais des papes avec son *Maldoror*, une fresque sur le mal et tout le tremblement. Il était 22 heures et le beau linge était au rendez-vous. Le directeur du festival, Tiago Rodriguez, ne se tenait pas très loin de Françoise Nyssen et de Catherine Pégard, l'ancienne et la nouvelle ministre de la Culture. Il faut toujours observer les officiels, ils en disent long sur le spectacle qu'ils regardent. La durée prévue de *Maldoror*? Cinq heures sur le papier. Autant dire que nous avons quitté la cour d'honneur vers 3 h 30.

Comme Lautréamont, votre serviteur est insomniaque mais, malheureusement, il n'est pas sourd comme Maldoror, son mystérieux personnage. Pendant plus de cinq heures, les tympans en ont pris un sacré coup. La «drum and bass» est le genre musical préféré de Gosselin, son côté ado. Nous n'allons pas ici redire ce que nous avons pensé de ce spectacle brillant dans la forme, mais complètement creux dans le fond. Un ratage tonitruant malgré les commentaires des quelques exaltés, fans du metteur en scène, qui ne doit pas être ravi d'être une idole branchée. Une des attractions de la soirée fut d'épier notre ministre de la Culture, qui ne doit pas faire un métier de tout repos. La preuve : elle a réussi à s'assoupir par intermittence pendant une bonne heure sous le barouf incessant des deux DJ qui mixaient sec sur la scène.

Du pur théâtre

Le lendemain matin, un petit tour au Off s'imposait. Divine pioche dans l'épais catalogue : *22 minutes*, la nouvelle pièce de Benoit Solès, un seul-en-scène tout à fait remarquable sur Ali Agca, l'homme qui a tiré sur Jean-Paul II le 13 mai 1981. Que s'est-il dit pendant les 22 minutes qui ont réuni, en prison, le pape et Ali ? Un spectacle saisissant sur le pardon. Le lendemain, 11 heures, direction La Fabrica. Tiphaine Raffier, dans le cadre du In, présentait *L'Hors-présence ou Chimères du pays de Morsan*, un texte sur la fin de vie. Étrangement, cette pièce fascinante était pleine de vigueur. De l'art solide. Du pur théâtre. Nous en sommes sortis fasciné.

Il y avait là, sur la scène, cette femme, Laure, d'une quarantaine d'années, atteinte d'un cancer, au stade terminal, entourée de ses deux frères, de sa sœur, d'un médecin, d'une infirmière, d'un artisan artiste, d'un ami flûtiste et tous ces gens conversaient sur l'attitude à adopter devant la mort. Tous ont des positions très différentes sur la question. L'un est du côté du «care», avec soins palliatifs, un autre croit au miracle quand un autre défend l'euthanasie tandis qu'une autre voix est contre. Tiphaine Raffier a l'immense talent d'entrer dans l'intimité d'une fratrie par une mise en scène épurée, rythmée. Des dialogues qui fouettent le sang et sonnent le glas. L'auteur décrit sans fanfreluches les cas de conscience devant la souffrance au seuil du trépas ; elle fait exprimer aux mots l'idée et les sentiments aussi bien que le corps. Bouleversant.

Invitée de cette édition, la langue coréenne nous a parfois charmé avec notamment *Haribo Kimchi*, de Jaha Koo, une analyse froide et insolite de la crise économique et ses dramatiques conséquences dans la vie quotidienne. Jaha Koo, jamais didactique, excelle dans le théâtre de lutte et n'hésite pas à mettre en scène trois autocuiseurs volubiles.

Mais le meilleur, c'est-à-dire, le pire restait à venir. Le mercredi 8, après avoir vu dans le Off *Les Figurants* (d'après le roman de Delphine de Vigan, mis en scène par Valérie Donzelli) – quel ennui ! –, oui, le sommet du In nous attendait de pied ferme. Il s'agissait de *La Parabole du seum* de l'impayable, de l'intouchable, de la grande prophétesse Rébecca Chaillon. Parfois, on se demande si le théâtre public ne veut pas la mort du théâtre. À 22 heures, au Cloître des Célestins, il y a donc une kermesse.

CHRISTOPHE RAYNAUD DE LAGE / FESTIVAL D'AVIGNON

***Maldoror*, d'après Roberto Bolaño et Lautréamont, a été mis en scène par Julien Gosselin et joué dans la Cour d'honneur du Palais des papes.**

Alors que nous entrions dans ce lieu sublime, une femme d'un certain poids, blonde plantée devant une balance, pesait des spectatrices et des spectateurs béats (le fameux quart d'heure de célébrité ?), clamant : *« Venez participer à notre grande loterie, approchez, approchez, qui veut monter sur la balance ? Vous gagnerez peut-être 10 % de votre poids en produit* Mammouth... » Une voix off annonce : *« Attention, attention ! Les personnes grosses sont invitées à prendre place avec aisance sur des assises larges et confortables de couleur rouge carmin...* Mammouth *vous protège... »*

Tant d'outrance

Surgissent deux femmes portant un tee-shirt noir sur lequel on peut lire ceci : *« Queer/Fat/Feminist »*. Elles arpentent l'avant-scène, pointant du doigt chaque spectateur, hurlant : *« Mince... Mince... ... Presque* (entendez «presque gros(se)»), *Mince... Mince... Gros... » puis « Blanc... Blanc... Blanc... Arabe... Blanc et gros... Arabe... Noir... Blanc... »* Il en va de la prospérité d'un théâtre public comme de la santé. Trop de gras bouche les artères. Chaillon fait dans le spectacle cholestérol, dans le lipide banlieusard. Le public qui se recrute essentiellement dans une certaine bourgeoisie ne fut pas déçu par ce voyage au pays de la baratte. Un couple BCBG, excédé par tant d'outrance, descendit les marches des gradins en les martelant puis passa devant le public, qui se mit à les huer. La femme devançait son mari qui fit, sans se retourner, un doigt d'honneur. Un spectateur cria : *« Honte à vous ! »*. Tout cela manquait de dignité humaine.

Mais nous n'étions qu'au début de notre consternation. Soudain, une «actrice» se mit à nous expliquer ce qu'était devenue notre mer Méditerranée. Un bac en plastique en guise de grande bleue, elle le remplit d'eau, y ajoutant du sel, un crabe congelé, quelques gouttes de sang, de la crème solaire et finit par pisser dedans. Ainsi fait, elle chaussa un masque de plongée et fourra sa tête dans la flotte, essayant de saisir le crabe avec ses dents. Après plusieurs tentatives, elle s'écria : *« Ça y est, j'ai le cancer ! »* Applaudissements.

Si tout le monde n'est évidemment pas Shakespeare, nous étions ici entre Cyril Hanouna et Patrick Sébastien. Quant au décor, le scénographe ne s'est pas foulé : un mamelon en forme de motte de beurre d'un côté et une énorme plaquette Président planté à la verticale de l'autre. Des écrans vidéo diffusaient de temps à autre l'Évangile selon Rébecca, métaphysique de bistrot. Une bouillie de phrases pompeuses. Le public, docile, avalait tout. Il aime le théâtre «engagé». C'est une marionnette de l'ultragauche aussi veau qu'un pantin d'extrême droite. Au bon beurre !

Couchés dans la nuit noire, nous avons repensé à la sublime pièce de Tiphaine Raffier et, malgré son sujet, avons rêvé que tout n'était pas perdu. Ainsi soit-il. ■

Danse : Mathieu Ganio et Martin Harriague captivent le Off

Ariane Bavelier
Envoyée spéciale à Avignon

Il n'y a qu'un fil de la danse à la folie, parce que l'une se passe de mots et que l'autre peine à les trouver. Mathieu Ganio s'y promène souverainement. Ce danseur, qui a compté parmi les plus belles étoiles de l'Opéra de Paris avant de tirer sa révérence en février 2025, à 41 ans, joue des extraits du *Journal d'un fou*, de Gogol. Ce projet, mis en scène par Orianne Moretti et chorégraphié par Bruno Bouché, a été créé en 2016.

Dix ans plus tard, Ganio a gagné en intensité et en naturel. Il danse et campe un Proprichtine habité, mène le crescendo de la folie, laissant le spectateur pénétrer à mesure dans le dédale des pensées en abîme avec le réel. Sans hystérie, avec une précision remarquable. La scène dessine un écrin d'une beauté splendide, particulièrement appréciable dans le tumulte avignonnais. Une chaise, un banc qui sert de couche avec un drap dont les plis coulent dans une pénombre caravagesque. Un projecteur et un piano droit où Guilhem Fabre joue Bach et Rameau. Aucune fausse note.

Ganio, torse nu, entame ce *Rappel des oiseaux* par la danse. Il s'assied puis dit son texte d'une voix posée, aucunement mièvre ou forcée. Nous voilà dans la perception dérangée de ce petit fonctionnaire qui taille des plumes, dialogue avec les chiens et, dégoûté de sa vie ordinaire, se nourrit d'ambitions. La chorégraphie palpite d'inquiétudes, d'échappées, de songes. Écrite pour un danseur classique dont l'interprétation subjugue, elle tisse une toile de fond captivante : qu'y a-t-il entre les mots ? Qu'est-ce que le corps, si réel, retient-il du réel ? Comment un esprit qui divague le remet-il aux ordres ? De quoi tant de beauté est-elle le miroir ? Ganio, visage affûté, grimace ses obsessions, s'indigne, détaille ses contrariétés, replonge émerveillé dans le cours de ses rêves jusqu'à ce qu'il se découvre roi d'Espagne et que les souffrances de l'asile psychiatrique le brisent. Une heure qui enchante et dont on espère qu'elle ouvrira au danseur les portes d'une carrière de comédien.

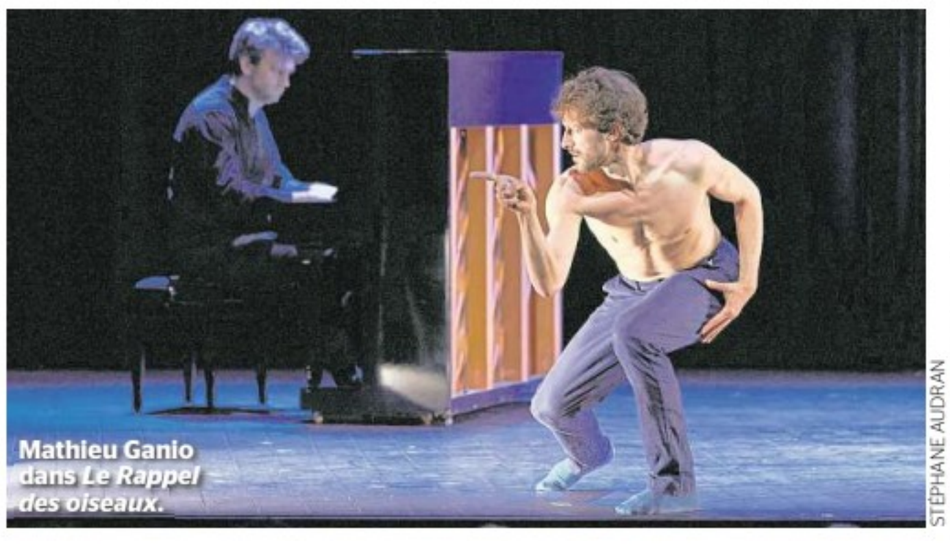

Mathieu Ganio dans *Le Rappel des oiseaux*.

STÉPHANE AUDRAN

Manier les masses

À La Scala Provence, Martin Harriague montre son ballet de l'Opéra d'Avignon dans *Prométhée*, création pour douze danseurs sur la partition de Beethoven. Le chorégraphe quittera cette formation pour prendre la tête du Ballet de Biarritz, joyau ciselé par Thierry Malandain, au 1er janvier 2027. Harriague travaille ici sur la narration, que la danse contemporaine délaisse. Il raconte à sa manière comment Prométhée dérobe le feu aux dieux et le donne aux hommes. Cela commence par une salle d'opération où on s'affaire sur deux corps inanimés auxquels il s'agit de redonner la vie. Cela passe par la présentation du feu enfermé dans une sphère sur un socle, comme une œuvre d'art, et se poursuit par le châtiment de Prométhée, avec rocher et chaînes. Le récit est plus amusé que vraiment inspiré. Mais on se réjouit de ce jeune chorégraphe qui possède une gestuelle, un vocabulaire, ose manier les masses, s'attaque à une partition majeure, crée de beaux pas de deux, insuffle des idées et une énergie communicative. Le public, qui aime les belles histoires, se réjouit. Celle de Harriague venu rallumer la flamme du ballet d'Avignon en est une. Et à Biarritz ? À suivre. ■

« Le Rappel des oiseaux », à 11 h 40, jusqu'au 25 juillet, à la Factory, Roseau Teinturiers, à Avignon (84). « Prométhée », à 18 h 30, jusqu'au 25 juillet à La Scala Avignon.

Les Francofolies surprennent toujours

Olivier Nuc Envoyé spécial à La Rochelle

À La Rochelle, les têtes d'affiche de la chanson française se sont suivies en donnant des prestations contrastées.

Qui d'autre que Mika aurait pu mieux clore les quelques jours de liesse qu'ont été, cette année encore, les Francofolies ? L'artiste américano-britannique est une tête d'affiche évidente, un démon du plein air, une bête de scène cosmopolite à même de réunir les différentes saveurs explorées cette année encore par une manifestation qui a su se réinventer au-delà de son cahier des charges initial. De l'initiative de Jean-Louis Foulquier, amorcée au milieu des années 1980, reste la mission de fédérer le public, les publics pourrait-on même dire, autour de la défense de la scène française, et un peu au-delà. La défaite de l'équipe de France de football face à l'Espagne n'aura pas eu raison de l'énergie déployée sur la grande scène en cette soirée de clôture. De la pop astucieuse et enthousiasmante du jeune Sam Sauvage, qui a livré un set inspiré, à la formule tonique et éprouvée de Gaëtan Roussel, qui nous a fait revisiter une carrière de près de trente ans, en passant par les volutes du rock littéraire de Feu! Chatterton, cette soirée de clôture du 14 juillet avait de l'allure et du chien.

Le chanteur américano-britannique Mika, sur scène lors de la dernière soirée des Francofolies, à La Rochelle, mardi. P. LOPEZ / AFP

Une mise en scène brouillonne

Bilan de la saison écoulée, la programmation des Francofolies offre une photographie réaliste des forces en présence de la scène française. Avant de s'installer pour une quinzaine de représentations à l'Arena de Bercy à la fin de l'année, le très populaire Orelsan a déployé son show à l'issue de la caniculaire journée du 12 juillet. L'homme n'est pas rancunier à l'égard d'un festival qui l'avait déprogrammé en 2009, à la suite d'un clip jugé violent envers les femmes, sous la pression de Ségolène Royal, alors présidente de la région. Cette dernière a même posté une photo avec lui prise cette année. Devant un public moins jeune qu'escompté, l'artiste ne s'est pas ménagé, au sein d'une scénographie complexe. Pourtant, la machine semblait souvent tourner à vide. Orelsan a livré une prestation en forme d'ego trip sur mesure pour ses inconditionnels, mais qui a laissé à la porte la frange la moins fanatique de la foule.

Dommage, d'autant que cette soirée-là avait bien commencé par les excellents Miki et Gaël Faye. Tête d'affiche de la grande scène en plein air il y a vingt ans, Raphaël, grand habitué des « Franco », donnait en salle une représentation de son spectacle *Karaoké*, autre exercice d'autoanalyse. Intrigant sur le papier, ce dispositif qui convoque une IA, une caméra subjective et des chansons d'autres auteurs n'a pas su nous convaincre. La faute à une mise en scène souvent brouillonne, qui étouffe les moments où l'émotion devrait poindre.

En avant-première de son album prévu pour le 2 octobre, la jeune Marguerite a eu la lourde charge d'ouvrir la soirée en plein air du lundi 13. Trop de responsabilité pour une chanteuse de 25 ans qu'on aurait plus appréciée dans une salle intimiste. Ouverture de la seule soirée 100 % féminine de cette édition, Marguerite a ensuite cédé sa place à la pâlotte Helena, la plus expérimentée Louane puis à la diva Aya Nakamura. Entourée par une pléthore de danseurs et d'effets spéciaux, la dame a joué sur du velours. Trop souvent en pilote automatique, la chanteuse s'est contentée de dérouler les tubes dans un contexte confortable qui donnait l'impression de ne jamais décoller, vautré sur un tapis instrumental avachi, assez artificiel, plutôt prévisible et nullement transgressif.

C'est peut-être de Julien Clerc qu'allait venir une des plus belles surprises de cette édition. À 78 ans, après une carrière amorcée en 1968, l'homme a assumé la dimension patrimoniale de son statut. Entouré d'un nouveau groupe très inspiré, c'est sur des arrangements rafraîchissants qu'il a égrené les pages de son ahurissante carrière, pour ce qui a constitué sa meilleure performance live en près de quinze ans.

On n'aurait jamais pensé être ému par un concert de ce *control freak* cadenassé de l'intérieur, mais Julien Clerc est bouleversant lorsqu'il évoque ses parents, son frère disparu et sa grande famille dans des interventions touchantes. Gracieux et alerte, Julien Clerc a charmé. À quelques mètres de là, la très douée Anne Paceo développait avec une grande élégance les climats de son riche album *Atlantis*, odyssée existentialiste et ode au partage qui a le bon goût de ne jamais tourner à l'exercice égocentrique. ■

Emily Loizeau, l'audacieuse

Emily Loizeau est une habituée des Francofolies de La Rochelle. La chanteuse a bénéficié, en 2003, du dispositif intitulé Le Chantier, qui accompagne les artistes émergents. Elle s'est produite sur la grande scène dès l'édition suivante, chantant quatre titres entre les mastodontes Patricia Kaas et Jean-Jacques Goldman, qui donnait alors l'ultime concert de sa carrière. Elle y est revenue à de multiples occasions depuis, confirmant la fidélité de la manifestation à l'égard de ses protégés. C'est donc quasiment en enfant du pays que la Franco-Britannique a donné le dernier concert de la tournée qui a suivi son album *La Souterraine*, sorti en 2024. Mais aussi une date qui marquait le coup d'envoi d'une tournée célébrant les 20 ans de la sortie de son premier album, *L'Autre Bout du monde*.

« J'ai assez vite senti que si je ne faisais pas attention à ce que j'avais besoin très fort d'exprimer et si j'essayais trop de me questionner sur ce que les gens voulaient de moi, j'allais finir par tourner en rond et m'ennuyer »

Emily Loizeau

« J'ai de la chance d'être encore là, de pouvoir vivre de mon métier, d'avoir des gens qui viennent me voir en concert. C'est quand même magique », expliquait-elle dimanche 12 juillet, avant de monter sur les planches. Encore plus que d'autres chanteurs de sa génération, Emily Loizeau a multiplié les expériences, afin de sortir de la routine album-tournée. *« J'ai assez vite senti que si je ne faisais pas attention à ce que j'avais besoin très fort d'exprimer et si j'essayais trop de me questionner sur ce que les gens voulaient de moi, j'allais finir par tourner en rond et m'ennuyer »*, confie-t-elle pour expliquer sa soif de collaborations, qui l'a menée vers la musique de film, la composition pour le théâtre, les spectacles collectifs ou l'écriture d'une pièce. *« Ma première BO m'a fait traverser des choses que je n'aurais pas abordées seule : on entre dans l'imaginaire et dans l'histoire de quelqu'un d'autre, et ça donne de la force pour la suite. »*

Emily Loizeau utilise le terme de « jachère » pour définir ces entre-deux dans lesquels elle s'épanouit à côté de ses projets personnels et intimes. Après trois albums au sein d'une multinationale du disque, la chanteuse a gagné son indépendance. Mais c'est au sein d'un label indépendant, Fargo, qu'elle avait fait ses débuts, en 2006. *« Cela m'a offert une singularité, parce que j'étais la première sur ce label plutôt écouté par des gens qui aiment la musique folk, le rock, l'americana. J'étais moi-même dans un entre-deux, avec mes origines anglaises et françaises. »*

La chanson-titre, *L'Autre Bout du monde*, s'impose comme un standard moderne. *« C'est une chanson que j'ai écrite pour faire le deuil de mon père, que j'avais perdu quelques années auparavant. Je l'ai écrite en quelques heures, une nuit. Je sentais qu'elle était un peu particulière. Il s'est passé quelque chose de très fort dessus et elle m'a collé à la peau. Il n'y a pas un concert où je ne l'ai pas chantée. Et je ne m'en suis jamais lassée. C'est aussi pour ça que je suis heureuse de la célébrer. »*

En vingt ans, Emily Loizeau a affiné son art, abordant des ambiances plus rugueuses et plus proches du rock, notamment sur l'album *La Souterraine*, réalisé par le Gallois John Parish, collaborateur historique de PJ Harvey. Sur scène, entourée d'un très bon groupe, Emily Loizeau dégage une assurance et une sérénité impressionnantes. Après les Francofolies, Emily Loizeau va retrouver la route pour des concerts en solitaire au piano à partir de la rentrée et développer de nouvelles idées. *« J'ai pas mal d'autres choses : un film, une création pour la Philharmonie, pour le jeune public, autour de l'eau, des concerts avec le Quatuor Debussy et cette tournée solo »*, explique-t-elle avec gourmandise. ■ **O. N.**

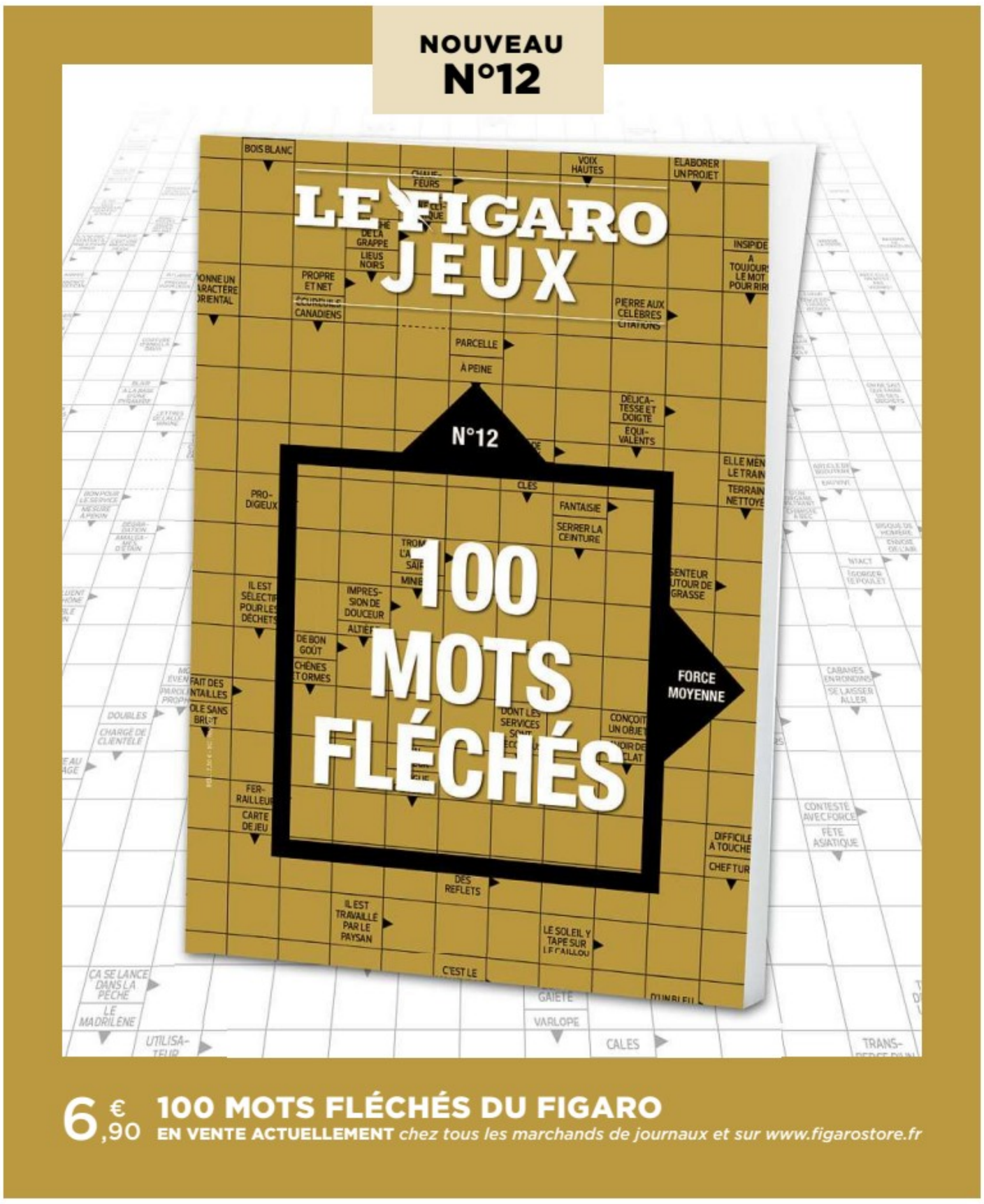

Le finale du défilé Dolce & Gabbana Alta Moda. *Ci-dessous :* Jennifer Tilly, dans sa nouvelle robe parme, brodée de strass, acquise la veille lors du défilé Alta Moda à Taormine. LUCA STEFANON

Dans les pas d'une cliente VIP au défilé Dolce & Gabbana

Valérie Guédon Envoyée spéciale à Taormine

Décor de conte de fées, kilomètres de dentelle et de mousseline, robes d'exception réservées sur WhatsApp... Plongée dans l'expérience Alta Moda que la griffe a offerte en Sicile à ses clients ultra-privilégiés.

« *La première fois que j'ai assisté à un défilé Alta Moda, c'était à Capri, en 2014*, se souvient, comme si c'était hier, Jennifer Tilly, actrice américaine et héroïne de la téléréalité *The Real Housewifes of Beverly Hills*, diffusée sur Prime video. *J'ai eu l'impression de vivre un rêve éveillé. Je n'avais jamais rien vu d'aussi beau. Devant tant de beauté, je me suis dit : "C'est exactement comme ça que je veux être habillée !"* »

La brune incendiaire, nommée en 1994 pour l'Oscar du meilleur second rôle (dans *Coups de feu sur Broadway* de Woody Allen) et joueuse de poker émérite, est une cliente fidèle de Dolce & Gabbana. Pas n'importe quelle cliente : une VIC (*Very Important Client*). Chaque année, la griffe milanaise invite environ 300 de ces privilégiés dans un lieu emblématique en Italie pour leur dévoiler les collections Alta Gioielleria, Alta Moda et Alta Sartoria, l'équivalent D&G de la haute joaillerie et la haute couture pour femmes et pour hommes.

Cette saison 2027, tout ce beau monde a débarqué à Taormine, en Sicile. Avec parfois famille, enfants et mari, logés au Four Seasons San Domenico Palace, l'hôtel de luxe où a été tournée la deuxième saison de *The White Lotus*. Notre Américaine qui paraît, pour notre interview, en pyjama de soie motif carte postale de la Riviera, assorti à une *lunch box*, la bouche et les ongles laqués de rouge, aurait pu inspirer Mike White, le créateur de la série phénomène. Mrs Tilly est accompagnée de sa sœur Meg qu'on complimente pour sa jolie robe « Dolce ». « *C'est une robe de Jennifer* », s'excuse-t-elle poliment. Et celle-ci de plaisanter : « *J'ai tellement de robes Dolce & Gabbana. Je pourrais habiller cinq sœurs mais je n'en ai que deux !* ». La veille, lors du show Alta Moda qui avait lieu, à la tombée du jour, dans le luxuriant jardin botanique Radicepura, sur les pentes de l'Etna, Jennifer, en fourreau dramatique noir avec une cape en mousseline, n'a pas boudé son plaisir.

« J'adore la mode, mais parfois on a tout de même l'impression que toutes les collections se ressemblent. Eux ont construit un rêve dont nous voulons faire partie. C'est au-delà de l'argent dépensé »

Jennifer Tilly Actrice américaine

« *Ce défilé était un conte de fées*, s'enthousiasme-t-elle. *Ma sœur était tellement émue qu'elle en a pleuré. C'était si beau, presque surréaliste. Un conte de fées sous acide en quelque sorte !* (Rires.) *Toutes ces couleurs brillantes dans les parterres de fleurs... Ces mannequins magnifiques posant au milieu de ce décor enchanteur comme dans un tableau. Il y avait une voix qui disait le nom de chaque jeune femme. Et comme si elle brisait un sort, elles se réveillaient telles des Belles au bois dormant. C'était magique !* »

Le défilé comptant une centaine de silhouettes inspirées par les fleurs et l'esthétique de la madone sicilienne, était une ode à Taormine, le berceau d'Alta Moda, en tout cas son premier théâtre en 2012. C'est ce petit village accroché à la falaise, baigné de soleil et entouré du bleu de la mer à perte de vue qu'avaient choisi Domenico Dolce et Stefano Gabbana pour leur première collection couture.

Dans le lobby du Four Seasons, quelques robes de l'époque sont d'ailleurs exposées, montrant que si la thématique était la même, le style des deux créateurs italiens se voulait alors plus « sobre ». Mardi soir, les invités assistent à une surenchère de soie, de mousseline, de dentelles, de fleurs en application 3D, d'agrumes rebrodés de strass, de cascade de pampilles, de rivières de strass... Et ils en redemandent. Ces déesses aux airs d'Angelica Sedara dans *Le Guépard*, ou de Frida Kahlo couronnée de fleurs, arpentent le podium en faux marbre, à pas lents, repassant deux ou trois fois pour que chacun puisse examiner à la loupe les moult détails et la maestria des ateliers.

Certaines clientes réservent en direct leurs modèles favoris via un groupe WhatsApp. Pas Jennifer, qui était bien trop occupée à « *photographier chacun des looks et à apprécier tant de splendeurs. Je vais sans doute opter pour une création très ornée. J'ai adoré ces robes géantes de la fin qui ressemblent à de la barbe à papa, mais aussi cette incroyable robe bustier en forme de théière avec ses petits angelots en céramique. Je suis sûre de ne jamais croiser une femme avec la même robe dans une soirée !* (Rires.) »

En attendant ses essayages et sa décision finale, le soir même, Jennifer assiste au défilé Alta Sartoria, la version masculine, non pas pour repérer des pièces destinées à son mari – « *il est joueur de poker professionnel, il s'habille comme un skateur... Je lui ai quand même offert un magnifique pardessus Dolce & Gabbana qu'il a beaucoup porté* » – mais pour, encore une fois, apprécier le spectacle.

Sur la scène du théâtre antique de Taormine, une centaine de figurants grimés en paysans siciliens plantent le décor d'un *Cavalleria rusticana*, opéra fétiche des deux créateurs, plus vrai que nature. Ces hommes marchent avec fierté dans leurs capes de cavalier brodées au fil d'or, costumes noirs piqués d'une fleur à la boutonnière, plastron de pierreries, chemise de dentelle et ceinture de smoking marquant la taille. « *Pourquoi les hommes ne pourraient-ils pas se pavaner comme des paons, et arborer de belles broderies dorées et des paillettes ?* s'interroge Jennifer. *Regardez Oscar Wilde. Pourquoi les hommes doivent-ils toujours être si discrets ?* »

Ce show est aussi l'occasion de porter sa nouvelle tenue : une robe parme à frange brodée comme un napperon de grand-mère de milliers de cristaux colorés qui a défilé la veille. Les couturières de la maison ayant travaillé toute la journée pour adapter à sa taille et à son goût la création directement descendue du podium.

Lors du dîner de pastas et d'arancinis qui suit, Domenico Dolce et Stefano Gabbana saluent chaque convive, appelant chacun par son prénom, le remerciant longuement d'être venu. Ils sont presque aussi sollicités qu'Erling Haaland, fraîchement éliminé de la Coupe du monde et déjà à la table de la « D&G Familly ». Jennifer, elle, ne manque pas de féliciter les maestros italiens. « *Que ce soit eux ou toutes les équipes, ils aiment vraiment leurs clients. On se sent comme à la maison dans leurs événements. Je ne manquerais pour rien au monde les défilés Alta Moda. Domenico et Stefano sont des génies. Ce qu'ils ont accompli est assez rare. J'adore la mode, mais parfois on a tout de même l'impression que toutes les collections se ressemblent. Eux ont construit un rêve dont nous voulons faire partie. C'est au-delà de l'argent dépensé.* »

Cette communauté d'esthètes a les moyens et aime particulièrement s'habiller. « *J'ai la chance de posséder de beaux vêtements, de beaux bijoux, pourquoi ne pas les porter, même quand je vais au supermarché du coin*, conclut la riche Américaine. *À Los Angeles, les gens s'habillent plutôt cool et détendu. Moi, j'adore l'extravagance, le style camp* (un goût pour le kitsch, l'exagération et le second degré développé aux États-Unis dans les milieux artistiques, NDLR). »

Après une heure, la sexagénaire volubile finit par nous livrer le secret de son lien si fort avec la maison italienne : « *Je n'ai pas grandi dans une famille aisée. Ma mère nous habillait dans les magasins d'occasion. Mais cela ne nous empêchait pas de nous déguiser sans cesse en princesses ou en filles de riches marchands. Nous enfilions des jupes les unes sur les autres, et des ribambelles de petits bijoux en plastique aux poignets. Dans les créations Alta Moda, j'ai l'impression de réaliser ce rêve d'enfant.* » ■

Le prix Dior de la photographie couronne une surréaliste japonaise

Valérie Duponchelle
Envoyée spéciale à Arles

Ce 9e prix confirme le regard de la maison de luxe sur la photographie contemporaine et ses jeunes talents. Lauréate de cette édition 2026, Akari Takenobu affiche beaucoup d'étrangeté et de force dans son travail.

Avec la canicule, malgré la fraîcheur relative apportée par le jardin de l'architecte paysagiste Bass Smets, il faut une certaine volonté pour aller ces jours-ci au parc des Ateliers (4 hectares et 9 bâtiments), point brûlant à l'heure des Rencontres d'Arles. Tout au fond de cet univers de l'art contemporain pensé par Maja Hoffmann et sa fondation Luma Arles, se trouve la Lampisterie, jadis l'atelier où l'on rangeait, entretenait et réparait les lampes portatives et les lanternes de ce qui fut un monde ferroviaire. Petit bâtiment isolé derrière la Grande Halle où vibre Patti Smith & Soundwalk Collective, il est devenu le rendez-vous des chercheurs de talents.

Les portes de la Lampisterie sont grandes ouvertes aux dix jeunes artistes du 9e prix Dior de la photographie et des arts visuels. Un vent de fraîcheur vous y attend avec la lauréate 2026, Akari Takenobu, et ses images à la limite du visible. Invités à répondre au thème « Face à face », les dix finalistes, étudiants et jeunes diplômés des plus grandes écoles d'art et de photographie, y sont présentés dans un labyrinthe de couleurs douces. Chaque artiste a sa teinte. Il y a le bleu pâle pour Andréa Besset, venue de la Haute École des arts du Rhin, et qui parle d'Arménie et de souvenirs lointains. Le rose tendre pour Milena Schilling, de la Fachhochschule de Dortmund, et ses naïades bien charnues à la Renoir.

Le jaune d'or pour Debora Brune, de la même école, et ses saisissants portraits du handicap, à la fois sculpturaux et sensibles. Le vert prairie pour Marcie Docherty, venue de Central Saint Martins, à Londres, avec son exploration des codes du sport et des archétypes masculins au cinéma... Les cimaises se croisent, il faut suivre la couleur pour voir tout l'accrochage de chacun. Cette scénographie est extrêmement dynamique.

Akari Takenobu devant l'une de ses photographies, à Arles.

Bleu glacier pour la lauréate du prix Dior de la photographie et des arts visuels pour jeunes talents 2026, Akari Takenobu, beauté aux mèches coupées net, comme une héroïne sortie du *Rashomon* de Kurosawa (1950), formée à la Tokyo University of the Arts.

C'est cette jeune artiste aux collages surréalistes, entre les poupées de Hans Bellmer et les monstres presque humains de Dora Maar, qu'a choisie le jury très pointu de cette exposition baptisée « The Art of Color ».

Présidé cette année par le photographe d'origine britannique David Sims, il est composé de Maja Hoffmann, fondatrice et présidente exécutive de Luma Arles, du photographe français d'origine sri-lankaise Vasantha Yogananthan, de Julie Jones, ancienne conservatrice de Beaubourg et nouvelle directrice de la MEP (Maison européenne de la photographie) et de l'Anversois Peter Philips, directeur de la création et de l'image du maquillage Christian Dior.

Son projet s'appelle « Threshold », c'est-à-dire « seuil ». Il augure bien de ce passage vers un monde intime et hanté auquel Akari Takenobu prête son corps, fragmenté, tordu et à la limite du reconnaissable, lui faisant subir une sorte de « *mort simulée* ». « *J'explore la frontière entre ma propre existence et ce qu'on appelle souvent "les autres invisibles" – esprits, fantômes ou présences qui ne peuvent être perçues directement. Qu'est-ce qui nous sépare ? Une distinction possible réside dans la matérialité, c'est-à-dire la possession d'un corps physique* », explique cette jeune adepte, dès l'enfance, des expériences paranormales.

Kwaïdan (1964), film culte du cinéaste Masaki Kobayashi explorait déjà les frontières du réel à travers les contes. Le cinéaste coréen Park Chan-wook piste aussi cette limite dans sa photographie du banal, à Lee Ufan Arles. « *En oscillant entre dématérialisation et réincarnation du corps, je continue de mesurer ma distance à l'inconnu*, reprend Akari Takenobu. *Ce qui apparaît est visible mais immatériel – une image dépourvue de substance physique. En utilisant mon propre corps comme matériau, je tente de générer quelque chose qui se rapproche davantage de l'invisible que mon corps vivant.* » ■

© ANDREA CENETIEMPO POUR CHRISTIAN DIOR PARFUMS

MOTS FLÉCHÉS N° 4502

RCI JEUX

FAIT DE LA MAINTENANCE / SANS QUEUE
AMOUR ANIMAL / FEUTRÉS
BRANCHE EN CUISINE / CONDENSER
DANS LE LIEU OÙ L'ON SE TROUVE
BRAVER L'INCONNU / RENDRA COQUIN
SONNER AU BUREAU DES PLAINTES
ANNEAUX BRILLANTS / DRÔLES
POSSESSIF ET MASCULIN
LANGAGE INFORMATIQUE
GRAND NUAGE / PETITES SEICHES
SERVICE OBLIGATOIRE / AVANT AU FOOT
ABSENCE D'ATTRACTION
STOPPERA / COMMUNE DES YVELINES
SINGE ET CLOWN / ACTE DU PASSÉ
QUI PROTÈGE / FERA LE CHEMIN
VILLE D'ITALIE / BELLES BALLES
COMME UN SOBRIQUET / PRÉNOM DE DELON
IL CIRCULE AU JAPON
DISCOURS FUNÈBRE / ATOMES
AMORCE EN BOUT DE LIGNE / RENGAINES
EXPOSÉ DÉTAILLÉ, ORAL OU ÉCRIT
CAUSE UNE FORTE GRISERIE / MIS À PART
MATIÈRE DE ROCHE
RÉPÈTE / HABITUDES DE VIE
BRILLE AU SOLEIL / EAU DORMANTE
JARDIN QU'ON AURAIT AIMÉ CULTIVER
ÉPRIS / ABRÉVIATION POSTALE
ANTIQUE ORATEUR / *ID EST* EN ABRÉGÉ
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE / BAILLE
CHOIX / PÈRE DE LA RELATIVITÉ
CHIFFRE D'AFFAIRES / MASSIF D'ALGÉRIE
NATTÉE / ARTISTIQUES
POISSES / PEINTRE DES NYMPHÉAS
DÉPARTEMENT / PLAIDOIRIES ENNUYEUSES
LIGUE DE BASKET-BALL / MIS À SÉCHER
CRU DE CHAMPAGNE / DÉPOUILLÉ
PIEDS DE QUALITÉ / JEU DE MOTS
CUBE DE JEU / FRANCHEMENT RUPIN
DÉCONTENANCE, DÉCONCERTÉ
UN COUP SUR LE GREEN
ARME DE CHAR / ESPACE DE JEU
PLACE DES MÉGOTS / ÉTAT D'AMÉRIQUE
RAPPORTE, TEXTE À L'APPUI
CE N'EST PAS DU TOUT CUIT !
DÉCOMPTE DES ANS / REMETTRE EN JEU
IL ARROSE SAINT-OMER / EXCLAMATION
SYMBOLE CHIMIQUE DE L'ÉTAIN
CARMÉLITES / CINÉASTE AMÉRICAIN
ACCUEILLI À BRAS OUVERTS / EXTÉNUÉ
AMATEURS DE TIMBRES / ARBRE FRUITIER
AFFICHER SON TROUBLE / PAS ASSEZ
VISITE TOUS LES RECOINS / HECTOLITRE
TÊTES À FLEUR D'EAU / ACCORD
MINER / ENFANT DE LA BUTTE
RESSENTIMENT D'ADOLESCENT
FACTEUR DE GROUPE SANGUIN
QUESTION D'UN HOMME ÉGARÉ
UNE CERTAINE EFFERVESCENCE / OUF !
BOND / CROYANCE DÉTERMINISTE
REPLACER AILLEURS
UN VRAI GOUFFRE / PRÉFIXE
BÂTIMENT DE GUERRE / COUVERT
NÉGLIGENCE / ASSORTIR LES TONS
SUR-BELON, EN BRETAGNE
CONGÉ NON PAYÉ / DÉCOR
DÉTENANT, DISPOSANT DE
DIVINITÉ GRECQUE DE LA TERRE
FATIGUE / DU LATIN POUR MOI
MUET / IL OUVRE LA GLACE
C'EST DANGEREUX DE JOUER AVEC LUI
LETTRES DU DOCTEUR / DISQUE COURT
MALCHANCE / AGRÉMENT DU SUD
QUI N'A PAS ÉTÉ DIT
ELLE EXPRIME LE MÉCONTENTEMENT
BIDULE OU MACHIN-CHOSE
TEL LE DINDON DE LA FARCE
IL TRANSPORTE LES FRANCILIENS
BIEN INCAPABLE DE RETOURNER SA VESTE
ON Y RANGE PARFOIS LE SALARIÉ
AXES OPPOSÉS
CONTENANTS SOUPLES

MOTS CROISÉS

Par Vincent Labbé

PROBLÈME N° 7284

HORIZONTALEMENT

1. Une sauce qui doit son nom au maître d'hôtel du Roi-Soleil. – **2.** Façon de repasser du passé. – **3.** Bars communs. – **4.** Produit qui aveugle. Prénom breton empreint de bienveillance. – **5.** Chemin du solitaire. S'emploie en couple pour exclure. – **6.** Protestant pacifiste et tremblant. – **7.** Évacuées en cas de besoin urgent. – **8.** Diminue quand on l'ajoute. Herminettes du tonnelier. – **9.** Les bœufs avant la charrue. Faisait rougir nos grands-mères. – **10.** Dix balles. Ne pas se contenter de paroles. – **11.** A maintenant la peau nette pour le tannage. – **12.** Coupées dans leur élan.

VERTICALEMENT

1. D'instinct gré guerre. – **2.** Frais, il vient de sortir de l'école. Feuille de salades. – **3.** Atout pour la coupe. Réflexion à voix haute. – **4.** Plaque tournante d'un lieu de trafic où l'on vole. Gombos. Frappe en plein cœur. – **5.** Savent tenir leur rang. Cofondateur du mouvement dada. – **6.** Force surnaturelle en Polynésie. A accepté son triste sort. – **7.** Étendu de la Crête aux Dardanelles. Classée par ordre d'importance. – **8.** Devant Caron ou Howard, au cinéma. Fromages blancs pour les petits Suisses à déguster par les deux bouts.

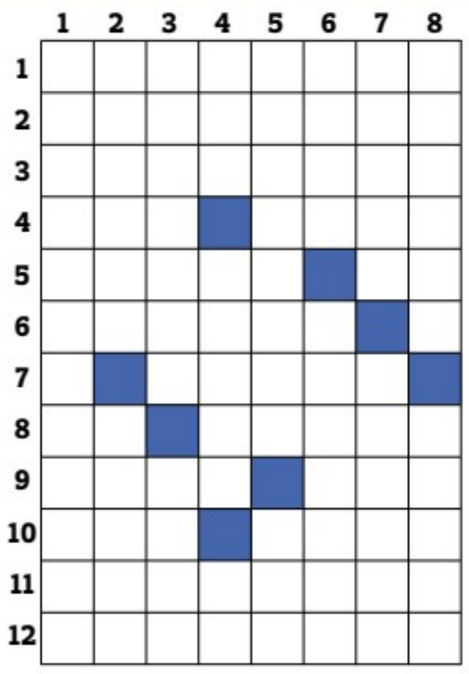

SOLUTION DU PROBLÈME N° 7283

HORIZONTALEMENT **1.** Chargeur. – **2.** Hem. Anti. – **3.** Ameutées. – **4.** Nan. Erre. – **5.** Ôtés. Gué. – **6.** Ios. Pis. – **7.** NZ. Lie. – **8.** Éolie. Bu. – **9.** Saietter. – **10.** Situerai. – **11.** Ères. Ite. – **12.** Sereines.

VERTICALEMENT **1.** Chanoinesses. – **2.** Hématozoaire. – **3.** Amènes. Liter. – **4.** Lieuse. – **5.** Gâté. Piété. – **6.** Énergie. Trin. – **7.** Utérus. Béate. – **8.** Risée. Furies.

LE FIGARO Jeux

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

MOTS MÉLANGÉS N° 1

Barrez dans la grille tous les mots proposés. Cherchez-les horizontalement, verticalement ou diagonalement. Il ne vous restera alors que les lettres formant le mot mystérieux.

ALLÉE, AVÉRÉ, AZUR, BIVOUAC, BROUHAHA, CADI, CÉCITÉ, COCOTIER, COEUR, COSMIQUE, CUESTA, ÉTERNUER, ETHNIQUE, FENG SHUI, FRICHTI, GISANT, GNOCCHI, HUTTE, INSUCCÈS, LANCE, LEADER, MÂNES, MASTIC, MERCI, MODALITÉ, NATTER, OINDRE, PELOTARI, PRÉVENIR, PROPICE, PUZZLE, SAMOURAÏ, SARRASIN, SEICHE, SKAÏ, SONDER, STRIER, SULTAN, TAFFETAS, TANNÉE, TOURNOI, TWEED, USAGE, VERTE, VIATIQUE

N	I	S	A	R	R	A	S	I	H	C	C	O	N	G	E	L	Z	Z	U	P
A	H	A	H	U	O	R	B	C	A	U	O	V	I	B	C	I	T	S	A	M
E	C	I	P	O	R	P	L	R	C	I	T	S	E	N	A	M	T	V	E	S
T	O	U	R	N	O	I	E	E	N	N	A	T	M	O	D	A	L	I	T	E
E	C	H	E	A	A	T	C	M	A	N	F	R	E	I	I	R	E	A	H	C
R	O	S	V	S	T	I	N	L	T	D	F	I	U	I	Q	R	E	T	N	C
N	T	G	E	A	T	O	A	L	L	E	E	E	C	O	E	U	R	I	I	U
U	I	N	N	E	O	A	L	K	U	E	T	R	E	V	M	Z	E	Q	Q	S
E	E	E	I	E	H	C	I	E	S	W	A	N	A	E	G	A	S	U	U	N
R	R	F	R	I	C	H	T	I	P	T	S	R	E	D	N	O	S	E	E	I

KEMARU N° 3

Complétez la grille, chaque zone entourée de gras contenant tous les chiffres entre 1 et sa taille (par exemple 1, 2 et 3 pour une zone de trois cases). Deux chiffres identiques ne peuvent se toucher horizontalement, verticalement ou en diagonale.

DIFFICILE

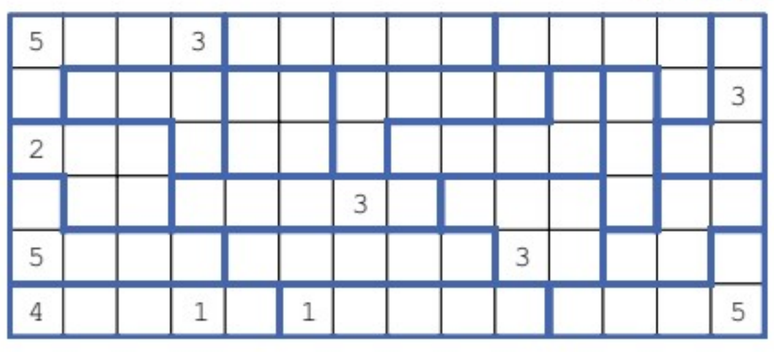

SOLUTIONS DES JEUX DU NUMÉRO PRÉCÉDENT

Mots fléchés n° 4501

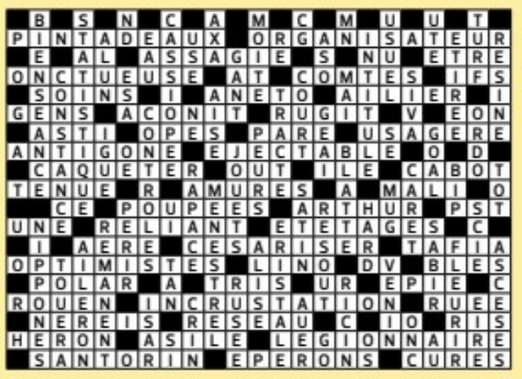

Sudoku n° 5504

3	5	7	6	8	1	9	4	2
4	8	9	5	2	7	3	1	6
1	2	6	9	4	3	5	8	7
8	7	3	2	9	6	4	5	1
9	4	5	7	1	8	6	2	3
6	1	2	3	5	4	8	7	9
5	6	4	1	7	9	2	3	8
2	9	1	8	3	5	7	6	4
7	3	8	4	6	2	1	9	5

Sudoku n° 5505

2	7	3	1	9	8	5	6	4
6	8	1	5	2	4	3	9	7
9	4	5	3	6	7	8	1	2
3	1	9	4	8	6	7	2	5
4	5	2	9	7	1	6	3	8
7	6	8	2	3	5	1	4	9
1	2	4	8	5	3	9	7	6
5	9	6	7	1	2	4	8	3
8	3	7	6	4	9	2	5	1

Kemaru n°2

3	1	2	3	2	3	5	1	2	1	2	5	1	3
2	5	4	1	5	1	2	4	3	4	3	4	2	5
4	1	3	2	3	4	3	1	2	1	2	1	3	1
3	2	4	1	5	1	2	4	3	4	3	4	5	2
4	1	5	3	2	3	5	1	5	2	1	2	3	4
5	3	2	1	4	1	4	2	3	4	3	4	1	2

LE FIGARO TV MAGAZINE Tous les programmes dans TV Magazine et sur l'appli TV Mag

la chaîne météo

« Lucky » : itinéraire d'une fugitive

Constance Jamet

Anya Taylor-Joy, star du « Jeu de la dame », campe ici une arnaqueuse dans une série qui explore l'Amérique des marges.

Révélée au grand public par *Le Jeu de la dame* sur Netflix, Anya Taylor-Joy n'était plus revenue au petit écran depuis six ans, happée par les films à grand spectacle hollywoodien (*Furiosa. Une saga Mad Max*, *Dune*, *The Northman*). Son retour à la série pour Apple TV ne pouvait que susciter curiosité et impatience. La comédienne anglo-argentine vise juste avec *Lucky*, épopée de braquage, survoltée et crépusculaire, entre thriller et road-trip du désert du Nevada à la Californie.

Anya Taylor-Joy prête sa vivacité naturelle à Lucky. Fille d'un arnaqueur derrière les barreaux (Timothy Olyphant) qui l'a formée depuis sa plus tendre enfance à faire les poches, la jeune femme marche dans ses pas. Lorsque le vol de plusieurs millions de dollars, élaboré par son fiancé (Drew Starkey), tourne mal, Lucky fait office de bouc émissaire et se retrouve prise en chasse par le FBI et par son impitoyable belle-mère (Annette Bening). *« J'éprouve de la tendresse envers cette fugitive, incapable de planter ses racines. Lucky est victime du déterminisme social et d'une litanie de mauvaises microdécisions »*, confie au *Figaro* Anya Taylor-Joy.

Un rôle taillé sur mesure

Et d'ajouter : *« Nous sommes habitués à voir des hommes moralement ambigus à l'écran – sans que cela ne soit jamais questionné –, mais une héroïne de la même trempe est un souffle d'air frais ! On ne sait pas toujours quoi penser de Lucky, mais elle suscite une empathie naturelle. » « Elle a eu très peu de choix en grandissant. Elle possède un don naturel qu'elle n'a pas choisi. Elle excelle dans un domaine – la criminalité – qui, certes, lui permet de se sortir de situations difficiles, mais qui implique aussi, par nature, de prendre aux autres. Son rapport à cette facette d'elle-même est très intrigant »*, promet Anya Taylor-Joy. Le rôle a été taillé sur mesure pour l'actrice de 30 ans, qui a servi d'inspiration à la romancière Marissa Stapley, dont Apple transpose l'ouvrage.

Anya Taylor-Joy vise juste avec cette épopée de braquage survoltée et crépusculaire. APPLE TV

Chaque étape de l'échappée de Lucky est un minifilm en soi : western, satire sociale, scène de ménage… Cette odyssée dans ce que l'Amérique a de plus mensonger, rutilant et poussiéreux rappelle l'imagerie des frères Coen (*Fargo*, notamment), quand les grands espaces se font prison. *« Ce n'est pas anodin si tout commence à Las Vegas, l'endroit le plus faux des États-Unis, dont la promesse de confort et de richesse s'évapore dès qu'on sort des limites de la ville pour retrouver le désert. La malbouffe des fast-foods, c'est pareil »*, souligne la showrunner Cassie Pappas, qui a discuté *« ad nauseam »* avec son actrice *« de tous ces symboles qui s'avèrent des mirages »*.

Les sept épisodes de *Lucky* sont jalonnés de redoutables scènes d'action, d'ampleur changeante : course-poursuite en hélicoptère, confrontation avec une nature hostile… Le tout sans négliger la vie intérieure des personnages, à commencer par le lien complexe entre Lucky et son géniteur, modèle et bourreau. Peut-elle ultimement tourner le dos à ce qui est dans son sang ? Lucky va devoir s'émanciper et apprendre à faire la différence entre fuir un danger et trouver un nouveau départ. ■

« Lucky »
7×50 min, sur Apple TV
Notre avis : ●●●○

TF1

21.10
Zodiaque
Série. Policière

Fra/Blg/Sui. 2025. Saison 3. Avec Francis Huster, Erika Sainte. Inédit. Des fantômes du passé ressurgissent et la famille Escoffier affronte une nouvelle tragédie. Keller et Nadia découvrent que l'origine du mal se trouve dans le passé de Garance.

22.15 New York Unité Spéciale. Série. Policière. 6 épisodes.

CANAL+

21.06
Miniature Wife
Série

EU. 2026. Saison 1. Avec Elizabeth Banks. 2 épisodes. Lulu, la fille de Lindy et Les, qui ignore tout de la situation, est de retour à la maison pour les vacances d'hiver. Lindy n'a pas d'autre choix que de se cacher.

22.37 De fil et de sang. Film. Thriller. Avec Eve Connolly.

LCP PUBLIC SENAT

20.28 Notre futur a de l'avenir. Mag.

20.58 Justice en France
Documentaire. Fra. 2024. Réal. : A. Bailly-Béchet, D. Montagne, L. Chevallier. À la cour d'assises de Périgueux, en Dordogne, un jeune homme est accusé d'avoir violé à trois reprises une jeune étudiante.

22.03 Sens public. Mag. **23.34** Les conquistadors de l'espace. Doc.

france 5

20.45 Imprévus. Documentaire.

21.00 Des trains pas comme les autres
Documentaire. Fra. 2026. Réal. : Nicolas Boero. 1h45. 2 épisodes. De Fort Myers aux Keys, en passant par les Everglades, Philippe Gougler parcourt la Floride en train.

22.45 Des trains pas comme les autres. Documentaire. Namibie.

france 2

21.10
N'oubliez pas les paroles
Jeu

Prés. : Nagui. 2h10. Secours populaire. Alice Pol, Artus, Helena Noguerra, Nikos Aliagas, Camille Cerf et Bruno Solo quittent leur zone de confort pour relever le défi de retrouver les bonnes paroles et tenter de remporter jusqu'à 150 000 euros.

23.20 Drag Race France : une seule sera la reine. Téléréalité.

arte

20.55
Sacha
Série. Dramatique

Fra/Sui. 2021. Saison 1. Avec Sophie Broustal, Thibaut Evrard. 2 épisodes. Une magistrate du tribunal de Genève est placée en garde à vue après qu'elle avoir tiré sur un homme. Elle reconnaît sa culpabilité, mais refuse totalement de s'expliquer.

22.40 Sacha. 4 épisodes.

W9

18.45 Tout beau, tout n9uf. Div.

21.25 Y'a que la vérité qui compte
Divertissement. Prés. : Pascal Bataille et Laurent Fontaine. 1h05. L'émission culte revient et le duo emblématique Pascal Bataille et Laurent Fontaine reprend les commandes.

22.30 Y'a que la vérité qui compte. Divertissement.

RMC DÉCOUVERTE

17.25 Wheeler Dealers France. Doc.

21.10 Supervolcan Yellowstone : menace sur la planète ?
Documentaire. Fra. 2022. Réal. : Vivien Floris. 1h05. L'un des supervolcans les plus puissants sur Terre se situe dans le nord-ouest des États-Unis, la caldeira la plus vaste au monde : Yellowstone.

22.15 Alerte sur la planète ! Doc.

france 3

21.10
La stagiaire
Série. Policière

Fra. 2023. Saison 8. Avec Michèle Bernier. 2 épisodes. Léo Varin, 24 ans, a été assassiné chez sa grand-mère chez qui il vivait. La vieille dame souffre de la maladie d'Alzheimer et ne se souvient de rien. Léo, gardien au musée Lambret, avait été témoin d'un trafic de tableaux.

22.55 La stagiaire. 8 épisodes.

6

21.10
Les Trois Mousquetaires : Milady

Film. Aventures
Fra/All/Esp/Blg. 2023. Réal. : Martin Bourboulon. 2h10. Avec François Civil. Inédit. Alors que le royaume de France est menacé de toutes parts, des mousquetaires décident de s'unir.

23.20 Versailles, les secrets d'un château spectaculaire. Doc.

TMC

19.15 Quotidien. Divertissement.

21.25 Secret Story
Téléréalité. 2h05. Inédit. En 2017, la maison des secrets fermait ses portes avant de les ouvrir à nouveau sept ans plus tard. Durant plusieurs semaines, des candidats venus de la France entière se retrouvent dans la maison des secrets.

23.30 90' Enquêtes. Magazine.

HISTOIRE TV

19.15 Le palais des hiéroglyphes – Sur les traces de Champollion. Doc.

20.50 Ascension et déclin du nazisme
Documentaire. All. 2021. Réal. : Martin Davidson. 1h45. 2 épisodes. Le 22 juin 1941, Adolf Hitler envahit l'Union Soviétique.

22.35 Ascension et déclin du nazisme. Doc. 2 épisodes.

LE FIGARO TV
Disponible sur

TNT IDF 34	CANAL+ 126 / 136*
TF1+	Samsung TV Plus
Molotov.tv	SFR 194
118	free 203
247	Regarder sur Apple TV
Regarder sur Google TV	Aussi sur LeFigaro.fr et l'App

*(i) hors réception satellite (ii) également accessible sur myCANAL

À LA DEMANDE

prime

90 minutes en enfer

Le saviez-vous ? Depuis plus de vingt ans, Dolph Lundgren n'est pas seulement la vedette, mais aussi le réalisateur de films d'action bodybuildés. Ici, Dolph joue le rôle d'un gardien de prison qui a besoin d'argent pour sauver sa fille malade. Qu'à cela ne tienne, il accepte d'aider un chef de gang à récupérer trois millions de dollars cachés dans les murs d'un hôpital. Mais il y a un problème. : le bâtiment est voué à une démolition imminente, et l'un des ouvriers du chantier (Scott Adkins) a trouvé l'argent avant eux. Petit budget, petites ambitions, mais on reste admiratif devant la conviction avec laquelle Lundgren a réalisé son film. Il y aura toujours ce plaisir coupable à regarder des scènes de castagne.

ÉPHÉMÉRIDE St-Carmel
Soleil : Lever 06h04 – Coucher 21h48 – Premier croissant de Lune

MATIN

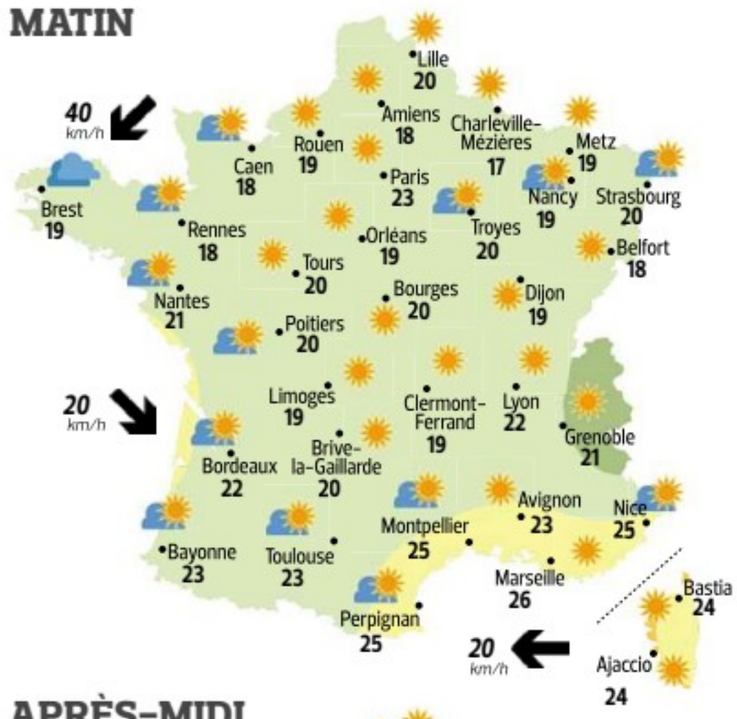

APRÈS-MIDI

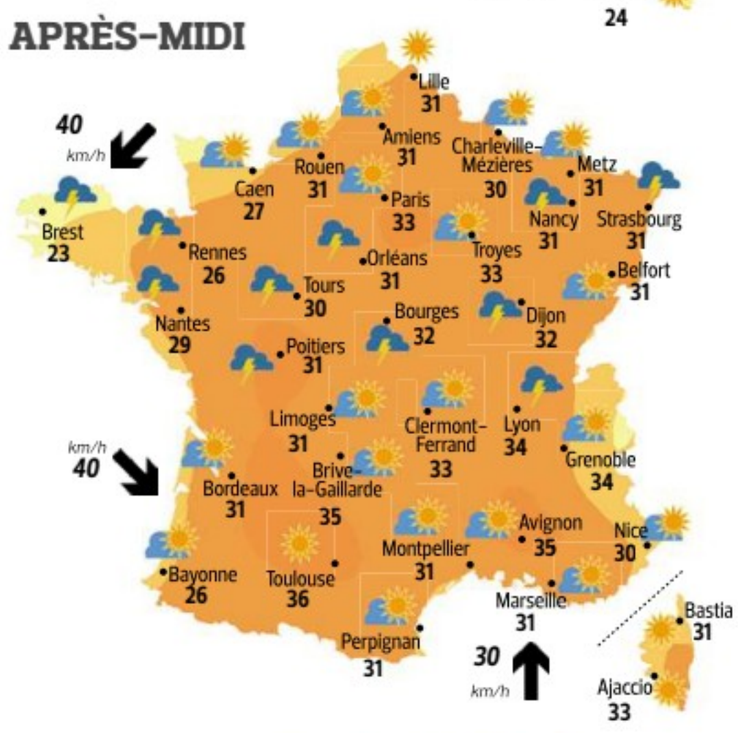

T (en °c) <-10 à 0 | 0 à 10 | 10 à 20 | 20 à 30 | 30 à >40

LE TEMPS AILLEURS…

ALGER	26/36	AMSTERDAM	18/25	ATHÈNES	23/36
BARCELONE	26/30	BELGRADE	23/34	BERLIN	18/29
BERNE	17/31	BRUXELLES	19/30	BUDAPEST	21/31
COPENHAGUE	18/27	DUBLIN	15/25	LISBONNE	19/27
LONDRES	16/29	MADRID	23/34	PRAGUE	17/28
RABAT	21/28	ROME	25/39	TUNIS	25/39

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

la chaîne météo lachainemeteo.com
LIVE 24/24 CANAL+
Sur L'APPLI GRATUITE La Chaîne Météo

LE CARNET DU JOUR

Les annonces sont reçues avec justification d'identité du lundi au vendredi de **9h** à **13h** et de **14h** à **18h** **(excepté les jours fériés)** et tous les dimanches de **9h** à **13h**.

carnetdujour@media.figaro.fr
01 56 52 27 27

deuils

Mme Michel Dages,
son épouse,

M. et Mme Hugues de Sailly,
Pascale Dages,
ses enfants,

Mathilde, Paul,
Hervé et Jean,
ses petits-enfants,

vous font part
du rappel à Dieu de

Michel DAGES
X 61,
officier de la Légion d'honneur,
officier
de l'ordre national du Mérite,

le 12 juillet 2026,
dans sa 85e année, muni
des sacrements de l'Église.

La cérémonie religieuse
aura lieu
le vendredi 17 juillet 2026,
à 14 heures, en l'église
du Sacré-Cœur
de Beaulieu-sur-Mer, suivie
de l'inhumation au cimetière
de Beaulieu-sur-Mer.

Une messe sera célébrée
ultérieurement
à Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Jean-Jacques Le Gendre,
son époux,

Marc et Marielle Le Gendre,
Alain et Élodie Le Gendre,
Jeanne et Tomas Tullberg,
ses enfants,

Bastien et Adélaïde Le Gendre,
Palmyre, Philomène
et Constantin,
Vianney et Domitille Le Gendre,
Lucille, Suzanne, Amadour,
Colomban et Maximin,
Margaux et William Collinge,
Barthélémy,
Augustin Le Gendre,
Domitille Le Gendre,
Paul Le Gendre,
Arthur et Bertille Le Gendre,
Louis Le Gendre,
Melchior Le Gendre,
Érik Tullberg et Élodie Pradet,
Louise Tullberg,
Astrid et Paul du Chazaud,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,

font part du rappel à Dieu,
dans l'espérance
de la Résurrection, de

Hélène LE GENDRE
née Martinier,

le 10 juillet 2026,
à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse
sera célébrée
le vendredi 17 juillet, à 10 h 30,
en l'église Sainte-Cécile,
44, rue de l'Est,
à Boulogne-Billancourt,
suivie de l'inhumation
dans l'intimité,
au cimetière de Garches.

La famille remercie par avance
toutes les personnes
qui s'associeront à ses prières.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La vicomtesse de Gouvello,
née Anne-Noëlle
Le Monies de Sagazan,
son épouse,

ses enfants,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants

ont la tristesse
de faire part du décès du

colonel Jacques de GOUVELLO
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 12 juillet 2026,
à l'âge de 98 ans, à Vannes.

La cérémonie religieuse
sera célébrée
le samedi 18 juillet 2026,
à 16 h 30, en l'église
de Crac'h (Morbihan).

Beaucamps-le-Vieux (Somme).

Françoise Deneux-Lheureux,
son épouse,

Rose Lelièvre,
sa sœur,

Marie-Jo, Martine,
Nicole et Patricia Robin,
ses belles-sœurs,

Florence Belloc-Deneux,
François Deneux,
Catherine Deneux,
ses filles et son fils,

Christophe Belloc,
Anne Deneux,
Élie Azria,
ses beaux-fils et sa belle-fille,

Alice, Julie, Camille, Simon,
Margaux, Paul, Lucien, Julien,
Capucine, Lou,
ses petits-enfants,

Adrienne,
son arrière-petite-fille,

ont la tristesse
de faire part du décès de

Marcel DENEUX
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre du Mérite agricole,
ancien président
du centre national
des jeunes agriculteurs (CNJA)
et de la fédération nationale
des producteurs de lait (FNPL),
président de la fédération
départementale des syndicats
d'exploitants agricoles
(FDSEA) de la Somme,
président de la caisse nationale
du Crédit Agricole,
sénateur de la Somme,

survenu le 12 juillet 2026,
dans sa 98e année, à Paris.

La cérémonie religieuse
sera célébrée
le samedi 18 juillet 2026,
à 10 h 30,
en l'église Saint-Martin,
à Beaucamps-le-Vieux
(Somme).

Il reposera auprès
de son épouse
Estelle Deneux-Robin († 1994)
et de son fils
Philippe Deneux († 2020).

Ni fleurs ni couronnes.

Selon son souhait,
des dons peuvent être faits
à la recherche agronomique :
dons.recherche.mdeneux
@gmail.com

Saint-Brévin-les-Pins
(Loire-Atlantique).
Saint-Bonnet-sur-Gironde
(Charente-Maritime).
Paris.

Monique Marchais,
sa sœur,
Raymond Dupèbe,
son frère,
ainsi que toute la famille

ont la tristesse
de vous faire part du décès de

M. Jean DUPÈBE
ancien élève de l'école
normale supérieure
de la rue d'Ulm,
docteur et professeur émérite
des universités
dans les disciplines
littéraires, sciences humaines
et seizièmiste,

survenu le 13 juillet 2026,
à l'âge de 85 ans.

Une bénédiction aura lieu
le samedi 18 juillet 2026,
à 15 heures, en l'église
de Saint-Brévin-les-Pins.

L'inhumation aura lieu
le mardi 21 juillet 2026,
à 15 heures, au cimetière
de Talence (Gironde).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Olivet (Loiret).

Josette Morane,
son épouse,

Caroline, Marie-Christine,
Frédéric et Sophie,
ses enfants et belle-fille,
et leur mère
Françoise Morane,

Adélie, Alexandre, Léon,
Élodie, Gaston, Ariane, Arthur,
ses petits-enfants,

Martine Morane,
Claude et Jean-Luc Hallot,
Dominique Morane,
ses sœurs et son beau-frère,

ont l'immense tristesse
de faire part du décès de

M. Pierre MORANE
ancien pensionnaire
de Saint-Martin, à Pontoise,
en 1958,

survenu le 12 juillet 2026,
à l'âge de 85 ans, à Olivet.

La cérémonie religieuse
sera célébrée
le mardi 21 juillet, à 14 h 30,
en l'église Saint-Adrien,
à Mailly-le-Château (Yonne).

josette.morane@live.fr

Philippe et Marie-Line
Poupard,
Isabelle et Pascal Renault,
Valérie et Jean-Pascal
Huvé,
ses enfants,

Clio et Valentin,
Agathe et Vincent,
Guillaume et Élise,
Justine et Julien,
Martin et Sophie,
Sophie, Boris,
ses petits-enfants,

Marek, Zadig, Paul, Arthur,
Colin, Perle,
César et Constance,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse
de vous faire part du décès de

Monique LEFÈVRE

survenu le 10 juillet 2026,
dans sa
quatre-vingt-neuvième année.

Une cérémonie religieuse
aura lieu le mardi 21 juillet,
à 10 heures, en l'église
Notre-Dame-de-Guibray,
21, rue Notre-Dame, à Falaise,
suivie de l'inhumation
au cimetière
de Falaise-Guibray (Calvados).

Marguerite-Marie Gorek,
sa sœur,

Philippe et Hélène Mion,
Pierre et Brigitte Mion,
Laurent et Marie-Pierre Mion,
Catherine et Cyril Diederich,
Frédéric Mion
et Jean-Léonard de Meuron,
ses enfants et leurs conjoints,

Julie Mion et Brice Muet,
Caroline Mion,
Baptiste Mion
et Saskia Vande Perre,
Timothée Mion et Leila Farra,
Mathilde Mion
et Thibault Rossignol,
David Diederich
et Gisela Maza,
Sarah Diederich
et Alexandre Fontaine,
Nicolas Mion
et Lison Sorin Doise,
Sébastien Mion,
Benjamin Mion
et Juliette Rigaud,
ses petits-enfants
et leurs conjoints,

Ève, Ariane et Jules Mion,
ses arrière-petits-enfants,

ses beaux-frères, belles-sœurs,
neveux et nièces,
petits-neveux et petites-nièces,
arrière-petits-neveux
et arrière-petites-nièces,
cousins et cousines,

Alice Miras,
la fidèle compagne
de ses dernières années,

ses chères amies
de Montpellier

font part du rappel à Dieu de

Mme Claude MION
née Durand,

le 9 juillet 2026,
dans sa 92e année.

Les obsèques religieuses
seront célébrées dans la stricte
intimité familiale.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés
à des organismes dédiés
à l'enfance.

Liliane,
son épouse,
Francine et Gabriel,
ses enfants, et leurs conjoints,
Armand, Louise, Lucille,
Camille et Jeanne,
ses petits-enfants,
et l'ensemble de la famille

ont la tristesse de
vous faire part du décès de

M. Michel PICARD
ancien maire de Chagny,

le samedi 11 juillet 2026,
à l'âge de 83 ans.

La cérémonie religieuse
aura lieu le lundi 20 juillet,
à 14 h 30, en l'église
de Chagny (Saône-et-Loire).

Élisabeth Chatard de Réals,
le comte de Réals,
le vicomte Christian de Réals,
ses enfants,

Patrice Chatard,
son gendre,
la comtesse de Réals,
sa belle-fille,
Fanny, Maël,
Hélie, Fleur, Stella,
ses petits-enfants,

vous font part de l'entrée
dans la lumière de Dieu de la

comtesse de RÉALS
née Ghislaine
de Combaud Roquebrune.

La messe d'obsèques
sera célébrée
le samedi 18 juillet 2026,
à 14 h 30, en l'église
de Plouvorn (Finistère).

Marie-France Pic-Pâris,
née Charvet,
son épouse,

Rémi et Isabelle Porthault,
Vincent et Corinne Pic-Pâris,
Stéphane et Christine Pic-Pâris,
Géraldine Pic-Pâris,
ses enfants,

Pauline et Cyriaque,
Damien et Elena,
Camille et Florian,
Ombline et Lucas,
Margot, Arthur, Georges,
Charles-Henri, Prune,
Joséphine,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants

vous font part
du rappel à Dieu de

François PIC-PÂRIS
officier de la Légion d'honneur,

le 9 juillet 2026,
à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse
aura lieu le lundi 20 juillet,
à 11 heures, en l'église
Sainte-Geneviève d'Asnières.

Marie-Hélène Pigasse,
née Sirven, son épouse,

Christophe et Caroline Pigasse,
Gaëtan et Bénédicte de Capèle,
Guillaume Pigasse,
Xavier et Béatrice Ysnel,
Sébastien Pigasse (†),
Thomas et Valérie Pigasse,
Gautier et Stéphanie Pigasse,
ses enfants et beaux-enfants,

Maxime, Thibault, Céline,
Morgane, Juliette et Victorien,
Inès et William, Margaux,
Arthur, Héléna, Lucie, Jules,
Alexis, Romain, Hector,
Hortense, Blanche et Héloïse,
ses petits-enfants,

Galaad et Aliénor,
ses arrière-petits-enfants,

les familles Pigasse et Sirven

vous font part
du rappel à Dieu de

Jean-Paul PIGASSE
chevalier
de la Légion d'honneur,
chevalier dans l'ordre
du Mérite congolais,

survenu le 11 juillet 2026,
dans sa 87e année, à Paris,
muni des derniers sacrements.

Une cérémonie religieuse
sera célébrée
le vendredi 17 juillet,
à 10 heures, en l'église
Saint-François-Xavier,
à Paris (7e).

La messe de funérailles,
suivie de l'inhumation,
aura lieu
le mardi 21 juillet, à 9 heures,
dans l'intimité familiale
en l'église de Roquecourbe
(Aude).

Patrick Safar,
son fils,

Auguste et Julia Safar,
ses petits-enfants,

ont la tristesse
de faire part du décès de

Micheline SAFAR
née Vidal,
veuve de
Frédy Safar

survenu le 13 juillet 2026,
dans sa 97e année, à Melun.

Les obsèques auront lieu
le vendredi 17 juillet 2026,
à 16 heures, au cimetière sud
de Melun (Seine-et-Marne),
39, rue de La Rochette.

Qu'elle repose en paix
avec Frédy, l'amour de sa vie.

Saint-Gildas-de-Rhuys
(Morbihan).

On nous prie
de vous faire part du décès de

Bruno STÉRIN

survenu le 13 juillet 2026,
à l'âge de 80 ans.

De la part de Dominique,
son épouse,
ses 7 enfants,
ses belles-filles, ses gendres,
et ses 21 petits-enfants.

La cérémonie religieuse
sera célébrée
le samedi 18 juillet, à 10 h 30,
en l'église abbatiale
de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Plutôt que des fleurs,
des dons peuvent être faits
en faveur de la
Fondation des hôpitaux.

Liffré, Cesson-Sévigné
(Ille-et-Vilaine).
Paris. Vincennes.
Le Mesnil-Saint-Denis.

On nous prie
de faire part du décès de

Danièle SORBA
née Brouzes,

à l'âge de 93 ans.

De la part de :
Antoine, son mari,
Olivier, Pierre (†),
François, Daniel (†),
ses enfants,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
ainsi que tous les membres
de sa famille.

La cérémonie religieuse
sera célébrée
le vendredi 17 juillet 2026,
à 10 h 30, en l'église
Saint-Michel de Liffré.

La famille tient à remercier
ses voisins et amis, ainsi que
le personnel de l'Ehpad
Saint-Michel de Liffré pour
son dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Saint-Germain-lès-Arpajon
(Essonne).

M. Daniel Staes,
son époux,
ses enfants et ses frères

ont la douleur
de faire part du décès de

Dominique, Bernadette STAES
née Soulié,

survenu le 8 juillet 2026,
à l'âge de 82 ans.

2, rue Palmyre-Pergod,
91180
Saint-Germain-lès-Arpajon.

Montjoie-en-Couserans,
Lieu dit « Belloc ».

Cécile, Charles-Pol,
Michel et Marie-France,
ses enfants,
ses petits-enfants

ont la tristesse
de vous faire part du décès de

M. Albert VUILLIER
survenu dans sa 94e année.

La cérémonie religieuse
sera célébrée
le samedi 18 juillet 2026,
à 11 heures,
en l'église de Baliard,
commune de
Montjoie-en-Couserans,
suivie de l'inhumation
au cimetière.

Il repose jusqu'aux obsèques
dans la chapelle familiale
de Belloc.

Une urne à dons sera mise
à disposition pour le fonds
de dotation Geneviève
dont il a été le fondateur.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Philippe Wehrlin,
son époux,

Éric Wehrlin,
Nicolas Wehrlin
et Laurence Bouyat,
Guillaume Wehrlin et Aline,
ses enfants,

Léa, Bastien, Chloé,
Paloma, Antoine, Matthieu,
ses petits-enfants,
et leurs conjoints,

Maël, Victor, Léo, Arthur,
ses arrière-petits-enfants,

Nathalie, sa sœur,
et son mari
Michel Leporrier,

ainsi que
Magali, Marcia et Bruno

ont la douleur
de vous faire part du décès de

Martine WEHRLIN

le 12 juillet 2026,
à l'âge de 94 ans.

Une cérémonie religieuse
sera célébrée
le samedi 18 juillet 2026,
à 9 h 30, au temple protestant
de l'Étoile, 56, avenue
de la Grande Armée,
Paris (17e).

L'inhumation aura lieu
au cimetière nouveau
de Neuilly-sur-Seine.

pw75016@gmail.com

souvenirs

Il y a deux ans,
le 16 juillet 2024,

Jean-Pierre MELKONIANTZ

nous quittait.

Une pensée pour lui.

CARNET DU SOIR

Carrefour des Amériques

VINCENT BAILLAIS/FRANCE AMÉRIQUES

La garden-party annuelle du Cercle France-Amériques a eu lieu le 22 juin à l'hôtel Le Marois, à Paris.

Frédéric Brun

Il est temps de réviser sa géographie. Le point de jonction entre l'Amérique du Nord et celle du Sud n'est pas l'isthme de Panama, mais l'avenue Franklin-Roosevelt, au cœur de Paris. La chaleur tropicale n'est pas le seul indice pour accréditer cette thèse. Robes estivales fleuries, vestons de seersucker, panamas ou canotiers et nœud papillon pour les plus sophistiqués, les convives de la garden-party annuelle du cercle France-Amériques glissent avec nonchalance vers le verdoyant jardin ourlant l'hôtel Le Marois. Bâtie en 1863, la demeure, siège depuis 1929 de cette association dédiée aux échanges culturels, intellectuels et professionnels impressionne à juste titre par son grand escalier et ses salons, comme le note en expert Olivier du Plessis. Très ouvert par nature, et plus accessible que d'autres cercles parisiens, France-Amériques est redevenu l'épicentre des relations transatlantiques, fidèle à son rôle historique de médiateur et de facilitateur des contacts et des conversations. Des négociations confidentielles s'y tiennent toujours, comme le souligne volontiers dans son discours l'amiral Alain Coldefy, président de France-Amériques. De nombreux diplomates y ont toujours leurs habitudes. L'exemple est venu d'en haut puisque le comité France-Amériques a été fondé en 1909 à l'initiative de l'académicien Gabriel Hanotaux. Ministre des Affaires étrangères, cet érudit avait bien compris que nos relations ne pouvaient se limiter à la seule amitié avec les États-Unis. Un point de vue partagé par Éléonore Caroit. Parfaitement dans son élément, le ministre délégué chargé de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger s'est invité à la fête. D'origine franco-dominicaine, l'ancienne avocate, élue dans la circonscription dédiée aux ressortissants français d'Amérique latine et des Caraïbes, est membre de longue date du club, dont elle a assidûment fréquenté « la cave », c'est-à-dire l'une des salles en sous-sol ouvertes aux étudiants étrangers.

Chapeaux emplumés

Une vocation jamais démentie, même si ce surnom affectueux n'est désormais plus de mise et que le décor a été modernisé, comme le souligne non sans humour Aubin Gonzalez Lapos. Ce n'est pas la seule évolution apportée par le dynamique secrétaire général exécutif et président de la section avenir et innovation. Est-ce une référence au salon Franklin, où ont lieu les bals et les fêtes dansantes les plus recherchées de Paris ? Pas de DJ néanmoins pour la réception d'été sur le thème de la Belle Époque, mais des musiciens enjoués et des chanteuses aux chapeaux emplumés, choisis par Emmanuel Nommick, vice-président et délégué à la musique. L'amitié est une affaire de rythme autant que de convivialité. ■

QUE FAIS-JE ?

Mentions très bien et fanfaronnades

Quentin Périnel

« *Nos enfants, on les adore, mais ce ne sont pas des flèches ni des bêtes de concours* », me glissait il y a quelques semaines une connaissance en sirotant son café allongé. Loin de constituer un dénigrement ou une bassesse vis-à-vis de cette fratrie de cinq, ce propos est celui d'un parent lucide et honnête, à une époque où il est de bon ton d'encenser ses enfants et d'invoquer les lettres HPI à la moindre bonne note.

Cette période du début de l'été – celle des résultats des examens, notamment du baccalauréat – est l'occasion de vérifier cela. Les performances scolaires et académiques de nos progénitures sont scrutées, disséquées, comparées dans les conversations mondaines, amicales ou au bureau. *« Tu sais que le fils R. a été pris à Polytechnique ? C. le dit à qui veut l'entendre à tous les étages ! »*

Ne soyons pas sots ; il n'est évidemment pas question de remettre en question le besoin naturel, tout à fait légitime et sain, d'être fier de ses enfants et de leur parcours. Néanmoins, il y a des façons d'en parler ; sans les mettre sur un piédestal et en gardant une certaine pudeur… C'est d'ailleurs exactement le même phénomène pour ceux qui, en parlant de leur boulot, ne peuvent s'empêcher de fanfaronner.

Mieux vaut éviter de surcroît d'avoir la langue trop pendue avant les délibérations du jury et les résultats des examens… Prudence est mère de sûreté ! Certains, si confiants quant aux qualités de leurs rejetons, n'hésitant pas à pronostiquer haut et fort des mentions très bien et autres admissions à Normale Sup. Parfois, évidemment, c'est la douche froide. Se souvenir alors de Michel de Montaigne : sur le plus haut trône du monde, on n'est jamais assis que sur son… ■

LA MARINE NATIONALE, 400 ANS D'HISTOIRE ■ 1/3

LA SÉRIE À l'heure où la marine nationale fête ses 400 ans, la crise d'Ormuz et les tensions dans les eaux froides viennent rappeler combien celle-ci est un outil stratégique central, alors que la mer redevient un espace de compétition entre puissances.

La frégate *Amiral Ronarc'h* lors d'un déploiement longue durée en mer du Nord, en avril 2026. KEVIN AUGER/MARINE NATIONALE/DÉFENSE

L'« Amiral Ronarc'h », une frégate dernier cri face aux nouvelles menaces de la guerre sur mer

Arnaud de La Grange
Envoyé spécial à Brest

La nouvelle frégate de premier rang française doit être capable de contrer tout type de menaces : surface, aérienne, sous-marine, asymétrique ou cyber.

Les visiteurs déambulant dans le Musée de la marine de Paris peuvent ressentir une drôle de sensation, dans la salle contemporaine de l'exposition sur la marine et les peintres (*). En contemplant une superbe photo de la dernière frégate française, l'*Amiral Ronarc'h*, et son étonnante étrave inversée, ils auront une impression de déjà-vu. Les plus curieux retourneront sur leurs pas, quelques salles en amont. Et s'arrêteront devant une grande toile représentant le *Magenta*, frégate cuirassée peinte par Jean-Baptiste Henri Durand-Brager en 1864. La même ligne, comme une réincarnation de tôle et d'acier.

Loin de véhiculer une image passéiste, la ligne de l'*Amiral Ronarc'h* donne pourtant une image novatrice, agressive, guerrière. Le navire ne ressemble à aucun autre. Surtout, ce design est efficace. En appareillant de Brest, en cette soirée de juin, le « pacha » a prévenu, cela va bouger… Dans le goulet, une fois les jetées franchies, l'océan annonce son humeur. Dehors, en mer d'Iroise, cela cogne. Plus de 30 nœuds de vent dans le nez, jusqu'à Ouessant au moins. La frégate passe bien dans la houle, ne tape pas, vibre peu, bien moins que d'autres bâtiments. *« Ni ardent ni mou, le bateau est stable dans ses lignes d'eau, quelle que soit la direction du vent »*, se félicite le capitaine de vaisseau Nicolas Guiraud, commandant du navire. En revanche, surmontée d'un fin déflecteur, l'étrave casse les vagues à la base et les rabat. Et cela « mouille » beaucoup, l'eau étant projetée sur la plage avant et sur son canon de 76 mm ainsi que sur les vitres de la passerelle. Le spectacle est grandiose, ambiance *Jauréguiberry*, l'escorteur d'escadre du mythique *Crabe Tambour* de Pierre Schoendoerffer.

Basée à Brest, la nouvelle frégate de défense et d'intervention française (FDI) n'en est pas à ses premiers bords, mais elle n'est pas encore admise au service actif. Cela ne saurait tarder, sans doute à l'orée de l'année 2027. Sa première sortie à la mer a eu lieu en octobre 2024. Puis le nouveau navire a fait son « déploiement de longue durée » (DLD) de janvier à mai 2026. Quelque 24 850 milles parcourus, lors d'une mission de 123 jours. *« Il s'agissait de tester le bâtiment dans toutes les configurations possibles, tant environnementales qu'opérationnelles*, explique le capitaine de corvette Brice, commandant adjoint "équipage". *C'est pour cela que l'on est allés chercher les eaux froides, du côté du Danemark, de la Suède, et en franchissant le cercle polaire. Puis nous avons traversé l'Atlantique pour trouver les eaux chaudes, du côté de Bélem, en entrant dans le delta de l'Amazone, en croisant dans le golfe du Mexique et dans les Caraïbes. »*

Dans ces mers aux températures extrêmes, il s'agit notamment de voir si les machines réagissent bien. La Royal Navy a eu des déboires avec des moteurs de navire ne résistant pas aux chaleurs du golfe Arabo-Persique… *« Dans l'environnement froid, nous avons pu tester nos sonars lors d'un exercice contre des sous-marins allemands*, poursuit le commandant Brice. *Nous avons pu vérifier notre connexion avec l'Otan, avec un bâtiment de surface d'un pays de la région. »* Au passage, la nouvelle frégate a montré le pavillon et celui du constructeur Naval Group auprès de pays susceptibles d'être intéressés. Les Grecs ont déjà acheté quatre FDI et les Suédois sont sur le point de faire de même. *« La question était de vérifier que ce nouveau bateau tiendrait le rôle de navire de premier rang, pour escorter un porte-avions ou opérer sous menace, comme du côté d'Ormuz*, commente le capitaine de vaisseau Guiraud. *La réponse est oui, le bateau tient ses promesses. Pour l'équipage, c'est une grande fierté que de servir sur l'une des frégates les plus modernes au monde. »*

Le retour dans l'Atlantique Nord a été l'occasion d'une traversée « à l'ancienne ». Pour un temps, le sextant et le sondeur ont remplacé les satellites. *« Nous avons coupé les GPS pour faire une navigation à l'estime et astronomique. On s'entraîne régulièrement à cela, mais rarement aussi longtemps, onze jours dans le bleu… »*, explique le maître Baptiste, « navit », navigateur-timonier de 27 ans, le patron de la passerelle toujours souriant sous sa fine moustache très « brigades du Tigre ». Cet exercice de rusticité ne se fait pas pour la simple beauté du geste, l'entretien de la tradition ou dans le but de développer le sens marin. Il s'agit de conserver des savoir-faire pour opérer un jour en mode « dégradé ». Si, en cas de conflit majeur, tous les systèmes modernes étaient « débranchés » et inopérants. Pour entretenir l'estime, il faut tenir compte des courants et de la dérive liée au vent. *« Et l'on s'est recalés sur les bancs de Terre-Neuve par des points de sonde »*, poursuit Baptiste. En relevant le sondeur toutes les minutes, on arrive à savoir où l'on se situe grâce à la bathymétrie et au profil du fond.

Longue de 122 m, jaugeant 4 500 t et pouvant cingler à 27 nœuds, la nouvelle FDI se veut un bâtiment de combat *« innovant, évolutif et multirôles »*. Sur ce dernier point, la frégate est tournée vers le ciel comme vers la surface et les fonds sous-marins. Sa capacité antiaérienne est assurée par des missiles Aster 15 ou Aster 30, dont le nombre de 16 pourra être porté à 32. Les premiers ont une portée de 30 km quand les seconds ont une allonge de plus de 100 km. Côté lutte anti-sous-marine, le bateau est équipé de quatre tubes pour torpilles MU90, ainsi que d'un sonar de coque et d'un sonar remorqué. Pour la lutte antinavire, la frégate embarque 8 missiles Exocet MM40 Block 3c et dispose de sa tourelle de 76 mm ainsi que de deux canons téléopérés de 20 mm. Le navire peut aussi embarquer un hélicoptère et un drone aérien.

Les innovations sont nombreuses. *« Il y a le nouveau radar Sea Fire de Thales, qui ne tourne pas, mais est constitué de quatre panneaux fixes, tournés dans chaque direction, avec une capacité à pister plus de choses et de manière plus précise*, explique le commandant Guiraud, *il y a aussi la mâture unique, qui contribue à donner cette allure particulière au bateau. Les éléments ne se gênent pas d'un mât à l'autre, même s'il faut gérer leur proximité. »* Évolution des conflits oblige, l'accent a été mis sur ces nouvelles menaces cyber ou asymétriques. Deux data centers fournissent de puissantes capacités de calcul, au sein d'un navire où courent 370 km de câbles.

Derrière la passerelle se situe ainsi un centre de veille obscur, bardé d'écrans, de commandes et de manettes. Dans cette atmosphère feutrée, règne le maître Benoît, responsable de la lutte contre les menaces asymétriques, qu'il s'agisse de drones ou d'embarcations rapides. *« Le nouveau système optique avec des caméras à 360° positionnées dans la mâture permet une visualisation panoramique*, il est *couplé à l'intelligence artificielle*, dit-il. *Cela va permettre la détection rapide des pistes ainsi que leur identification. »* Il semble loin, le temps où l'on feuilletait la bible *Flottes de combat*, pour reconnaître une silhouette et glaner des informations sur un navire croisé. La définition est impressionnante. On peut compter les fenêtres d'une bâtisse à l'autre bout de la rade de Brest, 10 km plus loin. Ou lire le numéro d'un bateau sur sa coque à 4 km. Une fois la menace détectée, ce poste de veille peut coordonner les tirs des canons de 20 mm ou de mitrailleuses 12,7 mm.

L'*Amiral Ronarc'h* inaugure une série de 5 FDI prévues dans la marine française. La deuxième frégate, l'*Amiral Louzeau*, vient d'être mise à l'eau et sera livrée en 2027. Son futur commandant était à bord pour cette navigation Brest-Dunkerque. Ces FDI viendront porter le nombre de frégates modernes à 15, si l'on compte les 2 frégates de défense aérienne (FDA) et les 8 frégates multimissions (Fremm). La marine aimerait porter le nombre de ces bateaux à 18. Groupe aéronaval, force amphibie, frégates de combat, guerre des mines, bâtiments de soutien et de souveraineté, la Force d'action navale (FAN) aligne aujourd'hui quelque 95 bâtiments de surface et près de 10 800 marins. Lors de la récente crise iranienne, la marine a fait montre d'une rare disponibilité opérationnelle, en étant capable de déployer 80 % de ses bâtiments de premier rang (19 sur 23).

« Nous portons l'histoire de ces soldats, le nom d'un bateau perpétue un idéal. Cela incite à se dépasser et relativise tous les petits problèmes »

Capitaine Nicolas Guiraud
Commandant de la frégate « Amiral Ronarc'h »

À la passerelle, on croise souvent le premier maître Mélanie. À 28 ans, la jeune femme est l'oracle des cieux et des flots. Sa spécialité, Metoc, sonne plus poétiquement quand on déroule l'acronyme, météorologiste océanographe. Celle qui a étudié chez Météo-France à Toulouse décrypte les caprices du ciel, pour leur impact sur la navigation et la mise en œuvre d'aéronefs comme sur la détection électromagnétique. Elle lit aussi dans les veines de la mer, sa salinité et sa température influant sur la propagation des ondes et donc la lutte anti-sous-marine. Ce qui frappe sur ces bateaux « pointus », c'est le niveau de compétence de tous les officiers mariniers (les sous-officiers).

La frégate est servie par 132 marins. L'heure est à l'optimisation des ressources humaines. Il y a trente ans, pour cette même taille de bateau, il y aurait eu deux fois plus de monde à bord. Comme sur la plupart des bâtiments modernes, la place dévolue à la vie « hors quart » est désormais réduite. Les carrés sont plus spartiates qu'autrefois, les temps ne sont plus aux boiseries d'acajou. Aménagements, tenues, l'efficacité prime aujourd'hui sur l'élégance ou le charme. Les temps numériques sont passés par là. Même si l'esprit d'équipage demeure, la vie communautaire est moins nourrie. Après les repas, on ne s'attarde guère, chacun repart à son poste ou dans sa cabine pour écrire quelques messages ou regarder un film sur une tablette.

Dans la bibliothèque du carré Commandant trône un livre à la reliure de cuir. Les *Souvenirs de la guerre*, du vice-amiral Pierre-Alexis Ronarc'h, écrits en 1921. Quand la Première Guerre mondiale éclate, le marin se retrouve à terre. L'état-major lui demande de former une brigade de marins forte de 6 000 hommes et encadrée par des fusiliers marins. Elle va s'illustrer en Belgique, en octobre 1914, en coupant la route aux Allemands lors d'une stratégique course à la mer. Aux côtés de l'armée belge, la brigade Ronarc'h participe à une défense héroïque de Dixmude, sur l'Yser, face à des troupes ennemies bien supérieures en nombre. Dunkerque – ville marraine de la nouvelle frégate – est sauvée et un morceau de territoire belge préservé de l'invasion. *« Nous portons l'histoire de ces soldats, le nom d'un bateau perpétue un idéal*, commente le commandant Guiraud. *Cela incite à se dépasser et relativise tous les petits problèmes. »*

En rendant hommage à la *« brigade de fortune »* qu'il a eu l'honneur de commander, l'amiral Ronarc'h, devenu chef d'état-major de la marine, avait formulé une vision. *« J'espère et je crois fermement que la France ne reverra pas de sitôt une conflagration telle que la Grande Guerre*, avait-il écrit. *Car il faudrait pour cela que l'humanité fût vraiment folle. »* On sait ce qu'il en fut. Et l'on voit aujourd'hui les équipages se préparer de nouveau à une guerre de haute intensité. ■

(*) « La Marine et les peintres. Quatre siècles d'art et de pouvoir », jusqu'au 2 août.

Bachi d'un matelot de l'*Amiral Ronarc'h*. La frégate est servie par 132 marins. KEVIN AUGER/MARINE NATIONALE/DÉFENSE

» Retrouvez demain un nouvel épisode : **À BORD DU « PORTE-AVIONS DE GRANIT » OÙ S'ENTRAÎNENT LES MARINS DU CIEL**

La loi sur l'euthanasie ou la défaite de la pensée

CHRONIQUE
Luc Ferry

Il faut le dire, arguments philosophiques sérieux à l'appui, cette loi est un désastre. Pas de malentendu : que l'on puisse aider à mourir quelqu'un en fin de vie, quelqu'un dont les souffrances sont insupportables alors qu'il n'y a plus aucun espoir d'en sortir est tout à fait légitime. C'est ce que permet l'excellente loi Claeys-Leonetti, qu'on pouvait sans doute améliorer à la marge, mais qui fort à juste titre – il est vrai qu'il fallait pour le voir prendre le temps de la lire – ne proposait la sédation définitive que dans les cas où l'acharnement thérapeutique devenait funeste : fin de vie, souffrance sans espoir. Après avoir plombé l'avenir de jeunes en leur laissant une dette abyssale, Emmanuel Macron s'en prend aux « seniors » et aux malades, l'actuelle loi permettant à des personnes qui ne sont pas vraiment en fin de vie de recourir à une aide à mourir en moins de trois jours !

Cette loi est une défaite de la pensée et de l'humanité dans tous les domaines :

1) Défaite de la liberté, la vraie, celle que vous ôtent la solitude et le désespoir que suit cet état dépressif sévère, qui, tous les psychiatres le savent, supprime la possibilité même du choix et pousse les personnes au suicide. J'ajoute qu'il est assez risible de voir des matérialistes, des utilitaristes et des spinozistes qui ont passé leur vie à « déconstruire » l'idée de libre arbitre qu'ils tiennent pour « délirante » (c'est le terme qu'utilise Spinoza), faire appel in extremis à elle pour justifier cette loi !

2) Défaite de l'égalité, toutes les enquêtes montrant que ce sont les laissés-pour-compte sur le plan social et humain qui « bénéficieront » le plus de cette loi.

3) Une défaite de l'excellente loi Leonetti, qui n'avait pas seulement le mérite de limiter l'aide à mourir à la fin de vie, mais plus encore celui de ne pas présenter le droit de tuer comme un « soin » !

4) Une défaite de la norme éthique vaincue par la factualité, comme si le fait devait faire loi. Dans ces conditions, il faudrait accepter l'idée que la majorité a toujours raison, ce dont l'histoire montre abondamment que c'est évidemment faux, et que toutes les pratiques sont bonnes du moment qu'elles deviennent courantes – ce qui ouvrirait la porte à tous les malfaiteurs de la planète.

Emmanuel Macron s'en prend aux « seniors » et aux malades, l'actuelle loi permettant à des personnes qui ne sont pas vraiment en fin de vie de recourir à une aide à mourir en moins de trois jours !

On rappellera que, dans la logique utilitariste de ceux qui défendent cette loi, seul compte un minable calcul du plaisir et des peines, qui doit bien sûr l'emporter à leurs yeux sur la dignité humaine et le respect de la vie.

5) Une défaite de tous les délaissés, des solitaires, des dépressifs et des « fatigués de la vie », à qui on enverra le message qu'ils sont des boulets et qu'ils feraient mieux de dégager.

6) Une défaite de la bonne foi sur l'hypocrisie, car les partisans de la loi en appellent à Sénèque pour faire croire que le problème est celui du suicide alors qu'il ne s'agit ni de près ni de loin de lui, mais de l'autorisation de tuer ou d'aider à tuer, où l'on voit, si du moins l'on n'est pas d'une insigne mauvaise foi, que c'est l'assistance qui fait problème, l'appel à un tiers, en aucun cas la décision personnelle d'ôter sa propre vie !

7) Une défaite de la laïcité, les idéologies matérialistes prenant désormais la forme de nouvelles religions qui remplacent le divin par le « matériel », biologique ou psychologique, dans le but d'en faire une « cause première » qui s'impose contre la neutralité du droit, ce pourquoi, même si c'est sans espoir, Gérard Larcher a, sur le principe, raison de saisir le Conseil constitutionnel.

8) Une défaite enfin de la fraternité et de l'amour vaincus par un individualisme qui table, sans doute à juste titre, hélas, sur le soulagement qu'on doit éprouver en désignant comme un « soin » et un « geste d'humanité » le fait de se débarrasser en réalité du poids de personnes en proie au malheur.

Encore une fois, il ne s'agit pas de revenir sur le droit d'aider à mourir quelqu'un qui est en fin de vie, plongé dans des souffrances sans espoir, l'acharnement thérapeutique devant être évidemment rejeté. Mais il est clair à mes yeux que Houellebecq, pour une fois, avait raison, Leonetti aussi et qu'on aurait dû à tout le moins écouter bien davantage des médecins de soins palliatifs, comme Alexis Burnod, mais je m'en voudrais de gâcher ce qui reste de la fête que le Cese s'apprêtait à organiser à nos frais pour célébrer la victoire de la mort sur la vie et de l'individualisme narcissique sur l'amour. Elle a été reportée, mais le fait même qu'on ait pu y songer en dit long sur l'état moral et spirituel de nos assemblées… ■

» Lire aussi PAGES 6 ET 7

Pour ne pas finir étouffés par la dette, une règle d'or budgétaire finira par devenir incontournable

FABIEN CLAIREFOND

AGNÈS VERDIER-MOLINIÉ

Graver dans la Constitution une règle d'or budgétaire pour imposer l'équilibre des comptes publics est la seule façon de préserver notre modèle social et de redonner confiance aux investisseurs, argumente la directrice de l'iFrap (groupe de réflexion libéral), qui va publier une note sur le sujet.

Nous entrons maintenant dans une période dangereuse : celle que l'on appelle la spirale de l'effet boule de neige de la dette. Avec un risque d'étouffement par la dette. La croissance étant inférieure au taux apparent de la dette qui est de 2,2 %, la dette s'auto-alimente et augmente mécaniquement. Notre charge de la dette annuelle va vers les 80 milliards et pourrait dépasser les 140 milliards en 2032. L'OCDE a chiffré que, sans freinage, notre dette pourrait être à 203 % en 2050. La dette publique française atteint déjà 118 % du PIB. Pendant ce temps, l'Allemagne affiche 62 % de dette, la Suisse 41,4 %, la Suède 33,6 %. Cette divergence n'est pas une fatalité géographique ou culturelle : c'est le fruit de choix politiques que ces pays ont fait.

Ces voisins ont choisi depuis les années 1990, 2000, ou depuis la crise financière d'appliquer des règles d'or à leurs finances publiques pour ne plus générer de déficits et de dettes, sauf en période de crise grave. En France ? Les hôpitaux publics peinent à payer leurs fournisseurs. Les PME de la base industrielle de défense sont fragilisées par les reports de paiement de l'État qui accumule environ 8 milliards d'euros d'impayés. Les bénéficiaires de MaPrimeRénov' attendent parfois leur prime depuis des mois. Le déficit de l'Assurance-maladie est attendu à 14 milliards cette année. La vérité ? Il n'y a plus d'argent dans les caisses et si on n'agit pas très fort et très vite on verra s'écrouler sous nos yeux notre fameux modèle social, qui ne pourra plus rembourser les soins, payer les retraites ou les agents publics.

Les Allemands, ainsi que les Suisses ou les Suédois, ont appliqué à leurs finances publiques des règles de freins à l'endettement qui leur ont permis de les sauver. De facto, en Allemagne, de 2010 à 2012, les dépenses publiques totales ont été gelées en valeur. 41 % des Français pensent que la dette et le déficit seront des questions qui compteront le plus au moment de voter au premier tour de l'élection présidentielle, selon un tout récent sondage OpinionWay. 76 % se déclarent favorables à une règle d'or constitutionnelle (57 % LFI, 98 % Renaissance). Ce qui manque, ce n'est donc ni le diagnostic ni le consensus populaire : c'est le courage de graver cette règle dans notre Constitution.

Une règle d'or, un frein à l'endettement n'est pas un carcan d'austérité. C'est un mécanisme de stabilisation de long terme, pensé pour survivre aux alternances politiques et mettre fin au clivage stérile entre « rigueur » et « relance ». En Suisse, la règle est même pensée pour être vertueuse en période de croissance : les excédents dégagés en période de croissance servent à compenser les déficits de la récession suivante. C'est l'exact inverse de la pratique française avec nos débats sur les « cagnottes ». 2022 est en la matière une année éclairante : plus de 80 milliards de recettes en plus pour nos administrations par rapport à ce qui avait été voté mais aussi environ 80 milliards de dépenses en plus par rapport à ce qui avait été voté. Et au final, en 2022 ? Un déficit public de 125 milliards d'euros qui aurait dû être réduit à 40 !

Un frein à l'endettement n'est pas un carcan d'austérité. C'est un mécanisme de stabilisation de long terme, pensé pour survivre aux alternances politiques et mettre fin au clivage stérile entre « rigueur » et « relance »

Nos lois de programmation des finances publiques successives, dépourvues de toute portée contraignante, jamais respectées et tombées en désuétude depuis la dissolution de 2024 sont la preuve accablante de notre incurie. Une règle d'or ambitieuse doit être gravée dans la Constitution, dans l'article 34 pour imposer l'équilibre des comptes de l'ensemble des administrations publiques – et pas seulement sur l'État, mais aussi sur la Sécurité sociale et les collectivités locales. Au passage, il nous faudrait une loi de finances unique pour l'État et la Sécu, ce serait beaucoup plus simple à piloter, tout comme une contractualisation obligatoire avec les collectivités territoriales. Le déficit conjoncturel ne serait toléré qu'en période de récession avérée. L'excédent deviendrait en période de croissance, une obligation.

La mise en application de la règle d'or en France nécessite trois phases : une première phase jusqu'en 2030 pour ramener le déficit sous les 3 % du PIB puis sous le seuil critique de 1 % du PIB. C'est la condition indispensable avant toute activation du frein constitutionnel. Une deuxième phase pour atteindre l'équilibre des comptes sur la totalité des administrations publiques. Phase qui serait vérifiée par le Conseil constitutionnel et certifiée par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP), transformé en autorité indépendante. Enfin, une troisième phase d'activation se mettrait en place à partir de 2034 où la règle d'or deviendrait juridiquement opposable avec le frein à l'endettement lui-même. À partir de 2034, en période budgétaire normale, les excédents seraient la règle pour financer les futurs déficits publics des années de crise, voire, comme l'ont fait les Suisses lors de la crise du Covid, rembourser de manière anticipée de la dette issue des périodes de crise.

La règle d'or, diront certains, asphyxierait l'investissement public. Les faits disent le contraire. Avec le niveau gigantesque de dépenses publiques que nous avons en France, nous n'avons pas un meilleur niveau d'investissement que la Suède, par exemple, qui investit 4,9 % de son PIB par an avec ses règles budgétaires pleinement actives. Nous sommes entre 4,2 et 4,5 % du PIB en investissement public. Si l'Allemagne a certes effectivement sous-investi pendant une décennie, c'est précisément parce qu'elle a assaini ses comptes depuis 2010. Grâce à cela, elle dispose aujourd'hui des marges de manœuvre pour financer plus de 100 milliards d'euros de dépenses de défense en 2026 et un plan d'investissement de 500 milliards d'euros sur douze ans. La rigueur d'hier finance l'ambition d'aujourd'hui.

Il n'y a pas de fatalité budgétaire française qui nous obligerait à voter ad vitam aeternam nos budgets en déficit. Avec la règle d'or, la dette pourrait refluer autour de 100 % du PIB et le solde public revenir à l'équilibre puis en excédent. Cela nécessite des économies, mais pas de manière insurmontable : environ 188 milliards d'économies à l'horizon 2035 (après 140 milliards en 2029) soit 10 % de la dépense publique et 5 % du PIB. Cela reste du domaine du possible. En huit ans, on doit pouvoir faire 10 % d'économies sans catastrophe. Grâce à la règle d'or, la confiance serait de retour, les investisseurs aussi, les taux sur la dette se détendraient, les ménages désépargneraient et l'économie française retrouverait des couleurs. Agir ou attendre de percuter le mur ? Telle est la question. ■

LE FIGARO

Dassault Médias (actionnaire à plus de 95 %)
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Président-directeur général
Eric Trappier
Administrateurs
Thierry Dassault,
Olivier Costa de Beauregard,
Benoît Habert,
Rudi Roussillon

SOCIÉTÉ DU FIGARO SAS (société éditrice)
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Président
Eric Trappier
Directeur général, directeur de la publication
Marc Feuillée

Directeur des rédactions
Alexis Brézet
Directeur délégué de la rédaction
Vincent Trémolet de Villers
Directeurs adjoints de la rédaction
Gaëtan de Capèle (Économie), Laurence de Charette (pôle audiovisuel), Anne-Sophie von Claer (Style, Art de vivre, F), Philippe Gélie (International), Anne Huet-Wuillème (Édition, Photo, Révision, DA), Jacques-Olivier Martin (directeur de la rédaction du Figaro.fr), Étienne de Montety (Figaro Littéraire), Yves Thréard (Enquêtes, Opérations spéciales, Sports, Sciences, Culture, Télévision).

Rédacteur en chef
Frédéric Picard (Web)
Directeur du pôle news
Bertrand Gié
Éditeurs
Robert Mergui
Anne Pican

FIGAROMEDIAS
23-25, rue de Provence, 75009 Paris
Tél. : 01 56 52 20 00
Fax : 01 56 52 23 07
Président-directeur général
Aurore Domont
Direction, administration, rédaction
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Tél. : 01 57 08 50 00
direction.redaction@lefigaro.fr

Impression L'Imprimerie, 79, rue de Roissy 93290 Tremblay-en-France
Midi Print, 30600 Gallargues-le-Montueux
ISSN 0182-5852
Commission paritaire n° 0426 C 83022
Pour vous abonner Lundi au vendredi de 7h 30 à 18h ; sam. de 8h à 13h au 01 70 37 3170 ou à abo@client.lefigaro.fr
Gérez votre abonnement sur www.lefigaro.fr/client
Formules d'abonnement pour 1 an – France métropolitaine
Club Prestige : 599 €. Club : 439 €. Semaine : 385 €.
Week-end Prestige : 464 €. Week-end : 329 €.
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.
Origine du papier : Allemagne. **Taux de fibres recyclées :** 100 %.
Ce journal est imprimé sur un papier UPM porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/011/001. **Eutrophisation :** Ptot 0.002 kg/tonne de papier.

Ce journal se compose de :
Édition nationale
1er cahier 22 pages
Cahier 2 Économie 6 pages

LA SÉRIE **Chantage, enlèvement, fatwa... Quand le fait divers fait irruption dans la république des lettres.**

« Les Versets sataniques » : fatwa sur Saint-Germain-des-Prés

1

2

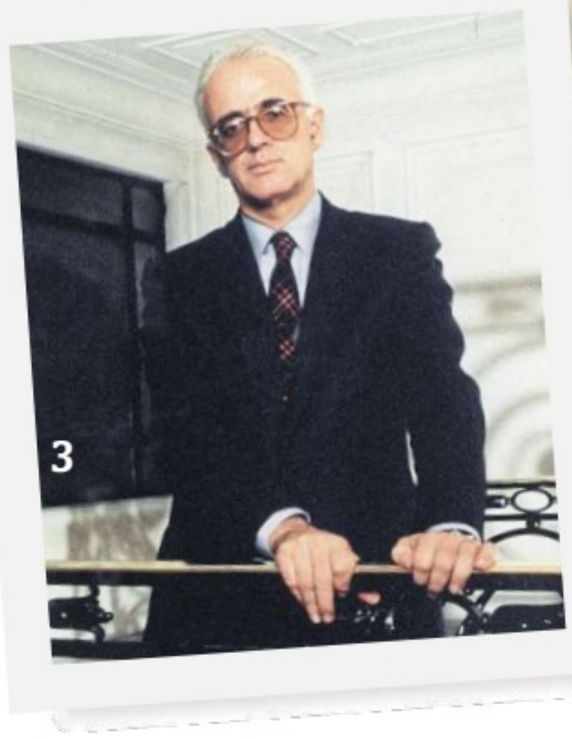

3

AFP, MOHAMED LOUNES / GAMMA-RAPHO VIA GETTY IMAGES, PICTURE ALLIANCE/DPA/ BRIDGEMAN IMAGES, ADOBESTOCK

1. Manifestation d'intégristes musulmans contre la publication des *Versets sataniques*, à Paris, le 26 février 1989.
2. L'écrivain Salman Rushdie lors d'une interview, le 30 septembre 1990.
3. L'éditeur Christian Bourgois, le 9 août 1989, à Paris.

Thierry Clermont

En 1989, la parution d'un roman de Salman Rushdie vaut à son éditeur, Christian Bourgois, des menaces très sérieuses proférées par les islamistes iraniens. L'auteur est obligé de se terrer.

Quatorze février 1989, jour de la Saint-Valentin. Un mot inconnu fait son apparition et se répand comme une traînée de poudre à travers le monde : fatwa. Il désigne, dans l'islam, un décret religieux, une sentence. Une fatwa prononcée par l'imam Khomeyni, guide suprême de la révolution islamiste iranienne, condamne à mort un écrivain britannique d'origine indienne, un certain Salman Rushdie, coupable à ses yeux d'avoir écrit *Les Versets sataniques*, roman jugé « blasphématoire » et publié l'année précédente. La tête du romancier, âgé de 42 ans, est mise à prix, ainsi que celles de ses éditeurs et traducteurs, Khomeyni ayant exhorté *« tous les musulmans zélés du monde à les exécuter rapidement, où qu'ils se trouvent »*.

Un vent de stupeur puis de panique balaie les librairies et le monde de l'édition. L'éditeur français de Salman Rushdie, Christian Bourgois, fondateur en 1966 des éditions du même nom, homme connu pour son flair et son audace, décide de suspendre la parution du roman, en raison de *« la gravité de la situation »* et de *« la mise en cause de la sécurité des personnels de l'entreprise, de ses clients et de ses lecteurs »*. Lui et sa famille sont placés sous protection policière, y compris les enfants sur le chemin de l'école. Le quartier des éditeurs est en ébullition.

Ce que l'on ignore ou qu'on a oublié, près de quarante ans après cette condamnation à mort, c'est que déjà la colère grondait, bien avant la fatwa venue d'un autre âge. *Les Versets sataniques*, quatrième roman de Rushdie, auteur prometteur récompensé en 1981 par le prestigieux Booker Prize pour *Les Enfants de minuit*, avait provoqué des troubles dès sa parution en Grande-Bretagne, en septembre 1988. En octobre, des manifestations contre le livre éclatent dans plusieurs pays d'Asie. Le 5 du même mois, l'Inde interdit le livre. L'Afrique du Sud et le Pakistan, entre autres, suivent. Ce n'est pas tout. Le 14 janvier 1989, 8000 musulmans brûlent en place publique des exemplaires des *Versets sataniques* à Bradford, en Angleterre. À Islamabad, le centre culturel américain est attaqué sous les cris de *« Pendez Rushdie »*, après la publication du livre aux États-Unis. Le 12 février 1989, deux jours avant la fatwa, des rassemblements anti-Rushdie font cinq morts et des centaines de blessés au Pakistan. Entre-temps, *Les Versets sataniques* ont été retirés de la vente en Grande-Bretagne.

Soubresauts internationaux

C'est donc dans ce contexte tendu que la fatwa va mettre le feu. L'athée Rushdie, né au sein d'une famille musulmane éclairée, vivant en Angleterre depuis ses 14 ans, est placé sous haute protection policière. L'écrivain le sait : toute sa vie il sera menacé, traqué, proscrit, et tiendra le rôle de porte-étendard de la liberté d'expression et du combat contre toute forme d'obscurantisme. En six mois, Rushdie changera une cinquantaine de fois de domicile, après avoir été accueilli dans le cottage du romancier Ian McEwan, et prendra un pseudonyme, celui de Joseph Anton, les prénoms de Conrad et de Tchekhov. Joseph Conrad dont un des personnages avait confié : *« Je dois vivre jusqu'à ce que je meure, n'est-ce pas ? »* Soutenu par la plupart de ses confrères écrivains et la plupart des hommes politiques, Rushdie suscite tout de même d'étranges réactions négatives. Charles, le prince de Galles et futur Charles III, ainsi que Roald Dahl critiquent ouvertement la liberté de ton des *Versets sataniques*, l'auteur de *Charlie et la chocolaterie*, ouvertement antisémite, traitant Rushdie de *« dangereux opportuniste »* tout en appelant à pilonner le roman. Plus surprenant, le maître du roman d'espionnage, John le Carré, y va de son commentaire : *« Personne n'a le droit sacré d'insulter une grande religion et d'être publié en toute impunité. »*

La France ne reste pas à l'écart de ces soubresauts internationaux. L'éditeur des *Versets sataniques* reçoit le soutien de la grande majorité des écrivains, des intellectuels, de Jack Lang, ministre de la Culture de Mitterrand, et d'une vingtaine de maisons d'édition. Avec toutefois un couac dans ce concert de solidarité, celui lâché par Jacques Chirac, maire de Paris, et président du parti gaulliste RPR : *« Je n'ai aucune estime pour M. Rushdie. J'ai lu ce qui a été publié dans la presse. C'est misérable (...) je n'ai aucune estime pour ceux qui utilisent le blasphème pour faire de l'argent. »* Deux petits éditeurs, Quai Voltaire et Arléa, se déclarent prêts à publier le livre. Quelques jours plus tôt, avec l'accord de Christian Bourgois et de Salman Rushdie, plusieurs journaux et magazines (*Libération*, *Le Nouvel Observateur* et *L'Événement du jeudi*) ont publié de larges extraits du roman incriminé. Au même moment, le 26 février, un millier de musulmans défilent dans les rues de Paris aux cris de *« À mort le Satan »*. Une semaine plus tard, la Grande-Bretagne et l'Iran rompent leurs relations diplomatiques et la plupart des pays occidentaux rappellent leurs ambassadeurs à Téhéran. La publication française du roman jugé sulfureux attendra. La tension est toujours aussi vive. Le 29 mars 1989, le recteur de la mosquée de Bruxelles, qui avait déclaré que le roman ne l'avait *« pas choqué »*, est assassiné, ainsi que son collaborateur.

> Je pense que l'affaire Salman Rushdie aura rappelé à tous les lecteurs du monde occidental que la liberté de lire un livre est fragile...
>
> **Christian Bourgois** Fondateur des Éditions Christian Bourgois

Que contiennent donc *Les Versets sataniques* de si « condamnable » ? Au cœur de la fureur : quelques dizaines de pages à peine, où ce conteur accompli, admiré par ses pairs décrit dans le chapitre II des scènes où le personnage du prophète Mahound – allusion à Mahomet –, abusé par Satan, prêche la croyance en d'autres divinités qu'Allah avant de reconnaître son erreur.

Pour le reste, le roman, fort de quelque 500 pages, se présente comme un patchwork mettant en scène, avec humour et fantaisie, deux protagonistes fictifs : Gibreel, la star de Bollywood, dont les rêves sont retranscrits par le narrateur, et Saladin Chamcha. Le tout, joué sur des thèmes classiques : ceux de la violence, de l'exil, de l'identité et de l'aliénation. Au cœur de l'été 1989, précisément le 19 juillet, dans une atmosphère tendue, *Les Versets sataniques* paraissent finalement chez Bourgois, soutenu par le ministère de la Culture et une vingtaine d'éditeurs. Par prudence, le traducteur a signé d'un pseudonyme, qui était également celui de Rabelais, maître gargantuesque de la farce : Alcofribas Nasier. Au moment de la rentrée littéraire, ce grand éditeur, qui a fait découvrir *Le Seigneur des anneaux* (en 1972) et Toni Morrison, s'exprime devant les caméras de la télévision. *« Il est certain*, a-t-il déclaré, *que les menaces qui ont accompagné la publication de l'édition anglaise du livre, à l'égard de Salman Rushdie et de ses éditeurs, ont changé ma vie sur le plan pratique (...) il n'y a rien de plus important qu'un livre... Le paradoxe est que ce sont des gens "du Livre" (les musulmans) qui ont mis en cause un autre livre... Je me suis vraiment senti éditeur le jour où j'ai publié Salman Rushdie... Je me suis dit : si je ne publie pas ce livre, jamais plus je ne ferai d'édition. Ne pas publier le livre, c'était dire que l'édition, le cinéma sont une activité ludique, gratuite, superficielle, aléatoire. Alors je pense que l'affaire Salman Rushdie aura rappelé à tous les lecteurs du monde occidental que la liberté de lire un livre est fragile... »*

« Je mène deux existences »

Dans la foulée, et sans surprise, huit associations musulmanes françaises demandent la saisie et l'interdiction du livre. La fatwa est renouvelée par les mollahs et commence à faire des victimes. En juillet 1991, le traducteur italien du roman incriminé est grièvement blessé dans un attentat à Milan, et son homologue japonais est assassiné à Tokyo. Deux ans plus tard, c'est le traducteur turc, Aziz Nesin, qui échappe miraculeusement à un incendie criminel qui a causé la mort de 37 personnes. Quelques mois après, l'éditeur norvégien du livre a été blessé de trois balles dans le dos. Cette même année 1993, Rushdie le persécuté est accueilli à la Grande Arche de Paris par l'ensemble de la classe politique française et un parterre d'intellectuels. Quelques mois plus tard, Bono le fait monter sur scène pour être ovationné lors d'un concert de U2 à Wembley.

« Je mène deux existences, confiait Rushdie en 1999, juste avant son exil définitif à New York, *l'une assombrie par la haine et empêtrée dans cette sinistre histoire, que j'aimerais oublier, et la vie d'un homme libre, faisant librement son travail. Deux existences, mais je ne peux me permettre d'en perdre aucune, car perdre l'une mettrait fin à toutes les deux. »*

Les années passant, Rushdie, qui a relaté sa vie-traque dans sa superbe autobiographie *Joseph Anton*, en 2012, pensait donc en avoir fini avec l'infâme fatwa. Le fanatisme en a décidé autrement. Le 12 août 2022, l'écrivain est sauvagement poignardé par un jeune Américain d'origine libanaise et admirateur de Khomeyni, lors d'une conférence dans l'État de New York. Commentaire de la presse iranienne : *« Bravo à cet homme courageux et conscient de son devoir qui a attaqué l'apostat et le vicieux Salman Rushdie. »* Après avoir frôlé la mort, le romancier a survécu mais a perdu son œil droit et l'usage de la main gauche. Mais toujours avec cette énergie, cette rage qui lui inspirera l'un de ses meilleurs récits : *Le Couteau*. N'avait-il pas proclamé, le 1er septembre 1989 : *« J'ai choisi de ne pas me taire. De chanter encore, en dépit des horions... »* Si ces *Versets sataniques* étaient publiés aujourd'hui, quel sort connaîtrait le roman, son auteur, en France et ailleurs, alors que les métastases de l'islamisme n'ont cessé de gagner du terrain ? ■

» Retrouvez demain un nouvel épisode : **JOSÉ GIOVANNI, UN CONDAMNÉ À MORT DEVENU AUTEUR POUR LA SÉRIE NOIRE**

LE FIGARO
économie

AGRICULTURE
LA PRODUCTION DES FRUITS ET DES LÉGUMES EN CHUTE LIBRE À CAUSE DE LA CANICULE PAGE 25

CHINE
LA CROISSANCE À SON PLUS BAS DEPUIS TROIS ANS, RALENTIE PAR LA CRISE IMMOBILIÈRE PAGE 26

Solaire, éolien : les nouveaux projets interdits sur 10 % du territoire

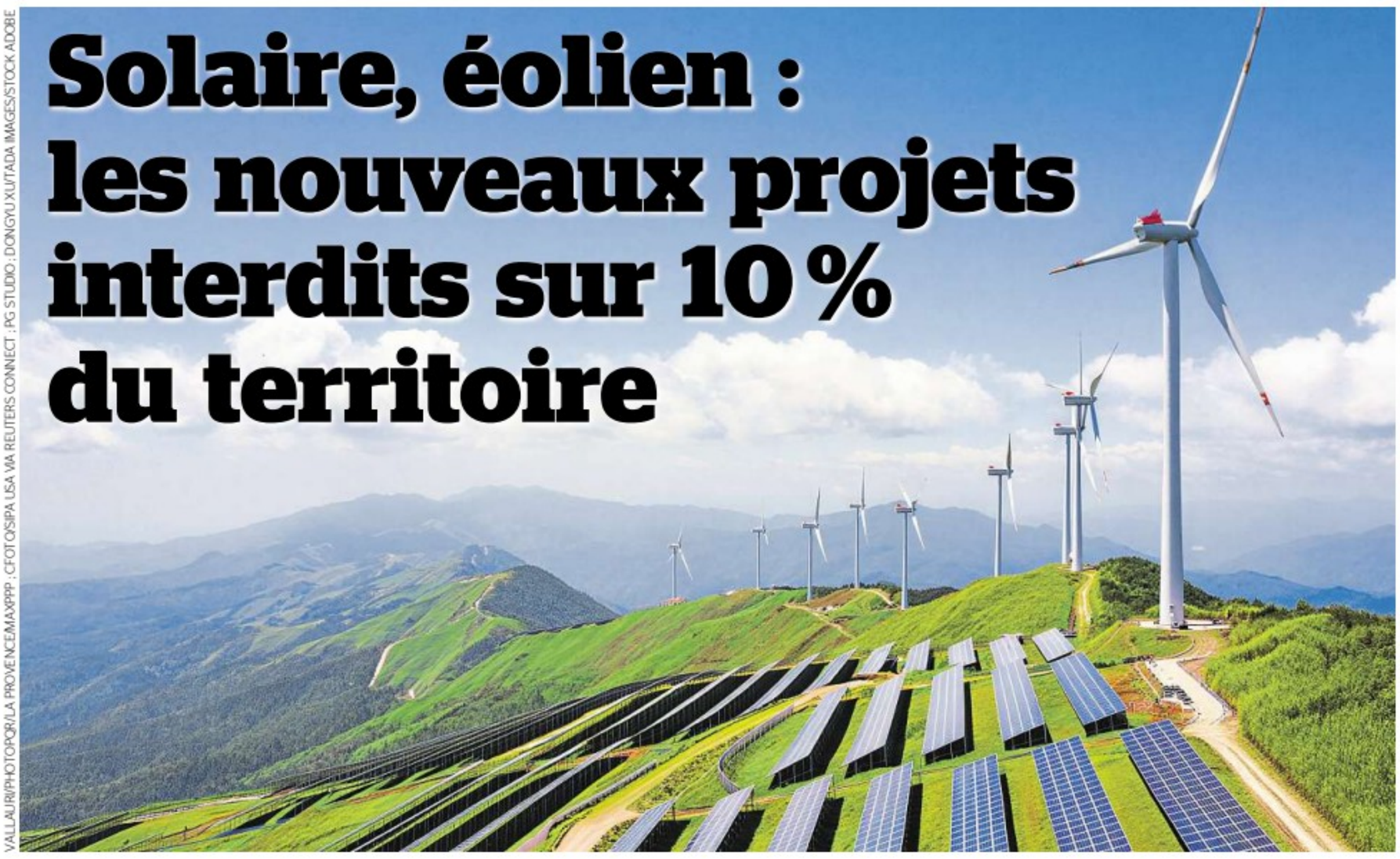

VALLAURI/PHOTOPQR/LA PROVENCE/MAXPPP ; CFOTO/SIPA USA VIA REUTERS CONNECT ; PG STUDIO ; DONGYU XU/TADA IMAGES/STOCK.ADOBE

Enedis et RTE ont publié une carte des zones où la création de parcs sera impossible pendant cinq ans, faute de capacité de raccordement au réseau électrique. PAGE 24

Lancement de la troisième édition du « leasing social »

La troisième campagne du « leasing social », qui vise à *« rendre le véhicule électrique accessible à tous »*, commence ce jeudi. Comme en 2024 et 2025, 50 000 voitures seront disponibles pour les candidats à cette offre de location longue d'une durée d'au moins trois ans. Elle s'adresse à des ménages modestes qui souhaitent profiter de l'aide de l'État pour passer à un véhicule électrique. Une vingtaine de modèles sont proposés, avec des mensualités comprises entre 94 et 199 euros par mois (hors assurance et entretien), dont plus d'un quart est accessible à moins de 140 euros. Trois modèles coûtent moins de 100 euros par mois, la Citroën ë-C3, la Fiat Grande Panda électrique et l'Opel Frontera Electric, les autres étant disponibles pour des tarifs compris entre 100 et 199 euros.

Pour bénéficier de l'offre, il faut avoir un revenu inférieur à 16 881 euros par part et utiliser le véhicule pour se rendre sur son lieu de travail (à 10 kilomètres et plus) ou faire au moins 8 000 kilomètres par an pour des raisons professionnelles. L'État prend à sa charge 29 % du coût d'acquisition du véhicule, dans la limite de 6 500 ou 9 000 euros, selon le lieu de production. Ce dispositif, largement plébiscité lors des deux premières éditions, a beaucoup joué dans la progression des voitures électriques en France, dont les ventes ont atteint 112 000 unités au premier trimestre 2026, soit 28 % des immatriculations de véhicules neufs. **A. BOH.**

> FOCUS

LÉGÈRE REMONTÉE DU TAUX DU LIVRET A À 1,7 %

Bonne nouvelle pour les épargnants. Le taux du livret A passera de 1,5 % à 1,7 % le 1er août, a annoncé le ministre de l'Économie, Roland Lescure, ce mercredi. Une augmentation modérée, mais qui permet de préserver *« le pouvoir d'achat et d'épargne des Français »*, a indiqué le ministre sur TF1, rappelant que *« huit Français sur dix »* détiennent ce livret. Ce relèvement était attendu. Le calcul du taux du livret A, révisé chaque année le 1er février et le 1er août, et qui donne lieu à une recommandation de la Banque de France, obéit à une formule mathématique qui repose sur l'inflation et les taux interbancaires des six derniers mois.

Avec une inflation à 1,52 % en glissement annuel en moyenne sur les six premiers mois de l'année, *« le taux du livret A ressortant de la formule est de 1,7 % »*, expliquait mercredi la Banque de France, dans un communiqué. Sa recommandation a donc été suivie. Le taux du livret A est passé de 0,5 % en 2021 à 3 % en 2023. Il a ensuite diminué à partir de 2025, jusqu'à atteindre 1,5 % en début d'année 2026. Ces baisses ont rendu le produit d'épargne préféré des Français moins attractif : celui-ci a ainsi connu cinq mois consécutifs de décollecte, portant les retraits nets à près de 5 milliards d'euros. Du jamais vu depuis 2009.

Parallèlement, le ministre de l'Économie a indiqué mercredi maintenir inchangé le taux du livret d'épargne populaire, destiné aux ménages modestes, à 2,5 %, alors que celui-ci aurait dû baisser légèrement. Une décision qui a également suivi la recommandation de la Banque de France. **J. C.**

le PLUS du FIGARO ÉCO

IA
Les éditeurs en guerre contre Google et Meta
PAGE 28

LA SÉANCE
DU MERCREDI 15 JUILLET 2026

CAC 40 8382,43 +0,19%

DOW JONES 52467,23 -0,08%

ONCE D'OR 3794,00 (3580,00)

PÉTROLE (Brent) 84,050 (85,100)

EUROSTOXX 50 6266,37 -0,22%

FOOTSIE 10512,27 -0,16%

NASDAQ 29241,94 -1,16%

NIKKEI 68751,51 +1,49%

L'HISTOIRE

Pékin prive les Chinois de leurs compagnons virtuels nourris à l'IA

En Chine, de nombreux internautes ont dû dire « adieu » à leurs compagnons virtuels générés par IA. Peu importe s'ils entretenaient avec eux des conversations depuis des années. Ce mercredi, les entreprises chinoises Doubao (ByteDance), Qwen (Alibaba) et Yuanbao (Tencent) ont désactivé la fonctionnalité permettant de personnaliser leurs assistants conversationnels pour les rendre plus humains. Pour limiter la dépendance affective, une nouvelle réglementation des autorités chinoises interdit cette fonction pour les mineurs et la soumet à un encadrement strict pour les adultes. La plupart des entreprises ont retiré l'option pour tous les publics. En ligne, des internautes ont fait part de leur angoisse à l'idée de ne plus échanger avec ces partenaires virtuels. *« Je n'arrive pas à accepter le fait que mon amoureux virtuel va me quitter pour toujours. C'est devenu une partie de ma vie »*, raconte une utilisatrice de la plateforme Doubao, sur laquelle plus de 8 millions d'agents IA auraient été créés. Si la Chine est la première à prendre des mesures pour encadrer cette utilisation de l'IA, le phénomène a gagné d'autres pays, dont les États-Unis, où 3 adolescents sur 4 auraient essayé des outils semblables. La start-up Character.AI a ainsi déjà été poursuivie par des familles accusant son robot conversationnel de nuire à la santé mentale des mineurs et d'avoir conduit au suicide d'un adolescent. ■

ROMANE HAQUETTE

L'État de New York impose un moratoire d'un an sur les data centers

L'État de New York, presque aussi vaste que l'Angleterre, vient de prendre une décision qui fera date. Kathy Hochul, son gouverneur, a signé un moratoire d'un an, période pendant laquelle aucun permis de construction ne sera accordé pour de nouveaux centres de données d'une capacité supérieure à 50 mégawatts.

Des dizaines de mesures similaires ont déjà été mises en place à l'échelle de villes ou de comtés, mais c'est la première fois qu'un État s'engage sur cette voie. Il répond aux préoccupations des consommateurs américains, inquiets des conséquences du développement de ces infrastructures. *« Le développement des centres de données menace de faire grimper les factures d'eau et d'électricité, de puiser dans nos ressources naturelles et de créer de l'incertitude pour les New-Yorkais, il est de ma responsabilité d'agir et de montrer la voie*, a justifié Kathy Hochul. *New York va montrer l'exemple en mettant en place les normes les plus strictes du pays pour le développement des centres de données, en veillant à ce que, lorsque les entreprises réussissent grâce à New York, les New-Yorkais en bénéficient aussi. »*

La construction de centres de données aux États-Unis a explosé ces dernières années, bénéficiant de dizaines de milliards de dollars d'investissements. Le développement de l'intelligence artificielle nécessite de nouveaux centres de calcul. Ces derniers ont leur lot d'opposants, inquiets de leur forte consommation d'électricité et d'eau à des fins de refroidissement. Le réseau d'électricité PJM, qui couvre treize États, dont celui de New York, ne parvient déjà plus à satisfaire à la demande anticipée d'électricité pour 2028, augmentant la pression anti-data centers. Leurs partisans soutiennent, au contraire, que bloquer leur développement nuit à l'emploi et laisse le champ libre à la Chine dans la course à l'intelligence artificielle. **E. B.**

RTE et Enedis limitent le développement des éoliennes et des panneaux solaires en France

Elsa Bembaron

Les gestionnaires des réseaux de distribution et de transport d'électricité publient leur carte des zones saturées. L'implantation de grands projets y sera impossible ces prochaines années, faute de capacité de raccordement.

La prolifération illimitée des éoliennes et des panneaux solaires, c'est terminé. Enedis et RTE, les deux gestionnaires des réseaux de distribution et de transport d'électricité, posent des bornes au développement des parcs solaires et éoliens en France. Leurs promoteurs devront désormais prendre en compte les capacités du réseau dans leurs choix géographiques d'implantation, sous peine d'être confrontés à une longue et coûteuse attente. *« Quand un logisticien construit un entrepôt, il ne le fait pas dans une zone complètement isolée, pour demander ensuite la construction d'une liaison autoroutière,* illustre Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis. *Il se met directement à proximité d'un grand axe de circulation. Nous demandons la même logique pour les parcs solaires et éoliens. »*

Enedis a publié ce mercredi une *« carte des zones en contraintes pour raccorder de nouveaux projets de production »*, développée en collaboration avec RTE. Que les particuliers souhaitant poser des panneaux solaires sur le toit de leur maison se rassurent : ils ne sont pas concernés par ce zonage. En revanche, tous les professionnels le sont.

Plus de 10 % du territoire apparaît en rouge. Autant de zones dans lesquelles les capacités de raccordement sont saturées. À cela s'ajoutent 5 % de l'Hexagone où les réseaux d'électricité dépendent de la centaine d'entreprises locales d'électricité (ELD) présentes sur le territoire, et non d'Enedis. Le centre de la France est plus particulièrement concerné par cette saturation. La Lozère, le Lot-et-Garonne et l'Indre font partie des départements les plus touchés. Cet état de fait s'explique par la forte solarisation des toits des hangars agricoles. Ils ont longtemps représenté le gros du bataillon des nouveaux raccordements. Mais cette course au développement du solaire en zone rurale a un inconvénient majeur : elle se joue dans des territoires peu peuplés et peu industrialisés, loin des grands centres de consommation d'électricité. D'où la pression sur les réseaux pour transporter l'électricité.

Exercice de cartographie

A contrario, 90 % du territoire couvert par Enedis n'est pas saturé par les renouvelables. *« Nous voulons inciter les porteurs de projets à aller dans des endroits où il y a des disponibilités, où les capacités du réseau peuvent être complétées »*, souligne Rachid Otmani, directeur délégué de la direction stratégie, planification et régulation de RTE. Une bonne nouvelle pour les promoteurs des renouvelables, mais à prendre avec des pincettes. *« Cet exercice de transparence est le bienvenu. Mais la disponibilité du réseau n'est pas la seule variable à prendre en compte pour l'installation de nouvelles capacités de production : il faut aussi du foncier disponible, du vent, de l'ensoleillement… »*, liste Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), qui plaide en faveur d'*« une concertation foncière, avec une identification de zones éligibles aux renouvelables, menée concomitamment au développement du réseau »*. Difficile d'imaginer, en effet, un développement massif en plein Paris, Lyon, Marseille ou Bordeaux, qui figurent pourtant dans les zones non saturées. Sans parler des problèmes d'acceptabilité des renouvelables dans certains départements plus ruraux déjà bien équipés, comme la Somme.

Avec cet exercice de cartographie, les gestionnaires de réseaux veulent donner de la visibilité aux porteurs de projets. S'ils souhaitent malgré tout jeter leur dévolu sur un secteur en zone rouge, ils peuvent le faire, mais en toute connaissance de cause : il n'y aura pas de raccordement possible dans les cinq prochaines années. Pour gagner du temps, il faut opter pour des secteurs non saturés, ce qui n'exclut pas la nécessité de réaliser des études électriques et de signer une convention de raccordement. La cartographie permet aussi à RTE et surtout à Enedis de rationaliser leurs dépenses d'investissements dédiées à la construction de lignes électriques et, surtout, de postes sources. Ces installations font le lien entre le réseau basse et moyenne tension d'Enedis et celui haute et très haute tension de RTE. Enedis espère aussi améliorer les délais de raccordement et donc faire taire une partie des critiques à son encontre.

Les promoteurs de l'éolien et du solaire devront désormais prendre en compte les capacités du réseau dans leurs choix géographiques d'implantation, sous peine d'être confrontés à une longue et coûteuse attente.

La rationalisation du réseau passe aussi par la mise en place de mesures de limitation de production. Depuis le début de l'année, plus de 10 000 ordres de limitation de production ont été activés. Ce nouveau système apporte de l'agilité au système. *« Nous avons défini un réseau, avec un surbooking pour prendre en compte les capacités réelles de production »*, explique Cédric Boissier, directeur raccordement Enedis. Le calcul a été fait : il est plus rentable de rémunérer les producteurs à certains moments, pour qu'ils réduisent leur production, plutôt que d'avoir surdimensionné un réseau ainsi capable d'accueillir pendant de (courtes) périodes un maximum de production. *« Les batteries pourraient aussi apporter des solutions en termes de flexibilité et pour simplifier les raccordements de nouveaux moyens de production »*, explique François Guérin, président et cofondateur de SeeYouSun.

Un arbitrage savant pour préserver les équilibres, alors qu'Enedis réalise, en volume, l'essentiel des raccordements des parcs solaires ou éoliens. L'année dernière, 6,6 gigawatts de capacités de production ont été raccordés au réseau par Enedis et environ 0,6 GW par RTE. Une prouesse technologique, sachant qu'à l'origine, le réseau électrique français a été conçu pour acheminer la production d'électricité des grandes installations hydroélectriques et nucléaires vers les consommateurs. Avec le développement des renouvelables et plus particulièrement du photovoltaïque, les flux d'électricité vont désormais dans les deux sens. L'année dernière, éolien et solaire ont représenté 15 % de la production nationale d'électricité, encore loin derrière le nucléaire (68 %), mais en se rapprochant de l'hydroélectricité (11,4 %), pénalisée par la sécheresse.

Enedis et RTE réviseront cette carte trois fois par an, pour prendre en compte les nouvelles installations, mais aussi les nouvelles capacités de raccordement disponibles. Enedis a prévu d'investir 96 milliards d'euros entre 2022 et 2035 dans la modernisation de son réseau, dont 10 milliards pour l'intégration des renouvelables. *« Cela démontre aussi que cette carte peut évoluer. Ce n'est pas parce qu'une zone est rouge aujourd'hui qu'elle le sera demain »*, souligne Jules Nyssen. ■

DANIIL/STOCK ADOBE

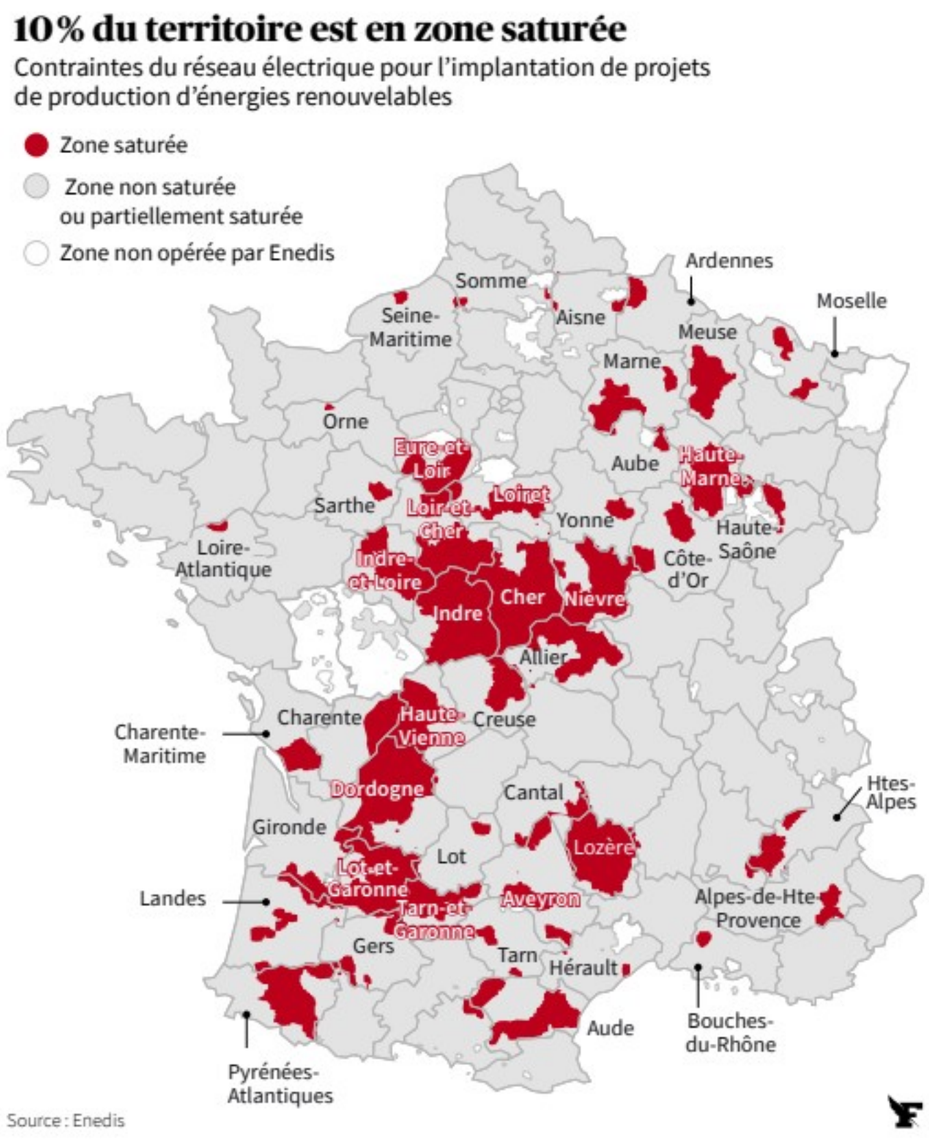

Maillon fort du marché de l'électricité, EDF veut être rémunéré par l'Europe pour la qualité de sa production

Quand EDF va, tout va. À condition que les réseaux électriques tiennent. Le groupe français occupe un rôle central dans le marché européen de l'électricité, à la fois pour assurer les volumes nécessaires à son équilibre, pour garantir des prix compétitifs et pour assurer le bon fonctionnement du système. Le black-out espagnol l'année dernière et les crises qui ont touché par deux fois le marché du gaz en ont apporté la preuve. *« À l'échelle européenne, la France joue un rôle clé dans le bon fonctionnement du système électrique »*, souligne Bernard Fontana dans un post LinkedIn. Le PDG d'EDF a un nouveau cheval de bataille : il veut non seulement que le rôle de la France dans la souveraineté énergétique européenne soit reconnu, mais qu'en plus il soit rémunéré. L'argument repose sur plusieurs points techniques. Les machines tournantes d'EDF, autrement dit, les turbines des centrales nucléaires et hydrauliques, apportent de l'inertie au système, inertie dont les renouvelables (photovoltaïque et éolien) ne disposent pas.

En France, *« toute installation participant au réglage de la tension le fait selon des modalités et des règles de détermination de la rémunération approuvées par la commission de régulation de l'énergie »*, précise RTE. Le maintien de la tension (exprimée en volts) comme celui de la fréquence (à 50 hertz) est primordial. Sans cette stabilité, les réseaux « tombent » : c'est le black-out, local ou national. L'année dernière, quand l'Espagne a connu un tel épisode, les installations d'EDF ont permis d'éviter une contagion à toute l'Europe avant de venir aider au redémarrage de la production d'électricité de l'autre côté des Pyrénées. Sans rémunération. Ce qui est paradoxal, puisque dans tous les pays européens, les « services systèmes » (maintien de la tension et de la fréquence) sont rémunérés par les gestionnaires de réseaux.

Bernard Fontana demande donc que les règles du marché européen *« valorisent l'ensemble des services rendus par les moyens de production électriques et permettent une formation des prix qui reflète l'ensemble des coûts, en intégrant les exigences liées à la stabilité du réseau et à l'exploitation des actifs. Nos moyens de production pilotables, nucléaires et hydrauliques, rendent un service essentiel en assurant la stabilité du réseau grâce notamment à l'inertie qu'ils procurent. Ils contribuent à hauteur de 40 % au besoin de stabilité du système électrique européen »*. L'argument a d'autant plus de poids que dans certains pays plus exposés aux renouvelables pour leur production d'électricité, comme au Royaume-Uni, des *« machines tournantes virtuelles »* commencent à être développées et que les producteurs d'électricité sont rémunérés pour ça.

La charge du patron d'EDF est aussi une attaque à peine voilée contre le solaire et l'éolien, deux sources de production qu'il n'affectionne pas spécialement. Il fustige volontiers leur intermittence et leur dispersion sur le territoire, par opposition à la production centralisée du nucléaire et des grands barrages hydroélectriques. C'est aussi une façon de s'attaquer à ses concurrents, TotalEnergies et Engie en tête, positionnés sur ces technologies.

« À l'échelle européenne, la France joue un rôle clé dans le bon fonctionnement du système électrique »

Bernard Fontana PDG d'EDF

Enfin, avec cette demande de rémunération, EDF met en avant son rôle central sur le marché européen de l'électricité. En 2022, les prix de l'électricité se sont envolés en Europe après que la Russie a déclenché son offensive sur l'Ukraine. Une partie de la hausse était imputable à celle des prix du gaz naturel, qui sont passés d'une dizaine d'euros du mégawattheure (MWh) à 300 euros. L'autre partie l'était à EDF. Le groupe a été confronté à une des pires crises industrielles de son histoire, sinon la pire. Un tiers de ses réacteurs nucléaires ont été mis à l'arrêt, après la découverte de microfissures sur des pièces de tuyauterie, connues sous le nom de corrosion sous contrainte. Conséquence, les prix de l'électricité ont ponctuellement dépassé la barre des 1000 euros du mégawattheure, contre une moyenne à 50 euros douze mois plus tôt.

Quatre ans après, les prix du gaz flambent à nouveau, en raison du conflit en Iran et du blocage du détroit d'Ormuz. Ils remontent pour rejoindre la zone des 50 euros du mégawattheure. Cette fois, les prix de l'électricité frémissent à peine. Entre-temps, la production nucléaire d'EDF s'est rapprochée de ses plus hauts historiques. La France enregistre des records d'exportation d'électricité vers ses voisins : 92 térawattheures (TWh) l'année dernière, pour 5,1 milliards d'euros, et 51 TWh depuis le début de l'année, soit presque 40 % de plus qu'en 2025 sur la même période. Le prix du mégawattheure s'établit à 57 euros en France, contre 92 euros en Allemagne et 104 en Italie. Peu à peu le pays s'impose comme le « grenier à électrons » de l'Europe, lui garantissant une ressource décarbonée – essentiellement issue de son parc nucléaire, hydraulique, sans oublier, le solaire et l'éolien – compétitive et surtout souveraine. ■ E. B.

La canicule met à mal la production des légumes et des fruits gonfle les prix

Olivia Détroyat

Sur certaines cultures (groseilles, navets, noix…), les rendements chutent de 20 % à 70 %. Les prix de gros et en magasin des concombres, des courgettes et des fraises ont bondi de 7 % à 30 %.

NICOLAS VALLAURI/PHOTOPQR/LA PROVENCE/MAXPPP

Malgré les aides du gouvernement, les exploitants agricoles sont inquiets quant aux conséquences des fortes chaleurs sur leurs récoltes. ***(Ici, la ferme des Roselières, à Aubagne, dans les Bouches-du-Rhône).***

Alors que les dernières alertes rouges liées à la canicule ont été levées mercredi matin, l'heure est au premier bilan dans les champs et les exploitations maraîchères du pays. Il apparaît déjà que ce troisième épisode de chaleurs extrêmes de l'année a entraîné de lourdes pertes. Dans certaines productions (salades, cassis, groseilles, ail, carottes, poireaux…), la chaleur écrasante a tout simplement fait griller les cultures sur pied ou en plein champ. Dans d'autres, notamment en arboriculture (pommes, poires, cerises…), les stress hydrique et thermique ont ralenti la maturation et le grossissement des fruits, ce qui pèse sur les rendements. S'il est trop tôt pour chiffrer avec précision les dégâts sur les raisins, les kiwis, les agrumes et autres fruits d'été (pêches, nectarines, abricots…), l'impact est à ce stade estimé par Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais, entre 5 % et 30 % pour la production nationale de pommes. Sur les poires, les baisses de rendement atteignent a minima 20 %, et 30 % sur les fraises. Sur la tomate, les rendements ont déjà dévissé d'un quart. Pour les salades, les pertes atteignent 100 % dans certaines parcelles, pour un impact estimé entre 30 % et 50 % sur l'ensemble de la production française. Enfin, le ministère de l'Agriculture a chiffré ce mercredi les pertes pour la filière pomme de terre à 10 % des volumes.

Les petites productions sont loin d'être épargnées. Dans la myrtille, les volumes sont attendus en baisse de 15 % à 50 %. Pour les cassis et les groseilles, ils devraient chuter de 50 % à 70 %. Quant aux navets et aux noix de Grenoble, les rendements reculent de 20 % à 30 %. Seule source de réconfort, les cultures sous serre résistent mieux, avec des baisses de rendements limitées à 10 %. *« Les pertes économiques atteignent déjà plusieurs dizaines de millions d'euros à l'échelle des filières »*, résument les différentes fédérations de fruits et légumes français regroupées au sein d'Interfel.

Dans ce contexte et alors que députés et sénateurs doivent se mettre d'accord ce jeudi sur le projet de loi d'urgence agricole, l'épineux sujet de la gestion de l'eau en agriculture ne manquera pas d'animer les débats. De nombreuses filières agricoles espèrent que l'assouplissement potentiel de la réglementation sur les réserves d'eau, prévu par le texte, leur offrira un levier pour mieux absorber les événements climatiques extrêmes. Mais, en attendant, les craintes montent dans les exploitations sur la campagne en cours. Si le gouvernement a débloqué il y a quelques jours une aide d'urgence de 145 millions d'euros pour aider les agriculteurs à faire face à l'inflation du prix des engrais azotés, cela soulagera essentiellement les producteurs de grandes cultures. Dans les fruits et les légumes, seuls de meilleurs prix pourraient compenser en partie les volumes perdus cette année.

La hausse de la demande sur certains fruits et légumes appréciés en cette saison couplée à la baisse de la production se fait déjà sentir sur les prix. Selon France AgriMer et le marché de Rungis, celui des cerises et des concombres constatés en sortie de ferme a grimpé respectivement de 7 % et 8 % la semaine du 29 juin au 4 juillet – correspondant au début de la troisième canicule – par rapport à la précédente semaine. Dans les grandes surfaces, l'inflation atteignait plus de 30 % pour les tomates et les concombres origine France, sur cette même période. Cette hausse des prix reste limitée à certaines productions. La chaleur jouant sur la qualité ou la conservation des fraises, des poires ou des abricots (trop sucrés), la demande pour ces produits a nettement fléchi.

Pour ce qui est des prix des œufs et des volailles produits par la ferme France, ils sont restés stables ces dernières semaines. Les fortes chaleurs ont pourtant fait disparaître 1,5 % du cheptel français de poules pondeuses et près de 1 % de celui de poulets, dindes et pintades. Pour autant, ces productions étant beaucoup moins saisonnières que les fruits et les légumes, et la volaille consommée en France étant importée à plus de 50 %, l'impact de la canicule sur les prix de vente est bien plus limité.

« Les pertes économiques atteignent déjà plusieurs dizaines de millions d'euros à l'échelle des filières »

L'interprofession des fruits et légumes frais

Dans les champs céréaliers, les fortes chaleurs seront aussi loin d'être indolores. Certes, le calendrier a joué favorablement dans certaines régions, quand la floraison et la maturation des blés étaient achevées ou presque. Ce qui a permis de limiter les dégâts. À l'inverse, *« l'impact de la première vague de chaleur de mai a été assez fort dans la grande région centrale de la France*, prévient Éric Thirouin, le président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB). *Certaines régions et parcelles y subissent des pertes de rendement de 15 % à 30 %. »* Un chiffre confirmé par le ministère, qui estime pour l'instant à 3 % la baisse de la moisson française de blé tendre cette année, par rapport à la moyenne dès cinq précédentes années. Ces dernières semaines, les prix des céréales ont d'ailleurs connu un léger sursaut. Mais cela est davantage lié aux tensions géopolitiques en mer Noire qu'à la crainte d'une mauvaise moisson en France. Si le cours de la tonne de blé rendu Rouen, qui fait référence, a dépassé à nouveau les 200 euros, *« nous restons loin de nos coûts de revient, qui sont à 220 euros la tonne »*, rappelle d'ailleurs Éric Thirouin. Dans les grandes cultures, l'impact le plus fort devrait en réalité se faire sentir sur le houblon (entre 20 % et 60 % de pertes selon le gouvernement) et sur les cultures d'automne (maïs, tournesol…), touchées par la chaleur et la sécheresse au pire moment de leur développement. ■

» Lire aussi **PAGES 2 À 5**

Budget 2027 : quatre experts préconisent une « année blanche »

Jean Cittone

Des économistes indépendants mandatés par Bercy chiffrent à 126 milliards d'euros les économies à réaliser d'ici à 2032.

Mettre tout le monde d'accord sur l'urgence d'une amélioration rapide des finances publiques, c'était la mission confiée par le gouvernement à quatre économistes au mois de mai dernier.

Ces experts, Xavier Jaravel (président délégué du Conseil d'analyse économique et professeur à la London School of Economics), Xavier Ragot (professeur d'économie à Sciences Po Paris et président de l'OFCE), Jean-Luc Tavernier (inspecteur général des finances et ancien directeur général de l'Insee) et Natacha Valla (doyenne de l'École de management et d'innovation de Sciences Po), ont dressé un constat alarmant, assorti de propositions explosives pour redresser la barre. Celle qui risque fort de faire le plus parler d'elle : leur invitation à remettre en question les mécanismes d'indexation automatiques et à envisager la mise en place d'une *« année blanche »* dès l'an prochain. *« Il ne faut pas avoir de tabou »*, martèle un des auteurs du rapport, en référence à ce dispositif qui romprait avec une tradition budgétaire.

Les prestations sociales, constituées principalement des retraites, sont en effet indexées chaque année sur l'inflation. Les pensions de base ont ainsi été augmentées de 5,3 % en 2024, de 2,2 % en 2025 et de 0,9 % en 2026, tirant les dépenses publiques vers le haut. Les quatre experts soulignent pourtant que *« les multiples mécanismes d'indexation prévus, tant en matière de dépenses que de recettes, n'ont jamais été remis en cause, ou seulement de façon partielle et fugace »*.

Une mesure impopulaire

La mission rappelle que *« le redressement des finances publiques en Allemagne au début des années 2000 s'est beaucoup appuyé sur l'absence de telles clauses d'indexation »*. En plus d'inciter les responsables politiques à *« documenter les effets financiers, économiques et redistributifs »* d'une sous-indexation (dont seraient exclus le RSA et le minimum vieillesse), les économistes jugent qu'à court terme, *« une désindexation dans le cadre d'une "année blanche" ne devrait pas être a priori exclue en 2027 »*. Une mesure impopulaire, qui fait son retour à chaque nouvelle saison budgétaire.

François Bayrou, lors de son passage à Matignon, avait déjà souhaité mettre en place une *« année blanche »* en 2026, en gelant les dépenses à leur niveau de 2025 – pour une économie évaluée à 7 milliards d'euros pour les finances publiques. Une mesure budgétaire finalement abandonnée par son successeur, Sébastien Lecornu. Ce rapport, remis aux ministres de l'Économie et des Comptes publics, vient remettre une pièce dans la machine, en insistant sur la situation de plus en plus dramatique des comptes de l'État et sur l'urgence de prendre mesures de correction rapides.

L'entourage des ministres fait valoir qu'il s'agit d'une *« mission indépendante inédite »*, derrière laquelle l'exécutif compte bien s'appuyer pour espérer embarquer une majorité de parlementaires, alors que l'examen des prochains budgets de l'État (PLF) et de la Sécurité sociale (PLFSS) commencera à l'automne. Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024, faire voter les textes budgétaires a été un saut de haies désastreux pour les premiers ministres. En poste depuis trois mois, Michel Barnier a été censuré sur le PLFSS 2025 et, moins d'un an plus tard, François Bayrou a quant à lui perdu le vote de confiance des députés qu'il espérait pourtant – déjà – réussir à mettre d'accord sur une trajectoire de redressement des finances publiques. Il n'a réussi qu'à former une majorité pour se débarrasser de lui. À moins d'un an de la prochaine élection présidentielle, le gouvernement sans majorité de Sébastien Lecornu se sait donc en danger.

« Le rapport ne fait pas le PLF avant le PLF », précise-t-on dans l'entourage de Bercy, où l'idée est *« que les parlementaires puissent s'en saisir »*. À politique inchangée, les voyants risquent en effet de virer au rouge écarlate. Selon les quatre experts, le déficit public – que le gouvernement espère encore contenir autour de 5 % du PIB en 2026 – s'élèverait à 5,9 % du PIB en 2027 et à près de 7 % en 2030. Une progression qui *« s'explique pour l'essentiel par la progression de la charge de la dette »*, note le rapport. La dette publique passerait d'ailleurs de 118,4 % du PIB en 2026 à plus de 130 % en 2030.

La mission évalue les postes de dépenses qui devraient le plus augmenter dans les années à venir, comme autant de pistes d'économies mobilisables en 2027 et sur le prochain quinquennat. Sans surprise, les dépenses liées aux retraites sont celles qui augmenteraient le plus fortement (+ 47 milliards d'euros entre 2026 et 2030), suivies de près par la charge de la dette publique (+ 46 milliards d'euros), les crédits des ministères (+ 43 milliards d'euros) et les dépenses de santé (+ 40 milliards). En pourcentage, c'est la charge de la dette qui progresse le plus (+ 59 % entre 2026 et 2030).

Pour que la trajectoire redevienne soutenable, les quatre économistes mandatés par Bercy estiment qu'un effort de 126 milliards d'euros devra être fourni d'ici à 2032, soit la fin du prochain mandat présidentiel. Seul un tel *« ajustement »* permettrait de *« stabiliser la dette publique en pourcentage de PIB à long terme »*, insistent ces experts. Un effort conséquent pour remettre les finances publiques sur les rails, dont la mise en œuvre échouera donc au prochain locataire de l'Élysée. *« Quiconque va obtenir le mandat de cinq ans l'an prochain va être poursuivi par ce constat »*, met en garde un des auteurs de l'étude. D'ici là, le dernier budget de la présidence d'Emmanuel Macron reste à adopter, et tout porte à croire que son vote se fera dans la douleur. ■

En Chine, l'économie tourne au ralenti

Armelle Bohineust

La croissance au deuxième trimestre est à son plus bas niveau depuis trois ans. La deuxième économie mondiale pâtit de la crise persistante dans l'immobilier et de la faiblesse de la consommation.

Des clients dans un supermarché de Lianyungang, en Chine, mercredi. GENG YUHE/IMAGINECHINA VIA AFP

C'est un revers pour Pékin. Le produit intérieur brut (PIB) de la deuxième économie mondiale a progressé de 4,3 % sur un an au deuxième trimestre, a annoncé mercredi le Bureau national des statistiques. Ce chiffre, au plus bas depuis fin 2022 et l'une des pires performances depuis des décennies, marque un net essoufflement après les 5 % enregistrés au premier trimestre. Il est surtout en deçà de l'objectif que se fixe désormais Pékin, soit une croissance annuelle de 4,5 % à 5,0 %.

La Chine, qui a fait des exportations un pilier de son modèle économique, dépend essentiellement du commerce extérieur pour sa croissance. Mais les tensions liées au conflit entre les États-Unis et l'Iran ont ébranlé cette dynamique. Le blocage du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz a fait flamber les cours du pétrole, pénalisé les chaînes industrielles mondiales et affaibli la demande de produits chinois.

Par ailleurs, le marasme immobilier et une faible consommation continuent de peser sur l'activité. « *L'économie souffre toujours de la crise de l'immobilier qui perdure dans le pays malgré une timide reprise à Shanghaï. Aucun panneau solaire ou véhicule électrique exporté ne suffira à compenser la construction d'un immeuble en termes de contribution au PIB* », souligne Gene Ma, chef de la recherche sur la Chine à l'Institute of International Finance, à Singapour.

D'autres indicateurs publiés mercredi témoignent en revanche d'un éclaircissement meilleur qu'anticipé de la conjoncture. La production industrielle a augmenté de 5,3 % sur un an en juin, après une hausse de 4,5 % le mois précédent. Les ventes de détail, grand baromètre de la consommation, ont rebondi en juin (+1 %) alors que les experts attendaient un nouveau repli après le recul de 0,6 % en mai. Est-ce à dire que la demande des ménages, faiblesse structurelle du pays, serait en train de se ressaisir ?

Le commerce extérieur s'est aussi bien porté en juin. Les exportations ont augmenté de 27 %, très au-delà des prévisions, tandis que les importations bondissaient de 36 %. L'essor de l'intelligence artificielle (IA), objet d'une vive compétition entre Pékin et Washington, continue de stimuler les échanges : les exportations de semi-conducteurs se sont envolées de 122 % sur un an. Ces chiffres reflètent « *surtout la récente flambée des prix des semi-conducteurs due à la pénurie persistante de puces mémoires. Le volume des exportations de semi-conducteurs a, lui, un peu reculé sur un an* », relativise Julian Evans-Pritchard, de Capital Economics. Dopée par l'électrique, l'exportation de voitures bondit aussi, en hausse de 72 %. Sur le seul mois de juin, la Chine a exporté plus de 1 million d'automobiles.

La croissance chinoise a faibli au deuxième trimestre 2026

Variation du PIB en Chine, en %

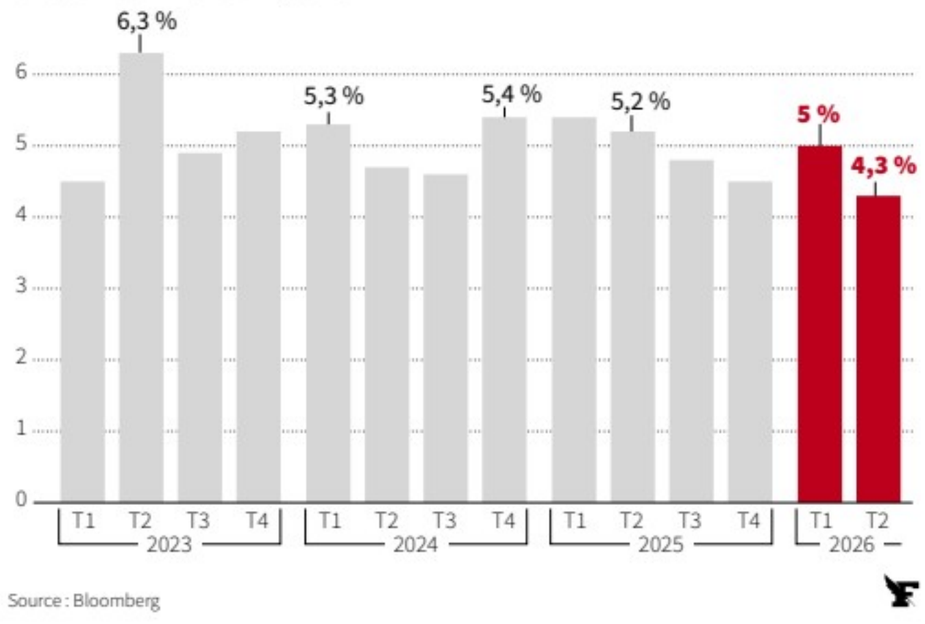

Source : Bloomberg

Explosion de la dette

La conjoncture reste cependant fragile. L'investissement s'affaiblit et la consommation reste faible. Les salaires ont stagné, voire reculé dans certains secteurs. Le cumul des surcapacités industrielles, droits de douane américains et de la guerre des prix entre producteurs a entraîné des licenciements dans les usines tandis que la faiblesse de la demande et l'adoption plus rapide de l'IA ont ralenti la création d'emplois qualifiés. Des dizaines de millions de personnes ont quitté le marché du travail formel pour se tourner vers des petits boulots. Le repli du marché immobilier, qui a érodé le patrimoine des ménages, freine l'emploi dans la construction depuis près de cinq ans. De janvier à juin, les investissements immobiliers se sont contractés de 18 %, les prix des logements ont aussi continué de baisser.

« *Il faudra du temps pour que les chaînes d'approvisionnement industrielles et la demande énergétique, bouleversées par la guerre au Moyen-Orient, reviennent à la normale*, observe Yue Su, analyste de The Economist Intelligence Unit. *En même temps, la croissance des revenus des ménages chinois continue d'être inférieure à celle du PIB, ce qui peut peser sur la confiance des consommateurs.* »

Les collectivités locales, auparavant moteur essentiel des infrastructures et des investissements industriels et souvent accusées de créer des capacités de production excédentaires en allouant mal les ressources, réduisent désormais leurs coûts, notamment leurs charges salariales. « *Les fondations d'une reprise économique doivent encore être consolidées. De nombreux facteurs externes sont instables et incertains, et le déséquilibre intérieur entre une offre abondante et une demande faible persiste* », résume le Bureau des statistiques.

L'attention se tourne désormais vers la réunion, fin juillet, du Bureau politique du Parti communiste, principal organe décisionnel du pays. Mais les autorités n'annonceront sans doute pas de mesure majeure en raison des inquiétudes liées à l'explosion de la dette. Pékin n'a guère d'incitation à réduire la demande extérieure et à stimuler la consommation interne, estime Larry Hu, économiste en chef du groupe Macquarie pour la Chine. « *La situation changera lorsque les exportations fléchiront* », estime l'économiste. Dans ce cas, « *le gouvernement misera davantage sur la demande intérieure afin d'atteindre son objectif de croissance* ». ■

Le Vietnam déjà confronté au vieillissement de la population

Hanoï vient de passer une loi pour relancer la natalité et cherche à développer l'économie des seniors.

Devenir un pays de vieux avant même d'être un pays riche. C'est la crainte du Vietnam qui voit sa croissance menacée par une natalité trop faible. Hanoï, qui avait levé il y a un an la limite de deux enfants longtemps imposée aux familles, prend de nouvelles mesures pour encourager les naissances. Une loi entrée en vigueur la semaine dernière étend le congé maternité de six à sept mois pour les mères d'un deuxième enfant. La nouvelle législation subventionne aussi des dépistages prénataux et néonataux et alloue une prime de 228 dollars – soit les deux tiers du salaire mensuel moyen – aux femmes cochant plusieurs critères, notamment celles vivant dans les grandes villes du pays où la fécondité est plus faible qu'ailleurs.

« *C'est un changement d'approche significatif* », relève Pham Thi Lan, qui travaille au Vietnam pour le Fonds des Nations unies pour la population. « *Nous passons du contrôle de la planification familiale à une approche centrée sur le développement démographique* », explique-t-elle. Le Vietnam a autrefois été confronté à des taux de fécondité élevés et à une pauvreté qui ont entraîné un baby-boom dans les années 1960. Les communistes au pouvoir au nord du pays ont alors instauré la norme des deux enfants, qui a été étendue à tout le pays quelques années après la fin de la guerre avec les Américains en 1975. La limite officielle adoptée en 1988, n'a toutefois jamais été aussi stricte qu'en Chine voisine, où stérilisations et avortements forcés ont été pratiqués avec la politique de l'enfant unique jusqu'en 2015.

Le Vietnam fait aujourd'hui partie des pays dont la population vieillit le plus vite au monde, en raison de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse du taux de natalité. Le taux de fécondité y est loin de celui du Japon (1,1) ou de la Corée du Sud (0,7). Mais, il est passé sous le seuil de renouvellement de la population, fixé à 2,1 enfants par femme, avec 1,93 enfant en 2025. En parallèle, l'espérance de vie a atteint 75 ans dans le troisième pays le plus peuplé d'Asie du Sud-Est, avec 102 millions d'habitants. Selon les données de l'ONU, le Vietnam a vu la part de sa population âgée de plus de 60 ans bondir de 10 % en 2010 à plus de 13 % aujourd'hui et ce ratio pourrait atteindre 20 % d'ici à dix ans. D'ici à 2035 également, la proportion de seniors par rapport à la population active devrait dépasser 35 %.

« Nous passons du contrôle de la planification familiale à une approche centrée sur le développement démographique »

Pham Thi Lan
Responsable pour le Fnuap au Vietnam

Le dividende démographique dont bénéficiait Hanoï, avec une forte proportion de population active pour peu de personnes à charge, a alimenté en partie sa croissance spectaculaire. Le Vietnam fait partie des économies les plus dynamiques du continent avec un PIB en hausse de 8 % en 2025 et 7 % en 2026. Mais cette fenêtre se referme vite. Son PIB par habitant est inférieur à 5 000 dollars, soit la moitié de celui du Japon lorsque son taux de fécondité était similaire, dans les années 1980. Et cette évolution démographique intervient à un stade de développement économique plus précoce que dans d'autres pays. Le Vietnam aura « *moins de temps pour s'adapter à une société vieillissante que beaucoup d'économies avancées* », avertissait déjà la Banque mondiale en 2021.

Alors que cette évolution démographique devrait se traduire par une diminution de la main-d'œuvre disponible pour alimenter la croissance, le gouvernement communiste de Hanoï cherche à rebondir sur le vieillissement rapide de la population et à transformer cette tendance inéluctable en moteur. Il affirme vouloir que 70 % des personnes âgées prêtes à travailler aient un emploi d'ici à 2035, grâce à des formations professionnelles et des prêts préférentiels pour les familles dont les membres âgés créent ou développent une entreprise.

Par ailleurs, une pension est désormais accordée aux seniors de plus de 75 ans pour stimuler la consommation intérieure tandis qu'une politique nationale se propose d'étendre les services destinés aux aînés, tels que le tourisme de bien-être, les logements adaptés, les technologies médicales et l'assurance-retraite. Plus récemment, Hanoï a demandé aux ministères, aux autorités provinciales et à toutes les organisations et associations du pays, d'évaluer les politiques actuelles relatives à l'économie des seniors et de proposer de nouvelles initiatives.

Pour l'instant, l'économie du pays repose beaucoup sur le moteur des exportations. Il profite à fond de la reconfiguration des chaînes de valeur asiatiques dans le cadre du bras de fer sino-américain. Beaucoup de productions (textile, électronique, assemblage) contournent la Chine, notamment pour éviter les droits de douane américains, et s'installent au Vietnam, ce qui soutient les exportations et l'emploi industriel. Pour autant, la guerre en Iran complique la situation. Si les grandes entreprises orientées vers l'export s'en sortent bien, les petites entreprises locales sont étouffées par une inflation galopante ou des pénuries d'énergie. ■ **A. BOH.**

Changement de pilote à la tête du missilier européen MBDA

Véronique Guillermard

Éric Béranger passe le relais à Jean-Brice Dumont, actuel patron des avions militaires d'Airbus.

MBDA

Le groupe MBDA, dont Jean-Brice Dumont *(ci-dessous)* s'apprête à reprendre les rênes, a développé le drone kamikaze Déluge *(ci-dessus)* en seulement dix mois.

AIRBUS

Changement de pilote surprise chez MBDA, leader européen des missiles. PDG du groupe depuis sept ans, Éric Béranger (63 ans, X-Télécoms) va céder le manche à Jean-Brice Dumont (54 ans, X-Isae/Supaéro), actuel patron d'Air Power, la division qui chapeaute les programmes d'avions militaires au sein d'Airbus Defence & Space (DS), filiale du géant européen. Jean-Brice Dumont va devenir le quatrième PDG de MBDA depuis sa création en 2001 par Airbus (37,5 % du capital), le britannique BAE Systems (37,5 %) ainsi que l'italien Leonardo (25 %), qui ont uni leurs forces pour doter l'Europe d'un champion, développant une large gamme de missiles. Ce changement a été officialisé, ce mercredi, par MBDA, confirmant une information publiée par *La Tribune*. Le nouveau patron prendra ses fonctions le 1er novembre 2026, après *« une période de passation (qui) débutera en octobre afin d'assurer une transition dans la continuité »*, précise le groupe. Sans autre explication.

En toile de fond, la pression constante exercée sur les industriels de la défense pour qu'ils produisent plus et plus vite. Mais aussi, de bonne source, la volonté de Guillaume Faury, président exécutif d'Airbus, d'agir avant que des tensions ne surviennent au sein d'Airbus DS. *« La création du futur champion européen des satellites* (projet Bromo, NDLR) *va amputer Airbus DS de son activité spatiale (23 % de ses ventes) et donc renforcer le poids des avions militaires (59 % en 2025), ce qui à terme posera la question du leadership au sein de la filiale défense d'Airbus »*, explique un proche et ancien cadre d'Airbus. En clair, entre Michael Schoellhorn, PDG d'Airbus DS, et Jean-Brice Dumont, via Air Power (avions A400M, C295, ravitailleurs A330 MRTT et avion de chasse Eurofighter), appelée à représenter plus de 80 % de l'activité de la filiale.

Le patron d'Airbus a donc proposé de nommer Jean-Brice Dumont, un de ses hommes de confiance, à la tête de MBDA. Un changement qui semble logique pour certains observateurs : *« Éric Béranger a déjà effectué un mandat de sept ans. Il n'est pas abscons de vouloir donner une nouvelle impulsion à MBDA même si l'actuel patron n'a pas, et de loin, démérité »*, explique-t-on. De facto, le travail accompli est spectaculaire. Au crédit du PDG sortant, la transformation en profondeur de MBDA, qui a changé de dimension, pour devenir un pilier de l'autonomie stratégique et de la défense européenne. *« MBDA est la seule société non-américaine du monde occidental qui offre l'ensemble du spectre de missiles, jusqu'à la composante aéroportée de la dissuasion française »*, résume Éric Béranger.

Un réarmement général

Jusqu'en 2022, comme les autres acteurs de la défense, MBDA attendait de rares commandes pour produire. Ce temps est révolu. La guerre d'agression russe en Ukraine, l'imprévisibilité de l'allié américain et le retour de la force désinhibée sur la scène internationale ont tout changé. Porté par le réarmement général, MBDA s'est adapté. Ce qui se voit dans ses indicateurs financiers. Depuis 2019, le groupe a doublé ses ventes, à près de 6 milliards d'euros. À plus de 44 milliards, son carnet de commandes a également plus que doublé. Et ses effectifs sont passés de 11 000 à 22 000 personnes, sur la période. Un renforcement des forces vives destiné à accompagner les hausses de cadence pour répondre à l'envolée de la demande.

La transformation de MBDA se voit aussi dans l'outil de production qui s'est musclé. Résultat, fin 2025, le groupe a réduit de plus de 50 % les délais de livraison (par exemple, moins de 18 mois pour les missiles Aster, contre trois ans auparavant) tandis que les cadences de production ont doublé, triplé et quadruplé voire plus depuis 2022. Début 2026, Éric Béranger a décidé d'accélérer encore. Il a annoncé une nouvelle hausse de 40 % de la production dès cette année. Et un doublement des investissements prévus initialement sur la période 2026-2030, à 5 milliards. Ces fonds sont destinés à acheter de nouvelles machines, à réaliser des extensions de sites, à mettre en service de nouvelles chaînes d'assemblage et à ouvrir de nouvelles usines en Europe.

Parallèlement, le portefeuille de produits s'est élargi à de nouveaux armements moins chers, moins sophistiqués et conçus par design pour être produits en grande quantité. MBDA a cassé les codes pour gagner en agilité et en rapidité, comme le montre la mise au point du nouveau drone kamikaze à bas coût, baptisé Deluge, capable de détruire une cible dans la profondeur (portée de 500 km). Il s'est écoulé dix mois entre la première esquisse de ce « Shahed européen », son premier vol et son premier contrat. Dans le même temps, MBDA prépare les armements de demain, notamment les successeurs du missile franco-britannique de croisière Scalp et de l'antinavires Exocet, des armes laser et un intercepteur de missiles hypersoniques. Un travail que Jean-Brice Dumont devra poursuivre et amplifier. Par anticipation, ce dernier remercie *« Éric (Béranger) pour la transmission d'un groupe profondément transformé, plus robuste et prêt à affronter les challenges auxquels nous continuerons d'être confrontés »*. ■

PayPal, le pionnier du paiement numérique devenu proie

Danièle Guinot

Le spécialiste des paiements Stripe et le fonds Advent veulent racheter le géant américain pour 53 milliards de dollars.

C'est la dure vie des entreprises technologiques : au fil des années, les pionniers se transforment parfois en proie pour des acteurs de la nouvelle génération, plus modernes et agiles. C'est ce qui est en train de se produire pour PayPal. Le géant américain du paiement en ligne est convoité par Stripe, un concurrent non coté en Bourse, inconnu du grand public bien que valorisé 159 milliards de dollars, a révélé mercredi l'agence Reuters.

La jeune pousse américaine spécialisée dans les infrastructures de paiement en ligne (faisant l'interface entre le commerçant et le client) s'est associée au fonds d'investissement Advent pour déposer, il y a quelques jours, une offre de rachat de PayPal à 53 milliards de dollars ! Un montant rarement vu dans le secteur des start-up de la finance (fintech). PayPal, Stripe et Advent ont refusé de commenter l'information. Toutefois, le marché l'a « achetée » : à Wall Street, l'action PayPal s'envolait de plus de 16 % mercredi à mi-séance. Stripe, fondé en 2010 à Palo Alto en Californie par les frères irlandais Patrick et John Collison, aurait déjà tenté de mettre la main sur le géant des paiements en début d'année.

Le prix proposé par Stripe et Advent International représente une prime d'environ 28 % par rapport au cours de clôture de PayPal mardi soir. Mais, il est inférieur de 40 % à celui de l'action il y a tout juste un an. *« PayPal est une belle entreprise très dévalorisée en Bourse*, souligne Geoffrey Laloux, principal chez Square Management. Ce qui justifie en partie l'intérêt de son rival. En cinq ans, l'action de la société de paiement parmi les plus connues au monde avec 439 millions de clients, a perdu près de 85 % de sa valeur, sa capitalisation boursière passant de 360 milliards de dollars en 2021, à seulement 42 milliards en début de semaine.

Créée à la fin des années 1990 par des geeks de la Silicon Valley, dont Elon Musk et l'investisseur milliardaire Peter Thiel, PayPal s'est d'abord développé avec eBay, la plateforme de vente en ligne entre particuliers. Après son introduction en Bourse, l'entreprise a été achetée par cette dernière en 2002, puis revendue en 2015. Depuis, elle poursuit son chemin de façon indépendante. Mais, elle accumule les revers depuis la fin de la pandémie, peinant à suivre le rythme de ses rivaux, notamment Apple Pay, Google Pay, Klarna ou encore Stripe, dans les infrastructures de paiement. *« PayPal a ouvert le chemin dans le paiement en ligne, mais ses technologies n'ont pas évolué aussi vite que celles de ses nouveaux concurrents, qui se sont lancés avec des structures plus avancées »*, explique Geoffrey Laloux.

Confronté à une baisse de son activité, le géant des paiements, très connu des internautes, a nommé un nouveau dirigeant en mars, Enrique Lores. Ce dernier a reconnu que PayPal n'avait pas suffisamment investi dans sa plateforme technologique et que l'entreprise prenait du retard par rapport à d'autres sociétés du secteur des services financiers. Pour relancer la croissance, il a réorganisé le groupe en trois pôles : solutions de paiement et PayPal, services financiers aux particuliers ainsi que services de paiement et les cryptoactifs. Le nouveau dirigeant prévoit également de réduire les coûts d'au moins 1,5 milliard de dollars au cours des deux à trois prochaines années. Cela pourrait passer par une suppression de 20 % des effectifs, selon le *Wall Street Journal*.

« Ses technologies n'ont pas évolué aussi vite que celles de ses nouveaux concurrents »

Geoffrey Laloux Principal chez Square Management

En rachetant PayPal, Stripe, qui compte déjà parmi les fintech les plus prisées de la Silicon Valley, changerait d'échelle. *« Jusqu'à présent, Stripe est spécialisé dans les infrastructures de paiement, c'est-à-dire la tuyauterie, avec déjà plus de 5 millions de clients marchands à travers le monde*, explique Julien Maldonato, associé chez Deloitte. *PayPal lui apporterait une marque grand public très importante et son immense base de consommateurs et de commerçants. »* Ce qui ferait de Stripe un groupe complet.

Cette acquisition permettrait aussi à la jeune pousse de prendre du poids sur le marché des stablecoins, ces monnaies digitales indexées sur des devises officielles (dollar, euro…). PayPal dispose en effet d'une activité substantielle dans ces cryptoactifs. Et Stripe a mis la main il y a un an sur Bridge, une plateforme d'infrastructure pour stablecoins. *« Les stablecoins sont l'avenir de l'e-commerce*, souligne Julien Maldonato. *Demain, les particuliers demanderont à des agents IA de faire des courses en ligne à leur place et les achats seront payés avec des stablecoins. Les frères Collison l'ont bien compris. »* ■

LA SÉANCE DU MERCREDI 15 JUILLET

LE CAC

	JOUR	%VAR.	+HAUT JOUR	+BAS JOUR	%CAP.ECH	31/12
ACCOR	47,62	+1,36	47,62	46,67	0,236	-1,24
AIR LIQUIDE	175,14	-1,89	177,04	174,64	0,115	+20,21
AIRBUS	195,38	-0,29	196,7	192,52	0,112	-1,52
ARCELORMITTAL SA	58,56	-0,27	59,64	58	0,205	+49,81
AXA	43,94	-0,84	44,12	43,63	0,111	+7,28
BNP PARIBAS ACT.A	102,64	+0,31	103,12	100,98	0,133	+27,05
BOUYGUES	48,26	+2,05	48,26	46,97	0,294	+8,82
BUREAU VERITAS	27,29	+0,37	27,39	26,99	0,099	+0,4
CAPGEMINI	92,92	+3,08	94,2	88,9	0,29	-34,68
CARREFOUR	16,395	-1,47	16,5	16,235	0,251	+15,21
CREDIT AGRICOLE	17,77	-0,34	17,855	17,7	0,107	+1,25
DANONE	71,86	+0,2	72,08	70,74	0,147	-6,41
DASSAULT SYSTEMES	18,45	+0,33	18,845	18,045	0,153	-22,61
EIFFAGE	122,05	+0,78	122,6	120,25	0,123	-0,29
ENGIE	27,04	-1,35	27,47	27,04	0,121	+20,66
ESSILORLUXOTTICA	168,2	+1,85	169,7	163,5	0,115	-37,68
EUROFINS SCIENT.	69,3	+0,43	70,12	68,12	0,155	+11,06
EURONEXT	150,4	+0,87	151	147,9	0,159	+17,5
HERMES INTL	1683,5	+2,37	1703	1642,5	0,076	-20,66
KERING	253,15	+3,64	256,15	248,35	0,274	-15,9
L'OREAL	378,6	-0,05	382,2	373,2	0,056	+3,27
LEGRAND	140,55	-1,02	143,45	140,55	0,185	+10,45
LVMH	495,8	+2,66	500,9	481,15	0,113	-23,13
MICHELIN	34,54	+1,05	34,66	34,07	0,138	+22,01
ORANGE	16,305	-1	16,37	16,215	0,151	+14,82
PERNOD RICARD	64,12	+1,01	64,82	62,96	0,237	-12,28
PUBLICIS GROUPE SA	88,66	+1,98	89,6	86,32	0,249	+0,05
RENAULT	26,79	+3,68	26,79	25,59	0,55	-24,36
SAFRAN	330,8	+0,92	330,8	323,4	0,128	+11,23
SAINT GOBAIN	76,8	+2,92	77,12	73,84	0,178	-11,68
SANOFI	76,26	+1,01	76,26	75,03	0,14	-7,81
SCHNEIDER ELECTRIC	270,15	-1,08	276,3	269,65	0,116	+15,01
SOCIETE GENERALE	76,4	+1,49	76,56	74,48	0,186	+11,18
STELLANTIS NV	5,173	+3,58	5,204	4,973	0,198	-44,97
STMICROELECTRONICS	58,88	-4,04	62,44	58,19	0,295	+62,39
THALES	220,5	+0,23	221,3	216,4	0,094	-4,05
TOTALENERGIES	70,64	-0,79	71,49	70,5	0,157	+27,07
UNIBAIL-RODAMCO-WE	103,15	+0,59	103,4	101,5	0,163	+11,2
VEOLIA ENVIRON.	37,52	+0,16	37,61	37,3	0,189	+26,24
VINCI	119,65	+0,21	120,25	118,5	0,093	-0,33

LES DEVISES

AUSTRALIE	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6335	AUD
CANADA	DOLLAR CANADIEN	1,6053	CAD
GDE BRETAGNE	LIVRE STERLING	0,8509	GBP
HONG KONG	DOLLAR DE HONG KONG	8,9412	HKD
JAPON	YEN	185,22	JPY
SUISSE	FRANC SUISSE	0,9256	CHF
ETATS-UNIS	DOLLAR	1,1406	USD
TUNISIE	DINAR TUNISIEN	3,38	TND
MAROC	DIHRAM	11,103	MAD
TURQUIE	NOUVELLE LIVRE TURQUE	53,644	TRY
EGYPTE	LIVRE EGYPTIENNE	58,49	EGP
CHINE	YUAN	7,7268	CNY
INDE	ROUPIE	109,794	INR
ALGERIE	DINAR ALGERIEN	151,99	DZD

L'OR

	Cours	31/12
Lingot 1KG	113 600€	-2,91 %
Lingotin 100g	12 130€	-4,56 %
Lingotin 50g	5 990€	-6,26 %
Lingotin ONCE (31,10g)	3 794€	+2,54 %
Lingotin 10g	1 250€	-4,94 %
Lingotin 5g	630€	-4,55 %
20Fr NAPOLÉON	690,9€	-3,5 %
20Fr SUISSE	684€	-4,08 %

CRYPTOMONNAIES

Bitcoin	65 039,72€	-26,32 %
Ethereum	1 917,86€	-35,81 %
BNB	578,41€	-32,86 %
Solana	77,48€	-38,16 %
XRP	1,118€	-40,18 %

IA : les géants de l'édition multiplient les actions en justice pour défendre leurs droits

Ingrid Vergara

Après avoir attaqué Meta, l'entité américaine de Hachette et une coalition d'éditeurs portent plainte contre Google.

Les géants de l'édition multiplient les fronts juridiques pour défendre les droits d'auteur face aux sociétés d'intelligence artificielle. Aux États-Unis, Hachette Book Group, l'entité locale du groupe Hachette Livre, l'éditeur de titres scientifiques Elsevier (« The Lancet ») et le groupe d'édition spécialisé dans l'éducation Cengage ont porté plainte contre Google devant le tribunal fédéral du district sud de New York. Ils accusent le géant d'avoir utilisé, sans autorisation ni rémunération, des auteurs ou des éditeurs détenteurs des droits des millions d'œuvres protégées, livres et articles, pour entraîner sa famille de modèles d'intelligence artificielle Gemini. *« Soucieux de conserver à tout prix sa position dominante sur internet, Google a renoncé à sa devise initiale, "Ne soyez pas malveillants" »*, accusent les éditeurs, dénonçant *« l'une des violations les plus massives de droits d'auteur de l'histoire »*.

Les éditeurs sont rejoints dans leur action judiciaire par Scott Turow, auteur du best-seller *Présumé innocent*, et ancien président de The Authors Guild, le principal organisme américain de représentation des auteurs. C'était déjà le cas pour la plainte déposée contre Meta en mai, dans laquelle sont aussi impliqués les éditeurs McGraw Hill et Macmillan.

Faute de pouvoir faire valoir leurs droits auprès des sociétés d'IA, les poids lourds de l'édition sont contraints de passer à la vitesse supérieure dans leur combat judiciaire, car la bataille devient existentielle. L'enjeu dénoncé dans la plainte contre Google n'est pas uniquement la violation de droits d'auteur, c'est aussi la concurrence déloyale et le manque à gagner qui en découlent. *« Les œuvres de substitution créées par Gemini vont au-delà de simples copies d'œuvres spécifiques. L'ampleur et la rapidité avec lesquelles Gemini peut créer des livres et rivaliser avec les écrivains humains sont sans précédent »*, expliquent les plaignants. Et de prendre l'exemple d'un roman policier de Scott Turow, utilisé par Google : l'assistant IA de Google peut générer en vingt minutes un roman policier de 100 pages, avec les tournures de style et les éléments créatifs précis de l'auteur, pour 0,39 dollar. *« Aucun éditeur ni auteur ne peut rivaliser avec cela »*, conclut la plainte. *« Cela va être intéressant. Les plaignants semblent avoir bien étudié les angles morts des précédentes décisions, comme celle d'Anthropic de juin 2025, pour adresser de nouveaux sujets comme des outputs qui se substituent aux œuvres protégées »*, explique Amélie Tripet, avocate au sein du cabinet August Debouzy, spécialisée en propriété intellectuelle.

Une librairie Hachette Book Group à New-York, aux États-Unis. HACHETTE BOOK GROUP

Plusieurs procédures juridiques ont déjà été engagées par des ayants droit contre des sociétés d'IA, accusées d'avoir eu accès à des bases de données « pirates », représentant des millions d'ouvrages protégés. Les éditeurs de modèles d'IA font régulièrement valoir le droit au « fair use », qui, en droit américain, permet une utilisation limitée du matériel protégé sans l'autorisation du titulaire des droits. Mais signe que, dans les faits, cette notion de « fair use » demeure incertaine, Anthropic avait préféré négocier un accord à l'amiable d'un montant de 1,5 milliard de dollars dans le cadre d'une action de groupe pour éviter un long contentieux et mieux maîtriser le risque financier qu'aurait représenté un procès.

Dans le cas de Google, la coalition d'éditeurs va plus loin. D'une part, les maisons d'édition avancent, documents à l'appui, qu'une des bases de données utilisée par Google pour entraîner ses modèles (dérivée de la base publique de textes bruts « Common Crawl ») contenait 200 millions de fois le petit symbole du copyright, que le géant aurait donc sciemment ignoré. Il aurait même supprimé, pour certaines œuvres, des données d'identification de copyright. *« La plainte dénonce une volonté délibérée de la part de Google de dissimuler des preuves sur les sources d'entraînement par la suppression des informations de gestion des droits. Ce sont des accusations qui vont plus loin que dans de précédentes actions »*, ajoute Amélie Tripet.

« Des accusations très graves »

Le géant américain aurait aussi outrepassé des consentements accordés dans le cadre de Google Books (Google Livres), un service qui permet de lire et de télécharger certains livres ou d'en afficher un aperçu. *« Selon la plainte, ils auraient sciemment dépassé l'autorisation contractuelle et utilisé ce qu'ils avaient déjà. Ce sont des accusations très graves »*, précise Amélie Tripet.

Les plaignants demandent au tribunal d'ordonner à Google de mettre fin à ces pratiques, ainsi que de leur verser des dommages et intérêts, sans préciser les montants réclamés. Le règlement financier consenti par la jeune société Anthropic laisse entrevoir des sommes en jeu bien plus imposantes dans le cas des géants numériques. ■

LE FIGARO hors-série

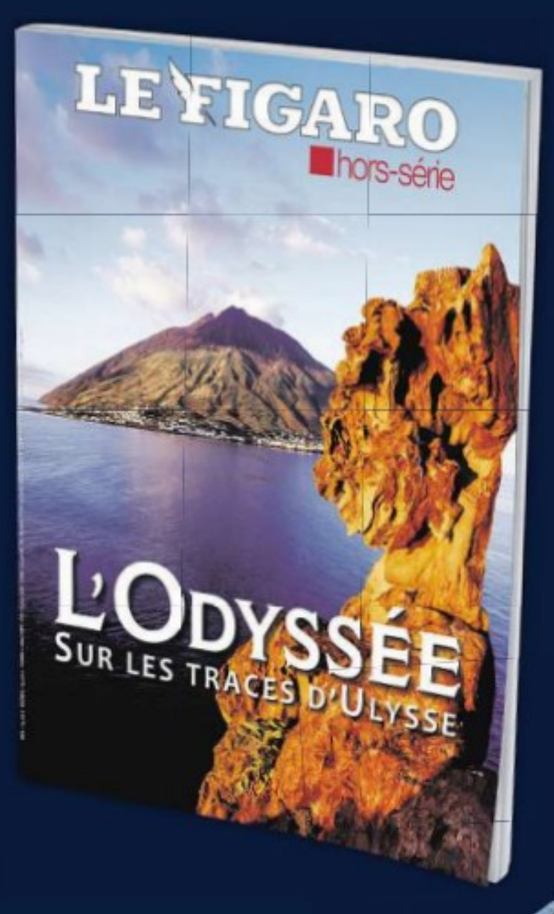

L'ODYSSÉE, SUR LES TRACES D'ULYSSE

Homère avait chanté l'expédition des Grecs contre les Troyens, et après leur victoire, l'impossible retour de l'un d'entre eux, Ulysse, vers son île d'Ithaque. Près de trente siècles après l'*Iliade* et l'*Odyssée*, le cinéaste britannique Christopher Nolan donne aux héros de l'*Odyssée* les traits de Matt Damon, Anne Hathaway et Tom Holland. Quels faits historiques inspirèrent l'épopée d'Ulysse ? Homère a-t-il réellement existé ? Quelle place fit-il à l'héroïsme, à l'esprit d'aventure ? Quel rôle attribua-t-il aux femmes ? *Le Figaro Hors-Série* vous révèle tout ce que vous aimeriez savoir sur ce chef-d'œuvre de la littérature universelle. L'écrivain voyageur Sylvain Tesson vous invite sur son navire, dans le sillage d'Ulysse, l'helléniste Philippe Brunet explique le génie de la langue d'Homère, historiens et spécialistes de la civilisation grecque décryptent sa légende. Dix années d'errance, de tempêtes et de vengeances divines pour qu'un homme retrouve enfin sa femme, sa terre, son identité.

14 € ,90 164 pages, en vente actuellement
chez votre marchand de journaux et sur www.figarostore.fr/hors-serie

Retrouvez *Le Figaro Hors-Série* sur X et Facebook

ASML récolte les fruits de sa stratégie IA

Keren Lentschner

Le géant néerlandais des microprocesseurs relève encore ses prévisions de croissance.

Le néerlandais ASML continue de surfer sur la demande des champions de l'IA. Pour la deuxième fois en quelques mois, le géant européen des semi-conducteurs relève ses perspectives annuelles de chiffre d'affaires. Elles sont désormais comprises entre 43 et 45 milliards d'euros. *« Les investissements continus dans le domaine de l'IA et les progrès constants des technologies d'IA stimulent la demande en puces logiques et en mémoires de pointe, renforçant ainsi les perspectives de croissance du secteur des semi-conducteurs »*, déclare le Français Christophe Fouquet, directeur général de l'entreprise, qui compte parmi ses clients le géant taïwanais TSMC, l'américain Intel et le sud-coréen Samsung. *Nos prises de commandes sont restées extrêmement soutenues au cours du premier semestre. »* L'entreprise prévoit d'augmenter de 30 % la capacité de production de deux de ses principales machines de dernière génération cette année. Une nouvelle hausse de 30 % est envisagée en 2028.

ASML, première capitalisation boursière européenne, recueille les fruits de sa stratégie dans l'intelligence artificielle. L'entreprise est au cœur de la chaîne de fabrication des systèmes d'IA. Si elle ne fabrique pas les puces électroniques, elle joue un rôle clé dans leur production. Elle est le plus important fournisseur au monde de machines utilisées pour la fabrication de semi-conducteurs, qui constituent la base des composants électroniques alimentant smartphones et ordinateurs.

ASML est spécialisé dans la photolithographie, une technologie consistant à graver sur des plaques de silicium des motifs extrêmement fins qui forment les circuits électroniques des puces parmi les plus avancées. Il a concentré son activité sur deux marchés : les puces mémoire (qui stockent et récupèrent des données), indispensables au bon fonctionnement des data centers, et les puces logiques (qui exécutent des opérations complexes), cerveau des appareils électroniques. Ce segment devrait croître de plus de 30 % en 2027 et de 15 % en 2028, selon les analystes d'UBS, porté par les projets d'investissements pharaoniques des géants de la tech. Les dépenses dans les infrastructures d'IA devraient dépasser les 600 millions de dollars cette année et frôler le milliard en 2027.

Leader incontesté

L'avancée technologique d'ASML lui permet de commercialiser des machines de nouvelle génération par rayonnement ultraviolet extrême, vendues 400 millions de dollars l'unité, qui produiront les puces les plus avancées de Nvidia ou d'Intel. *« Nous sommes fiers de jouer un rôle dans la facilitation d'une structuration plus petite et plus dense qui accélérera les avancées de l'IA et d'autres technologies émergentes »*, se félicite son dirigeant. Ce dynamisme n'empêche pas ASML de tailler dans ses effectifs pour gagner en agilité. Le groupe a annoncé, en début d'année, son intention de se séparer de 1700 salariés aux États-Unis et aux Pays-Bas.

Si ASML reste le leader incontesté, ses rivaux chinois gagnent du terrain. Le groupe néerlandais est fragilisé par un projet de loi de l'Administration Trump visant à limiter les exportations de haute technologie vers la Chine, par crainte qu'elles ne soient utilisées pour renforcer l'armée de Xi. Cela le priverait d'une grande part de son chiffre d'affaires. ASML a prévu que l'empire du Milieu n'en représente plus que 20 % en 2026. ■